

Ouvrir la porte : Surmonter les obstacles aux études postsecondaires au Canada

**Comité sénatorial permanent des
affaires sociales, des sciences et
de la technologie**

L'honorable Kelvin K. Ogilvie
Président

L'honorable Art Eggleton, C.P.
Vice-président

Décembre 2011

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous
par courriel : soc-aff@sen.parl.gc.ca
par téléphone : (613) 990-0088
sans frais : 1 800 267-7362
par la poste : Comité sénatorial permanent des affaires sociales,
des sciences et de la technologie
Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4
Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :
www.senate-senat.ca/social.asp

This report is also available in English

Table des matières

Ordre de Renvoi	v
Membres	vi
Liste des Recommandations	vii
1 — Introduction.....	1
1.1 — Démarche du comité.....	2
1.2 — Contexte	3
1.2.1 — Organisation du secteur de l'éducation postsecondaire au Canada.....	3
1.2.2 — Données	4
1.2.3 — Importance de l'éducation postsecondaire pour le Canada	8
1.2.4 — État de la situation	10
2 — Obstacles à l'éducation postsecondaire au Canada.....	15
2.1 — Obstacles non financiers.....	15
2.1.1 — Obtention du diplôme d'études secondaires	16
So.....	17
2.1.2. — Expérience à l'école secondaire	18
2.1.3 — Environnement familial et étudiants de première génération.....	19
2.1.4 — Motivation et exposition aux études postsecondaires.....	20
2.2 — Obstacles financiers.....	22
2.2.1 — Frais de scolarité.....	22
2.2.2 — Autres coûts	25
2.2.3 — Information inadéquate et connaissances limitées en matière d'aide financière.....	25
2.2.4 — Étudiants de famille à faible revenu	27
2.3 — Groupes sous-représentés.....	28
2.3.1 — Étudiants de régions rurales ou éloignées.....	28
2.3.2 — Étudiants francophones.....	29
2.3.3 — Étudiants handicapés	31
Coûts supplémentaires	32
Services aux personnes handicapées.....	34
Facteurs culturels	35
2.3.4 — Étudiants plus âgés	36
2.4 — Différences liées au sexe	42
3 — Éducation Postsecondaire chez les Autochtones	47

3.1 — Portrait de la situation	47
3.2 — Importance de l'éducation postsecondaire pour les Autochtones	48
3.3 — Obstacles auxquels font face les Autochtones à l'égard de l'ÉPS	50
3.3.1 — Obstacles liés à la préparation à l'école, de la maternelle à la 12 ^e année	50
Le comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec les Premières nations à améliorer les résultats scolaires des élèves des réserves en s'appuyant sur des mesures dont l'efficacité a été démontrée, telles que conclure des ententes tripartites, afin de s'assurer que le soutien aux élèves des Premières nations, y compris le financement des écoles dans les réserves, soit axé sur l'objectif commun d'améliorer les résultats scolaires.....	52
3.3.2 — Obstacles culturels et pédagogiques	52
Établissements d'enseignement autochtones	53
Le comité recommande que le gouvernement fédéral évalue l'aide qu'il accorde aux programmes et aux établissements d'enseignement postsecondaire, y compris de formation professionnelle, et consulte les organismes représentant les établissements d'enseignement postsecondaires autochtones et non autochtones afin de déterminer si l'attribution des fonds du PAEI est ou non adéquate, et ce, en vue de définir une méthode de financement du PAEI qui soit fondée sur les besoins financiers réels des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones.	56
3.3.3 — Obstacles financiers	56
Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire	56
Le comité recommande que le plafond de 2 % imposé à la majoration du financement des programmes d'éducation postsecondaire du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien en vigueur depuis 1996 fasse immédiatement l'objet d'un examen visant à garantir que les sommes attribuées au Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire reflètent les besoins réels des étudiants autochtones et soient administrées dans le cadre d'un mécanisme de distribution ouvert, transparent et pleinement responsable.....	58
Examen du programme	58
Participation des communautés autochtones	59
Règles d'admissibilité.....	61
4 — Mécanismes de Financement des Études Postsecondaires	63
4.1 — Régime d'aide financière aux étudiants	63
4.1.1 — Programme canadien de prêts aux étudiants.....	63
4.1.2 — Programme d'aide au remboursement	64
4.1.3 — Programme canadien de bourses aux étudiants	65
4.1.4 — Points de vue des témoins.....	66
Niveau d'aide financière et besoins insatisfaits	67
Prise en compte des revenus d'emploi.....	68

Aide financière pour les étudiants à temps partiel	69
Complexité du régime d'aide financière.....	70
Manque d'information au sujet des programmes.....	71
Niveau d'endettement	73
Questions relatives aux étudiants ayant une incapacité	76
Coûts supplémentaires liés à l'éloignement géographique.....	77
4.2 — Mesures fiscales	80
4.2.1 — Points de vue des témoins.....	81
4.3 — Mesures d'encouragement à l'épargne.....	84
4.3.1 — Régimes enregistrés d'épargne-études	84
4.3.2 — Subvention canadienne pour l'épargne-études	84
4.3.3 — Bons d'études canadiens.....	85
4.3.4 — Points de vue des témoins.....	85
4.4 — Emploi d'été Canada	87
4.5 — Programmes appuyant financièrement la formation des apprentis	89
5 — Recherche dans les Établissements Postsecondaires	95
5.1 — Investissements fédéraux pour la recherche au niveau postsecondaire.....	95
5.1.1 — Conseils subventionnaires	95
5.1.2 — Chaires de recherche du Canada.....	96
5.1.3 — Coûts indirects de la recherche	96
5.1.4 — Infrastructures de recherche.....	97
5.1.5 — Bourses d'études supérieures et de recherche postdoctorale.....	97
5.2 — Points de vue des témoins	98
5.2.1 — Importance de la recherche dans le secteur de l'enseignement postsecondaire	98
5.2.2 — Liens entre recherche et formation des étudiants	99
5.2.3 — Recrutement des meilleurs étudiants	103
5.2.4 — Situation des chercheurs postdoctoraux	106
5.2.5 — Recherche dans les collèges et les petites universités	107
5.2.6 — Coûts indirects de la recherche	111
6 — Rôle du Gouvernement Fédéral	113
6.1 — Transfert canadien en matière de programmes sociaux	113
6.2 — Stratégie pancanadienne pour l'accessibilité de l'éducation postsecondaire	118
6.2.1 — Établissement de cibles.....	118
6.2.2 — Collecte de données	119

6.2.3 — Reconnaissance et le transfert des crédits.....	120
6.2.4 — Apprentissage en ligne.....	120
6.2.5 — Financement de la recherche sur l’accessibilité de l’éducation postsecondaire	122
6.2.6 — Financement de projets visant les barrières non financières	122
7 – Conclusion	127
ANNEXE A	129

Ordre de Renvoi

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 21 juin 2011:

L'honorable sénateur Ogilvie propose, appuyé par l'honorable sénateur Patterson,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier la question de l'accessibilité à l'éducation postsecondaire au Canada et à en faire rapport, ce qui inclut sans toutefois s'y limiter :

- a) l'analyse des obstacles actuels à l'éducation postsecondaire, dont la région géographique, le niveau de revenu familial, les moyens de financement dont disposent les étudiants, les niveaux d'endettement, et les défis auxquels les étudiants autochtones en particulier doivent faire face;
- b) l'évaluation des mécanismes de financement des études postsecondaires dont disposent les étudiants, par exemple le Programme canadien de prêts aux étudiants, le programme canadien de bourses d'études, les subventions canadiennes pour l'accès aux études, les fonds offerts aux étudiants autochtones, le Bon d'étude canadien et les Régimes enregistrés d'épargne-études;
- c) évaluation des mécanismes actuels de financement de la recherche et du développement scientifiques dans les établissements d'enseignement postsecondaire et établissements connexes, et commercialisation des fruits de cette recherche;
- d) l'étude du mécanisme de transfert fédéral-provincial pour l'éducation postsecondaire;
- e) l'évaluation de l'établissement éventuel d'un transfert spécial pour l'éducation postsecondaire;
- f) toutes autres questions relatives à l'étude;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet au cours de la quarantième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2011 et qu'il conserve jusqu'au 30 juin 2012 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Membres

L'honorable, Kelvin Kenneth Ogilvie, président
L'honorable Art Eggleton, C.P., vice-président

Les honorables sénateurs :

David Braley
Catherine S. Callbeck
Andrée Champagne, C.P.
Jane Cordy
Jacques Demers
Lillian Eva Dyck
Yonah Martin
Pana Merchant
Judith Seidman
Josée Verner

Membres d'office du comité :

Les honorables sénateurs Marjory LeBreton, C.P. (ou Gerald Comeau) et James Cowan (ou Claudette Tardif).

Autres sénateurs ayant participé de temps à autre à cette étude : Les honorables sénateurs Brazeau, Dawson, Di Nino, Eaton, Fairbairn, Frum, Greene, Hubley, Keon, Mercer, Nancy, Peterson, Plett, Raine, Rivard, Runciman and Stewart Olsen.

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Daniel Thompson, analyste
Havi Echenberg, analyste

Greffière du comité :

Jessica Richardson

Direction des comités du Sénat :

Diane McMartin, adjointe administrative

Liste des Recommandations

RECOMMANDATION 1

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), encourage et soutienne des mesures propres à réduire le taux de décrochage scolaire, notamment l'établissement d'objectifs et de délais et la production régulière de rapports de situation.

RECOMMANDATION 2

Le comité recommande que le gouvernement fédéral convoque une réunion des ministres de l'Éducation provinciaux et territoriaux pour élaborer une stratégie qui tienne compte des facteurs non financiers (par exemple, les facteurs socioéconomiques, l'environnement familial et l'éducation donnée à partir de la maternelle jusqu'à la 12^e année) afin d'encourager les jeunes Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

RECOMMANDATION 3

Le comité recommande que le gouvernement fédéral travaille de concert avec le CMEC afin d'améliorer l'information fournie aux Canadiens, y compris les élèves des écoles primaires et secondaires et leurs parents, au sujet des études postsecondaires, et que cette information englobe les éléments suivants :

- a) les coûts et avantages de posséder un diplôme d'études postsecondaires;
- b) des informations sur l'aide financière, y compris les exigences relatives à l'admissibilité ainsi que les exigences en matière de remboursement des prêts et les conditions de dispense du remboursement d'un prêt;
- c) un aperçu de l'éventail complet des programmes d'études disponibles, y compris les écoles de métiers, la formation des apprentis et les programmes collégiaux et universitaires.

RECOMMANDATION 4

Le comité recommande que le gouvernement fédéral examine les mécanismes visant à inciter les petites et moyennes entreprises canadiennes à encourager et à appuyer l'éducation permanente ainsi que la formation de leurs employés.

RECOMMANDATION 5

Le comité recommande que le gouvernement fédéral collabore avec les administrations provinciales, territoriales et municipales ainsi qu'avec le secteur privé, le secteur bénévole et les organisations non gouvernementales pour encourager et renforcer les programmes d'alphabétisation des adultes et des familles, dans le but d'aider les Canadiens à développer les compétences nécessaires pour accéder aux études postsecondaires.

RECOMMANDATION 6

Le Comité recommande que tous les intervenants du domaine de l'éducation examinent attentivement le système d'éducation actuel pour savoir pourquoi il laisse les garçons pour compte et comment faire pour les aider le mieux possible à accéder aux études postsecondaires.

RECOMMANDATION 7

Le comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec les Premières nations à améliorer les résultats scolaires des élèves des réserves en s'appuyant sur des mesures dont l'efficacité a été démontrée, telles que conclure des ententes tripartites, afin de s'assurer que le soutien aux élèves des Premières nations, y compris le financement des écoles dans les réserves, soit axé sur l'objectif commun d'améliorer les résultats scolaires.

RECOMMANDATION 8

Le comité recommande que le gouvernement fédéral évalue l'aide qu'il accorde aux programmes et aux établissements d'enseignement postsecondaire, y compris de formation professionnelle, et consulte les organismes représentant les établissements d'enseignement postsecondaires autochtones et non autochtones afin de déterminer si l'attribution des fonds du PAEI est ou non adéquate, et ce, en vue de définir une méthode de financement du PAEI qui soit fondée sur les besoins financiers réels des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones.

RECOMMANDATION 9

Le comité recommande que le plafond de 2 % imposé à la majoration du financement des programmes d'éducation postsecondaire du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien en vigueur depuis 1996 fasse immédiatement l'objet d'un examen visant à garantir que les sommes attribuées au Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire reflètent les besoins réels des étudiants autochtones et soient administrées dans le cadre d'un mécanisme de distribution ouvert, transparent et pleinement responsable.

RECOMMANDATION 10

Le comité recommande que le gouvernement fédéral invite les organisations autochtones nationales, les regroupements d'étudiants autochtones et les étudiants autochtones à participer officiellement à une évaluation du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire dans le cadre d'un comité consultatif.

RECOMMANDATION 11

Le comité recommande que le gouvernement fédéral envisage des moyens de garantir aux Métis et aux Autochtones non inscrits un meilleur accès à l'éducation postsecondaire et, notamment, la création d'un fonds national de bourses d'études destinées aux Métis et aux Autochtones non inscrits

RECOMMANDATION 12

Le comité recommande que le gouvernement fédéral élargisse l'accès à l'éducation postsecondaire offert par les programmes d'aide financière aux étudiants, et qu'il prenne à cette fin les mesures suivantes qui devront tenir compte des principes et des mécanismes prévus par

les ententes bilatérales existant avec la province de Québec, les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut :

- a) poursuivre l'harmonisation des divers programmes d'aide financière et collaborer étroitement avec les provinces et les territoires à l'atteinte de cet objectif;
- b) effectuer un examen régulier des limites ci après, en tenant compte des coûts réels, partant de l'inflation, et des variations entre les provinces et les territoires : limites de prêt, limites imposées aux étudiants quant à leurs revenus d'emploi et limites de l'aide financière pouvant être accordée dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants;
- c) effectuer un examen régulier des programmes d'aide aux étudiants, particulièrement de leur incidence sur l'endettement et la capacité financière en les comparant avec les programmes antérieurs;
- d) appliquer l'exonération d'intérêt prévue dans le Programme canadien de prêts aux étudiants pendant les six mois suivant l'obtention du diplôme;
- e) ramener le taux d'intérêt imputé aux étudiants au taux préférentiel;
- f) revoir le niveau de la subvention accordée pour l'évaluation d'une incapacité afin d'en couvrir le coût total;
- g) revoir les critères d'admissibilité à la Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente et à la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente, pour s'assurer que ces subventions couvrent les coûts additionnels que doivent assumer ces étudiants;
- h) créer une bourse de transfert pour les étudiants à faible revenu qui doivent quitter le foyer familial pour poursuivre des études postsecondaires.

RECOMMANDATION 13

Le comité recommande que le gouvernement fédéral procède immédiatement à un examen de l'efficacité de l'ensemble des crédits d'impôt liés aux études, pour accroître l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. L'examen devrait inclure une évaluation de l'efficacité des crédits d'impôt pour hausser la participation des groupes sous-représentés. Selon les résultats, l'examen devra également inclure une analyse des différentes options pour la réaffectation des crédits d'impôt inefficaces vers d'autres programmes d'aide financière.

RECOMMANDATION 14

Le comité recommande que le gouvernement fédéral évalue la possibilité de permettre à des organismes de charité de récolter des fonds dans le but de contribuer à un REEE au nom d'un enfant provenant d'une famille à faible revenu.

RECOMMANDATION 15

Le comité recommande que le gouvernement fédéral encourage la création d'emplois durables pour les apprentis et les compagnons d'apprentissage qualifiés grâce à des outils visant à encourager la coopération avec le secteur privé, notamment ceux qui sont fournis par les Programmes des conseils sectoriels, qui font le lien entre l'apprentissage et l'emploi.

RECOMMANDATION 16

Le comité recommande que les critères d'admissibilité pour les bourses pour étudiants de familles à faible revenu et à revenu moyen soient modifiés de façon à ce que les étudiants des

cycles supérieurs y soient admissibles. Le budget du programme devrait être augmenté en conséquence.

RECOMMANDATION 17

Le comité recommande que le gouvernement fédéral maintienne le programme de bourses d'études supérieures Vanier de façon à ce que le programme soit comparable aux meilleurs programmes de bourses dans le monde.

RECOMMANDATION 18

Le comité recommande qu'Industrie Canada examine les programmes de bourses de recherche postdoctorale, en particulier le programme Elevate, afin de déterminer les pratiques exemplaires et d'élargir le soutien accordé à ces programmes.

RECOMMANDATION 19

Le comité recommande que 5 % du financement consenti par le gouvernement fédéral au titre de la recherche pure et appliquée soit attribué à des collèges et instituts techniques, pour la création et la commercialisation de produits.

RECOMMANDATION 20

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, par l'entremise des conseils subventionnaires, procède à un examen des mécanismes d'attribution des différents fonds de recherches afin de s'assurer que les plus petites universités ne soient pas systématiquement désavantagées.

RECOMMANDATION 21

Le comité recommande que le financement des coûts indirects de la recherche soit porté à un niveau compétitif à l'échelle internationale, soit 40 % des subventions directes reçues.

RECOMMANDATION 22

Le comité recommande que le gouvernement fédéral travaille avec le CMEC à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie pancanadienne en matière d'enseignement postsecondaire qui inclurait :

- a) la suppression du financement accordé à l'enseignement postsecondaire au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la création d'un transfert canadien indépendant en matière d'éducation et de formation, pour que des fonds soient affectés spécialement à l'éducation et à la formation postsecondaires;
- b) l'établissement de cibles touchant la participation aux études postsecondaires de façon générale et de cibles visant les groupes sous-représentés;
- c) un mécanisme uniformisé de collecte de données et d'établissement de rapports pour la surveillance et l'évaluation du progrès en fonction des cibles de participation;
- d) un régime pancanadien de reconnaissance des crédits entre collèges et universités et entre les établissements postsecondaires de différentes provinces;
- e) l'utilisation plus répandue du processus de reconnaissance des acquis et des compétences dans l'établissement de critères d'admissibilité aux programmes postsecondaires;

- f) un plan pancanadien pour soutenir l'apprentissage en ligne et l'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement postsecondaire;
- g) un appui financier accru pour la recherche sur les facteurs qui influencent la participation aux études postsecondaires et sur l'achèvement de ces études;
- h) l'établissement d'une enveloppe budgétaire pour le financement de projets pilotes et d'évaluations rigoureuses d'approches visant à élargir l'accès des groupes sous-représentés à l'enseignement postsecondaire de même qu'à faciliter entre eux la mise en commun de pratiques exemplaires;
- i) la mise en place d'une stratégie visant la promotion de la formation technique et dans le domaine des métiers;
- j) s'il y a une meilleure reddition de compte au titre d'un transfert spécial pour l'éducation postsecondaire, que le gouvernement fédéral envisage d'augmenter les fonds de transfert en prenant comme cible les niveaux de 1994.

Liste des Sigles

AADNC	Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
ACAE	Alliance canadienne des associations étudiantes
ACCC	Association des collèges communautaires du Canada
ACCSEHP	Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire
ACRAFE	Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants
APN	Assemblée des Premières nations
AUCC	Association des universités et collèges du Canada
AUFC	Association des universités de la francophonie canadienne
AVID	Advancement Via Individual Determination
BCEI	Bureau canadien de l'éducation internationale
CCA	Conseil canadien sur l'apprentissage
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
CPA	Congrès des peuples autochtones
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
ÉPS	Éducation postsecondaire
FCBEM	Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire
FCA	Forum canadien sur l'apprentissage
FCEE	Fédération canadienne des étudiantes et étudiants
FCI	Fondation canadienne pour l'innovation
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNRA	Fondation nationale des réalisations autochtones
IPC	Indice des prix à la consommation
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PAEI	Programme d'aide aux étudiants indiens
PAENP	Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire
PAR	Programme d'aide au remboursement
PCBE	Programme canadien de bourses aux étudiants
PCPE	Programme canadien de prêts aux étudiants
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
REEE	Régime enregistré d'épargne-études
RNM	Ralliement national des Métis
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
SCEE	Subvention canadienne pour l'épargne-études
SEUR	Sensibilisation aux études universitaires et à la recherche
SIA	Subvention incitative aux apprentis
SRSA	Société de recherche sociale appliquée
TCPS	Transfert canadien en matière de programmes sociaux

1 — Introduction

La dernière étude du Sénat au sujet de l'éducation postsecondaire (ÉPS) a eu lieu en 1997¹. Sur la question de l'accessibilité de l'ÉPS, le Comité sénatorial spécial de l'enseignement postsecondaire, qui était présidé par le sénateur Lorne Bonnell, a conclu que le Canada se devait de mettre en place un secteur postsecondaire dans lequel les obstacles à l'accès, tels que les coûts, la géographie ou le fait d'avoir un handicap, n'empêcheraient pas ceux qui ont la capacité et la détermination nécessaires d'entreprendre des études postsecondaires². Selon les membres de ce comité, l'importance de l'éducation postsecondaire était évidente :

Plus nous avancerons dans l'ère de l'information, plus nous dépendrons, tant pour notre bien-être au pays que pour notre compétitivité à l'étranger, des connaissances découlant de la [recherche-développement] réalisée dans nos maisons d'enseignement postsecondaire, de même que des travailleurs du savoir qui y sont formés et des possibilités d'apprentissage permanent qu'elles offrent pour accroître les connaissances et les compétences de nos citoyens désireux de rester des éléments productifs dans un environnement caractérisé par une évolution galopante³.

Depuis, bien des choses ont changé. Les droits de scolarité ont augmenté dans la plupart des provinces et l'endettement des étudiants a également grimpé. Les inscriptions dans les universités canadiennes ont connu une croissance importante. Le nombre d'étudiants internationaux sur les campus du Canada s'est accru lui aussi.

L'état des connaissances au sujet des principaux facteurs influençant la participation et l'achèvement des études postsecondaires est par ailleurs beaucoup plus développé. Il est maintenant admis que des facteurs non financiers, tels que la préparation scolaire, la motivation des étudiants et l'influence parentale, sont aussi importants que les obstacles reliés au coût de l'éducation postsecondaire. En fait, ce n'est que lorsqu'on surmonte en premier les obstacles non financiers que surgit la question du coût de l'éducation postsecondaire. Parallèlement, les mécanismes par lesquels le gouvernement fédéral finance l'éducation postsecondaire ont

¹ Comité sénatorial spécial de l'enseignement postsecondaire, *Rapport sénatorial sur l'enseignement postsecondaire au Canada*, décembre 1997, <http://www.parl.gc.ca/36/1/parlbus/commbus/senate/com-f/post-f/rep-f/repfinaledec97-f.htm>, consulté le 18 juin 2010.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

changé : les investissements dans la recherche au sein des établissements d'éducation postsecondaires ont augmenté considérablement et l'architecture des programmes de transfert entre le gouvernement fédéral et les provinces a été modifiée, tout comme le financement offert directement aux étudiants.

Dans cette optique, un nouvel examen de la question de l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au Canada s'impose. Le comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a décidé de se pencher sur cette question de la plus haute importance.

1.1 — Démarche du comité

D'octobre 2009 à juin 2010, le comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie a tenu 19 rencontres sur le thème de l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au Canada et a entendu 69 témoins en plus de recevoir plusieurs mémoires. Le comité a abordé la question dans son ensemble et ne s'est pas limité aux facteurs d'ordre financier. Pour ce faire, il a d'abord convoqué des économistes, des statisticiens, des analystes et des chercheurs dans le but de cerner les obstacles à l'éducation postsecondaire. Après avoir pris connaissance des résultats de recherche les plus récents à ce sujet, le comité a ensuite étendu son étude pour inclure les groupes concernés, soit les associations étudiantes, les regroupements d'établissements postsecondaires et les intervenants travaillant à améliorer l'accessibilité de l'éducation postsecondaire pour les groupes sous-représentés. En adoptant cette démarche, les membres du comité ont pu élargir le débat pour inclure une vaste gamme de questions qui sont habituellement éclipsées par les préoccupations liées au coût des études postsecondaires et à l'endettement étudiant. Le comité a également porté son attention sur l'ensemble du secteur postsecondaire, c'est-à-dire les programmes, techniques ou théoriques, offerts par les universités, les collèges, les écoles de métiers et les programmes de formation des apprentis.

Enfin, comme le révèle la formulation de l'ordre de renvoi, bien que les travaux du comité aient porté principalement sur l'accessibilité des études postsecondaires, les membres ont souhaité aborder d'autres questions connexes, incluant le financement de la recherche dans les établissements postsecondaires et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

1.2 — Contexte

1.2.1 — Organisation du secteur de l'éducation postsecondaire au Canada

Au Canada, l'éducation est de compétence provinciale. L'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 stipule que « [d]ans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation [...] »⁴. Il en résulte que chaque province et territoire est responsable de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de l'éducation, sur son territoire, et ce, du niveau primaire jusqu'au niveau postsecondaire. Cependant, en raison des responsabilités qui lui incombent en vertu de l'article 91 de la Constitution, le gouvernement fédéral joue un rôle en matière d'éducation des membres des Premières nations dans les réserves, des membres des forces armées et de leurs familles, et des détenus des établissements correctionnels fédéraux, entre autres⁵.

Si, aux niveaux primaire et secondaire, le rôle du gouvernement fédéral est somme toute limité à ces groupes précis (par exemple, l'instruction des Premières nations dans les réserves), dans le cas plus spécifique de l'ÉPS, l'action du gouvernement du Canada se fait sentir différemment. En effet, celui-ci intervient en contribuant indirectement au financement des systèmes provinciaux d'éducation postsecondaire par l'entremise des paiements de transfert, en finançant la recherche à travers les conseils subventionnaires et en appuyant les étudiants grâce au Programme canadien de prêts aux étudiants, par exemple. L'intervention du gouvernement fédéral en matière d'éducation postsecondaire trouve ses fondements dans l'optique des importantes responsabilités qui lui sont confiées quant à l'élaboration des politiques économiques nationales, à la formation des ressources humaines et à la mobilité des citoyens entre les provinces⁶.

Compte tenu de la place prédominante des provinces dans le domaine de l'éducation, le système d'éducation diffère considérablement d'une province à l'autre (voir la figure 1). Au total, il y aurait au Canada environ 95 universités et collèges universitaires publics et privés à but

⁴ Loi constitutionnelle de 1867 (R.-U.), 30 & 31 Vict., ch. 3.

⁵ Marc Leman, *L'enseignement postsecondaire : le rôle du gouvernement fédéral*, Bibliothèque du Parlement, étude générale, BP-140F, février 1986, p. 1.

⁶ Donald Fisher et coll., *Canadian Federal Policy and Postsecondary Education*, The Centre for Policy Studies in Higher Education and Training, 2006, p. 3, http://www.chet.educ.ubc.ca/pdf_files/Canadian_Federal_Policy.pdf, consulté le 21 juin 2010.

non lucratif⁷ et 175 établissements d'enseignement collégial et instituts publics, bien qu'ils ne soient pas répartis également entre les provinces et les régions (voir la figure 2)⁸. En outre, il existe plus de 400 « collèges carrières » à but lucratif établis dans neuf provinces⁹.

De façon générale, les universités canadiennes jouissent d'une grande autonomie qui leur permet d'établir leurs propres critères d'admission et d'obtention de diplôme et d'assumer leur gestion financière de façon indépendante; le rôle des gouvernements se limitant au financement et à l'établissement de barèmes pour les droits de scolarité¹⁰. Du côté collégial, tel que l'explique le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), l'influence gouvernementale se fait davantage sentir et « peut s'étendre aux politiques d'admission, à l'approbation des programmes, aux programmes d'études, à la planification institutionnelle et aux conditions de travail »¹¹.

C'est dans ce contexte que doit être abordée la présente étude. Bien que le gouvernement fédéral joue un rôle considérable dans le domaine de l'ÉPS, ce champ est aussi occupé par les provinces. Ainsi, ce rapport porte d'abord et avant tout sur les modes d'intervention du gouvernement fédéral en matière d'éducation postsecondaire et sur la façon d'améliorer l'accessibilité de l'ÉPS à travers les outils mis à la disposition de cet ordre de gouvernement.

1.2.2 — Données

Le comité note la complexité des statistiques concernant l'éducation postsecondaire. Les organismes spécialisés dans la collecte de statistiques et la recherche mesurent de façon différente l'achèvement ou le non-achèvement de différents niveaux d'éducation secondaire et postsecondaire. Comme ces statistiques peuvent souvent paraître contradictoires, le comité fournit le tableau ci-après afin de clarifier les définitions et les statistiques qui figurent dans le présent rapport.

⁷ Association des universités et collèges du Canada, *À propos de l'AUCC*, http://www.aucc.ca/about_us/index_f.html, consulté le 15 juillet 2010.

⁸ Association des collèges communautaires du Canada, *Collèges et instituts*, http://www.accc.ca/francais/colleges/un_reseau_national.htm, consulté le 15 juillet 2010.

⁹ Association Nationale des Collèges Carrières, *NACC Membership*, http://www.nacc.ca/w_membership.aspx, consulté le 24 janvier 2011.

¹⁰ Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), *L'Éducation au Canada*, juillet 2008, p. 6, <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/64/EducationCanada.fr.pdf>, consulté le 29 juillet 2010.

¹¹ *Ibid.*, p. 7.

Tableau 1 – Définitions et mesures d'achèvement et de non-achèvement

Groupe	Âge	Année	Diplôme d'études secondaires	Décrochage au secondaire	Admissibilité aux ÉPS	Diplôme d'ÉPS	Baccalauréat	Diplôme universitaire
Canadiens	25-64	2008				49 % ¹²		
Canadiens	25-34	2006						29 % ¹³
Habitants du Canada	20-24	2009-2010		9 % ¹⁴				
Personnes non handicapées	25-64	2006		13,5 % ¹⁵				
Habitants du Canada	25-64	2006			61 % ¹⁶			
Personnes nées au Canada		2006						20 % ¹⁷
Étudiants de premier cycle au Canada		2008 (seulement)					34,4 % ¹⁸	
Étudiants au secondaire public		2007-2008	71 %					

¹² OCDE, *Regards sur l'éducation 2010: Les indicateurs de l'OCDE*, 2010, p. 37, <http://www.oecd.org/dataoecd/45/38/45926102.pdf>, consulté le 17 février 2011.

¹³ Statistique Canada, « Éducation, formation et apprentissage ». <http://www.statcan.gc.ca/pub/11-402-x/2010000/chap/edu/edu-fra.htm>, consulté le 9 août 2011.

¹⁴ Conseil canadien sur l'apprentissage, *État de l'apprentissage au Canada : Revue de l'année*, 30 mars 2010, p. 23 <http://www.ccl-cca.ca/pdfs/SOLR/2010/SOLR-2010-Report-FINAL-F.pdf>, consulté le 17 février 2011.

¹⁵ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Vers l'intégration des personnes handicapées*, 2009, p. 33, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/condition_personnes_handicapees/rapports/rhf/2009/rhf_2009.pdf, consulté le 12 juillet 2010.

¹⁶ *Ibid.*, p. 9. Note: Ce chiffre comprend les certificats professionnels, les diplômes collégiaux, les diplômes universitaires ou les diplômes inférieurs au baccalauréat.

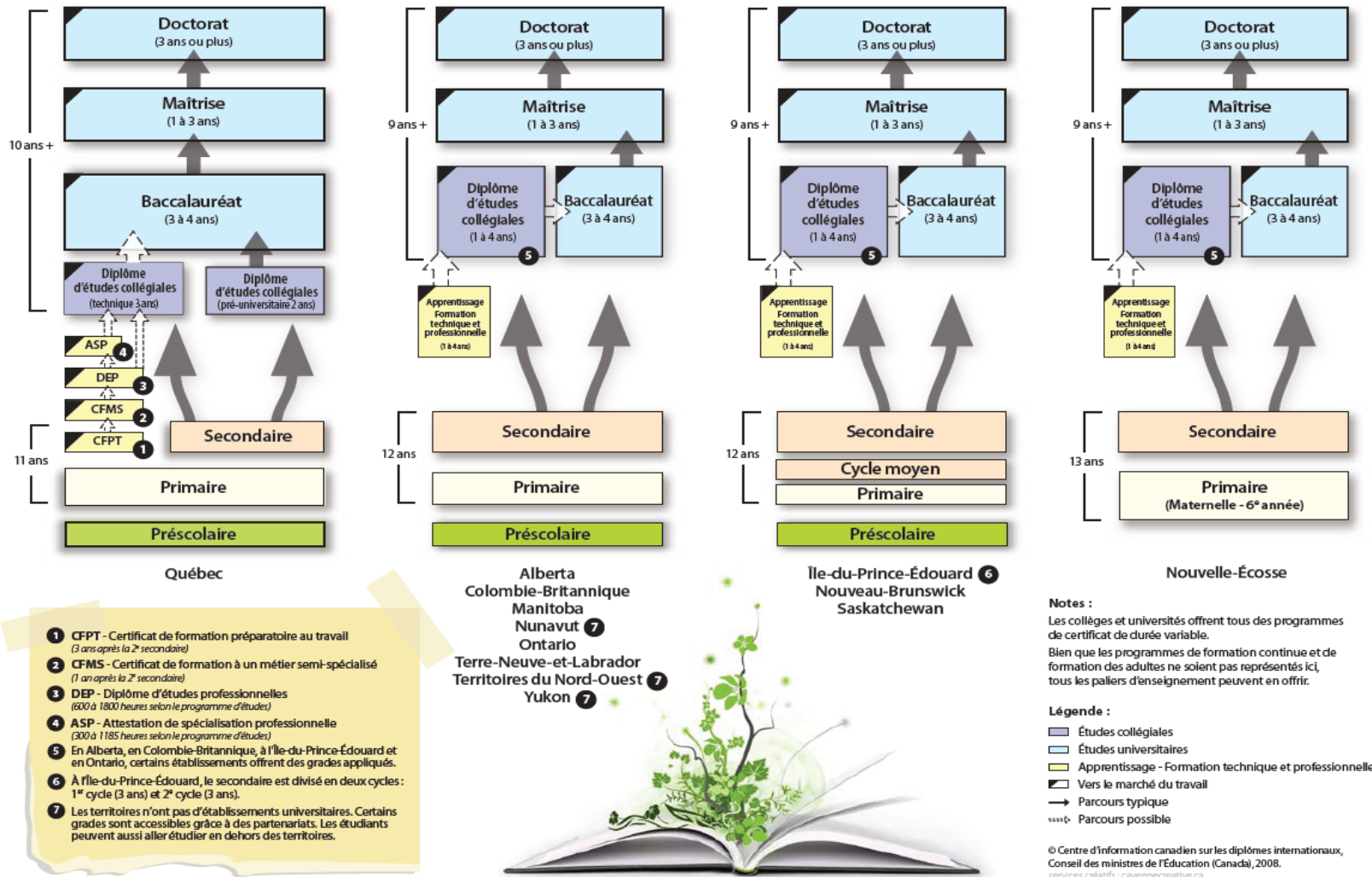
¹⁷ Statistique Canada, *Portrait de la scolarité au Canada, Recensement de 2006*, mars 2008, p. 6, <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-560/pdf/97-560-XIF2006001.pdf>, consulté le 17 février 2011.

¹⁸ OCDE, 2010, p. 71

Groupe	Âge	Année	Diplôme d'études secondaires	Décrochage au secondaire	Admissibilité aux ÉPS	Diplôme d'ÉPS	Baccalauréat	Diplôme universitaire
Habitants du Canada non autochtones		2006						23 % ¹⁹

¹⁹ *Ibid.*, p. 19

Figure 1 – Les systèmes d'éducation au Canada



Source : Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, 2008, http://www.cicdi.ca/docs/postsec/graphics/SystemeEducation_Canada.pdf.

Figure 2 – Répartition géographique des établissements d'enseignement postsecondaire sans but lucratif



Source : Conseil canadien sur l'apprentissage, *L'enseignement postsecondaire au Canada : Les attentes sont-elles comblées?*, février 2009, p. 24, http://www.ccl-cca.ca/pdfs/PSE/2009/PSE2008_French.pdf, consulté le 6 décembre 2010.

1.2.3 — Importance de l'éducation postsecondaire pour le Canada

L'éducation postsecondaire revêt une importance capitale pour ce qui est du développement d'un pays. Elle a une incidence tant du point de vue des individus que de celui de l'ensemble de la société. Tout d'abord, l'employabilité des individus croît à mesure que le niveau de scolarité augmente²⁰. Ainsi, en 2007, le taux d'emploi chez les personnes n'ayant pas obtenu de diplôme de fin d'études secondaires se situait à 57 % tandis que ceux et celles possédant un diplôme d'études collégiales ou universitaires avaient un taux d'emploi de 83 %. Cette situation n'est pas nouvelle et les perspectives des diplômés de l'éducation postsecondaire se sont améliorées considérablement depuis les 20 dernières années. De 1990 à 2010, le nombre d'emplois pour des diplômés d'études postsecondaires a plus que doublé, passant à 4,4 millions,

²⁰ Statistique Canada et CMEC, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, Ottawa, 2009, p. 41.

tandis que pour les personnes possédant un diplôme d'études secondaires ou moins le nombre d'emplois a chuté de 1,2 million au cours de la même période²¹. Les personnes âgées de 40 à 59 ans possédant un diplôme universitaire gagnent d'ailleurs en moyenne le double de ceux n'ayant pas terminé leurs études secondaires et 50 % plus que ceux ayant complété un programme collégial²².

Afin d'illustrer l'impact de l'éducation postsecondaire sur les perspectives d'emploi des individus, il suffit de rappeler le témoignage de Paul Davidson, président-directeur général de l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) :

[...] entre août 2008 et août 2009, période où a frappé la pire récession qu'a connue le pays, il s'est créé 40 000 nouveaux emplois exigeant un diplôme universitaire. Cependant, il se perdait 370 000 emplois pour les personnes sans diplôme postsecondaire ou sans qualification²³.

L'éducation postsecondaire peut être également extrêmement profitable à l'ensemble de la société. Ainsi, pour les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), on estime que, à l'échelle nationale, chaque année d'étude à temps plein supplémentaire entraîne une augmentation de la production par habitant d'environ six %²⁴.

Les avantages d'avoir une population éduquée ne se comptabilisent pas qu'en termes économiques. En effet, les personnes les plus instruites sont habituellement en meilleure santé. Au Canada, en 2005, 67 % des titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires se considéraient en très bonne ou excellente santé tandis que seulement 43 % des Canadiens n'ayant pas terminé leurs études secondaires pouvaient en dire autant²⁵. Le niveau de scolarité aurait également un impact positif sur la satisfaction de vivre²⁶. De plus, les diplômés d'un programme postsecondaire sont deux fois plus susceptibles que les personnes possédant un diplôme d'études

²¹ Association des collèges et universités du Canada, Tendances dans le milieu universitaire, volume 1 : Effectifs, 2009, p. 34, <http://www.aucc.ca/pdf/francais/publications/tendances-dans-le-milieu-universitaire-vol1-effectifs-2011-f.pdf>, consulté le 21 juin 2010.

²² *Ibid.*, p. 126.

²³ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Paul Davidson.

²⁴ Paulo Santiago et coll., *Tertiary Education for the Knowledge Society (L'enseignement supérieur au service de la société de la connaissance)*, volume 1, *Special Features: Governance, Funding, Quality*, Organisation de coopération et de développement économiques, 2008, p. 39.

²⁵ Conseil canadien sur l'apprentissage, *État de l'apprentissage au Canada : Revue de l'année 2009-2010*, 30 mars 2010, p. 37, <http://www.ccl-cca.ca/pdfs/SOLR/2010/SOLR-2010-Report-FINAL-F.pdf>, consulté le 22 juin 2010.

²⁶ *Ibid.*, p. 38.

secondaires et quatre fois plus susceptibles que ceux n'ayant pas achevé leur formation secondaire d'exercer leur droit de vote²⁷.

Il ne s'agit que d'un aperçu des avantages considérables qui découlent d'une population instruite. Compte tenu de ces avantages, il apparaît primordial que le Canada fasse tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer les taux d'achèvement des études secondaires dans le cadre de programmes donnant accès à l'ÉPS et améliorer ainsi cet accès.

1.2.4 — État de la situation

La population canadienne est l'une des plus scolarisées au monde. En effet, en 2008, de tous les pays membres de l'OCDE, le Canada possédait le plus haut pourcentage de personnes ayant achevé un diplôme de cycle tertiaire : 49 % des Canadiens âgés de 25 à 64 ans avaient un diplôme collégial ou universitaire²⁸. Lorsqu'on inclut l'ensemble des programmes postsecondaires au Canada (c'est-à-dire la formation professionnelle et les programmes de formation d'apprentis), ce pourcentage s'élève plutôt à 60 % de la population²⁹.

Les plus récentes données de Statistique Canada indiquent que 1 112 300 étudiants étaient inscrits dans les universités canadiennes au cours de l'année scolaire 2008-2009, une hausse de 3,7 % par rapport à l'année précédente³⁰. Le tableau 2 montre les effectifs universitaires par province de 2004-2005 à 2008-2009.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ OCDE, *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, 2010, p. 37, <http://www.oecd.org/dataoecd/45/38/45926102.pdf>, consulté le 17 décembre 2010.

²⁹ Statistique Canada, *Plus haut niveau de scolarité atteint pour la population âgée de 25 à 64 ans, répartition en pourcentage pour les deux sexes, pour le Canada, les provinces et les territoires - Données-échantillon (20 %)*, <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/hlt/97-560/pages/page.cfm?Lang=F&Geo=PR&Code=01&Table=1&Data=Dist&Sex=1&StartRec=1&Sort=2&Display=Page>, consulté le 17 décembre 2010.

³⁰ Statistique Canada, « Effectifs universitaires », *Le Quotidien*, 14 juillet 2010, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100714/dq100714a-fra.htm>, consulté le 15 juillet 2010. Il faut toutefois préciser qu'une partie de cette hausse est attribuable à des changements quant à la désignation de certains établissements postsecondaires en Colombie-Britannique. Ainsi, selon Statistique Canada, « l'ajout de cinq universités en Colombie-Britannique a contribué à l'accroissement des étudiants inscrits à d'autres activités éducationnelles offertes dans les universités : les effectifs sont passés de 92 823 en 2007-2008 à 119 796 en 2008-2009 ».

Tableau 2 – Effectifs universitaires* par province

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Canada	1 021 521	1 050 225	1 066 905	1 072 488	1 112 370
Terre-Neuve-et-Labrador	18 048	18 336	17 811	17 523	17 322
Île-du-Prince-Édouard	3 972	3 849	3 999	3 837	4 089
Nouvelle-Écosse	43 539	43 308	42 456	41 442	40 899
Nouveau-Brunswick	24 903	25 014	23 757	23 682	23 028
Québec	263 397	265 995	266 712	268 011	269 097
Ontario	413 406	431 049	440 604	446 196	448 467
Manitoba	39 285	39 615	40 119	38 964	39 306
Saskatchewan**	33 126	20 622	20 604	20 607	19 647
Alberta	89 124	91 665	94 131	94 659	93 774
Colombie-Britannique	92 724	110 775	116 709	117 561	156 741

* Comprend les étudiants à temps partiel et les étudiants à temps plein. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des effectifs provinciaux en raison de l'arrondissement de certains nombres.

** Pour l'Université de Regina, nous ne disposons pas de données sur les effectifs depuis 2005-2006. Selon les données préliminaires de l'AUCC, 11 890 étudiants étaient inscrits à l'Université de Regina à l'automne 2009.

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau (payant) 477-0013

Malgré la hausse des inscriptions dans les universités canadiennes, certains indicateurs sont cependant inquiétants. D'après les données de *Regard sur l'éducation 2010*, le Canada se situe au 20^e rang parmi les pays membres de l'OCDE en ce qui a trait au taux d'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle avec un taux 34,4 %, soit en deçà de la moyenne des pays membres, c'est-à-dire 39 %³¹. Par ailleurs, en observant les tendances à plus long terme, on constate que le Canada est en perte de vitesse. Patrice de Broucker, de la Section des indicateurs de l'éducation et des projets spéciaux à Statistique Canada, a expliqué aux membres du comité que la croissance du nombre de diplômés universitaires sur une période de 10 ans au Canada est moins rapide que la croissance moyenne des pays membres de l'OCDE :

Pour ce qui est de la plus jeune génération, les 25 à 34 ans, 29 % des Canadiens ont un diplôme universitaire. Une croissance certes, mais cela nous place maintenant au 12^e rang dans cette population au sein des pays de l'OCDE. Des pays comme la Corée, la Finlande, le

³¹ OCDE, 2010, p. 72.

*Danemark, l'Australie, la Suède nous dépassent et des pays comme le Japon et le Royaume-Uni, nous ont rejoints*³².

Le retard qu'accuse le Canada en matière de taux d'obtention de diplôme universitaire s'explique toutefois partiellement par l'importance que prend le secteur collégial au Canada. Les pays ayant d'excellents systèmes d'enseignement collégial et des taux d'inscription élevés ont généralement des taux d'obtention de diplôme universitaire plus faibles que les pays sans systèmes d'enseignement collégial³³. Puisque les besoins en main-d'œuvre à l'échelle du Canada ne se limitent pas aux diplômés universitaires, mais incluent tous les niveaux du postsecondaire et les compétences s'y rattachant, le comité reconnaît la force du secteur collégial canadien. Malgré tout, certains intervenants craignent que le réseau collégial canadien ne soit pas en mesure de répondre aux besoins du pays en matière de formation spécialisée³⁴. L'ACCC rapporte d'ailleurs que des listes d'attente empêchent des étudiants de s'inscrire en temps opportun à certains programmes collégiaux. L'attente peut s'élever à deux années dans certains collèges communautaires³⁵. Le manque de places dans certains programmes constitue un obstacle à l'accès en soi. Le tableau 3 présente les effectifs des collèges de 2002-2003 à 2006-2007.

Le comité note que le système collégial offre aux Canadiens un moyen important pour accéder aux études postsecondaires et exhorte le gouvernement fédéral à mettre l'accent sur l'élargissement du réseau des collèges communautaires lors des discussions avec les provinces, notamment les discussions sur le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, afin de mieux répondre à la demande de programmes collégiaux.

³² *Témoignages*, 7 octobre 2009, Patrice de Broucker.

³³ Conseil canadien sur l'apprentissage, 2009, p. 36.

³⁴ *Témoignages*, 5 mai 2010, Terry Anne Boyles.

³⁵ *Ibid.*

Tableau 3 – Effectifs des collèves* par province et territoire

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Canada	571 962	607 431	606 258	602 802	609 051
Terre-Neuve-et-Labrador	7 860	7 779	6 561	8 982	8 973
Île-du-Prince-Édouard	1 800	1 797	1 290	1 620	1 557
Nouvelle-Écosse	7 950	7 662	7 677	8 013	8 547
Nouveau-Brunswick	6 270	6 501	8 040	7 278	6 975
Québec	195 507	190 809	189 168	185 394	188 067
Ontario	168 324	206 988	203 007	216 252	215 496
Manitoba	8 463	8 841	8 733	8 931	9 051
Saskatchewan	3 852	4 020	3 840	3 837	7 341
Alberta	53 073	54 246	59 865	60 480	60 510
Colombie-Britannique	117 387	117 369	116 592	100 701	101 505
Yukon	540	522	501	501	201
Territoires du Nord-Ouest	522	507	531	531	531
Nunavut	420	390	459	285	297

* Comprend les étudiants à temps partiel et les étudiants à temps plein. Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des effectifs provinciaux en raison de l'arrondissement de certains chiffres.

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau (payant) 477-0015

En ce qui a trait aux programmes de formation des apprentis, selon des données récentes de Statistique Canada, on pouvait dénombrer 403 490 personnes inscrites en 2009.³⁶ Il s'agit d'une hausse de plus de 100 % par rapport à 1997. Toutefois, en 2009, seulement 30 858 personnes ont terminé leur programme de formation des apprentis³⁶, ce qui dénote un taux d'achèvement très bas. La persistance et l'achèvement sont pourtant des dimensions importantes de l'accessibilité. Nous constatons donc que des défis de taille sont présents à tous les niveaux du système postsecondaire.

Le Canada a besoin de personnes qualifiées à tous les niveaux de formation. D'après le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences (RHDC), d'ici 2015, environ cinq millions et demi d'emplois seront à combler au Canada en raison des départs à la

³⁶ Statistique Canada, Tableau 477-0053 - Nombre d'apprentis enregistrés, selon les principaux groupes de métiers et le sexe, Canada.

³⁷ Statistique Canada, Tableau 477-0054 - Nombre d'apprentis enregistrés, selon les principaux groupes de métiers et le sexe, Canada.

retraite (3,8 millions) et de la création de nouveaux emplois (1,7 million)³⁷. De ces nouveaux emplois, les deux tiers nécessiteront des études postsecondaires ou se situeront dans le domaine de la gestion. Le marché du travail canadien aura besoin d'environ 1,4 million de diplômés universitaires supplémentaires en 2015 et un peu plus de deux millions de personnes ayant complété une formation professionnelle ou collégiale.³⁸

³⁸ Mario Lapointe et coll., *Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie (2006-2015)*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Ottawa, octobre 2006, p. 59.

³⁹ Conseil canadien sur l'apprentissage, 2009, p. 115.

2 — Obstacles à l'éducation postsecondaire au Canada

Il ne fait aucun doute pour le comité que le Canada, malgré le niveau élevé de scolarité de sa population, a tout intérêt à se pencher très sérieusement sur la question de l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au risque de se retrouver dans une situation de désavantage sur la scène internationale. Mais comment faire en sorte qu'une des populations les plus instruites au monde le devienne encore davantage? Le comité estime que pour y arriver, il sera nécessaire de centrer nos efforts sur les groupes qui, par rapport à leur poids dans la population, sont sous-représentés dans les établissements d'éducation postsecondaire. Comme le professeur Dale Kirby de l'Université Memorial de Terre-Neuve l'a expliqué, « [...] le Canada doit, s'il veut augmenter les inscriptions, se doter de politiques conçues spécialement pour éliminer les obstacles à la participation auxquels se sont heurtés ceux qui ont traditionnellement été exclus »³⁹. Ces groupes incluent, entre autres, les Autochtones, les personnes avec un handicap, les étudiants de « première génération »⁴⁰, les étudiants provenant de régions rurales ou éloignées et ceux provenant d'une famille à faible revenu. Afin d'améliorer l'accessibilité de l'ÉPS pour ces groupes, il faut d'abord comprendre les obstacles auxquels ils font face.

2.1 — *Obstacles non financiers*

Les audiences du comité ont permis de noter une réalité incontournable quant aux facteurs influençant l'accessibilité de l'éducation postsecondaire au Canada. Alors que les questions financières accaparent souvent toute l'attention, il semble que les obstacles non financiers soient très importants. En fait, comme l'a expliqué Ross Finnie, « l'accès résulte clairement d'un ensemble de facteurs détaillés, complexes et interreliés qui commencent à intervenir assez tôt dans la vie d'un jeune et qui sont fortement tributaires des antécédents

³⁹ *Témoignages*, 25 mars 2010, Dale Kirby.

⁴⁰ Cette expression, qui se retrouve abondamment dans la littérature, désigne les étudiants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires. Voir, par exemple, Dale Kirby, « Reviewing Canadian Post-Secondary Education: Post-Secondary Education Policy in Post-Industrial Canada », *Canadian Journal of Educational Administration and Policy*, n° 65, 3 novembre 2007, <https://www.umanitoba.ca/publications/cjeap/articles/kirby.html>, consulté le 12 janvier 2011.

familiaux et des premières expériences scolaires »⁴¹. Dans cette section, nous aborderons les facteurs qui ne sont pas associés aux finances des étudiants.

2.1.1 — Obtention du diplôme d'études secondaires

Les travaux du comité n'ont pas porté spécifiquement sur la question de l'achèvement des études secondaires. Toutefois, comme l'incapacité d'obtenir un diplôme d'études secondaires constitue un obstacle évident pour les jeunes Canadiens désirant poursuivre leurs études, il est pertinent de se pencher sur la question.

Si nous voulons augmenter la participation, et assurer une participation plus équitable, nous devons augmenter le taux d'obtention de diplôme de fin d'études secondaires étant donné que les étudiants qui n'obtiennent pas ce diplôme sont les moins susceptibles de poursuivre des études supérieures⁴².

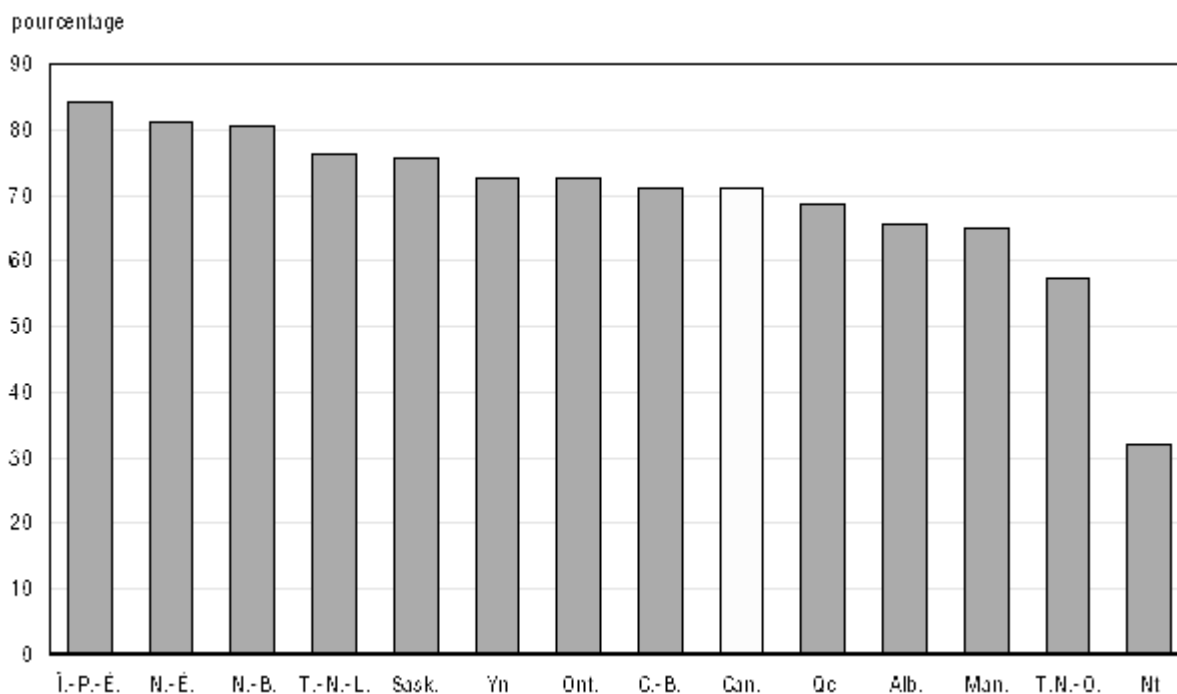
D'après de récentes données de Statistique Canada⁴³, le taux d'obtention de diplôme d'études secondaires dans les écoles publiques s'établissait à 71 % en 2007-2008. Les taux d'obtention de diplôme connaissent des variations importantes d'une province à l'autre. L'Île-du-Prince-Édouard vient en tête avec 84,3 % tandis que le Manitoba est la province présentant le plus bas taux d'obtention de diplôme avec 65,1 % (voir la figure 3). Le Nunavut affiche de son côté un taux de seulement 32 %. Toutefois, il s'agit de la première fois que le taux dépasse le cap des 30 %.

⁴¹ *Témoignages*, 8 octobre 2009, Ross Finnie.

⁴² *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

⁴³ Riley Brockington, *Indicateurs sommaires des écoles publiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2001-2002 à 2007-2008*, mai 2010, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2010083-fra.pdf>, consulté le 28 juin 2010.

Figure 3 — Taux d’obtention de diplôme d’études secondaires, Canada, provinces et territoires, 2007-2008



Source : Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/2010083/c-g/c-g003-fra.htm>, consulté le 28 juin 2010.

Il est incontestable qu’une hausse du taux d’obtention de diplômes d’études secondaires ne peut être que bénéfique dans l’optique d’accroître les taux de participation à l’ÉPS. La proportion de Canadiens âgés de 20 à 24 ans ayant décroché est effectivement passée de 16,6 % en 1990-1991 à 8,5 % en 2009-2010⁴⁴. Malgré cette nette amélioration, il demeure que les étudiants pauvres, les jeunes handicapés et les jeunes membres des minorités visibles et des collectivités autochtones sont surreprésentés dans le groupe des jeunes qui ne terminent pas leurs études secondaires⁴⁵. Le comité est bien au fait de cette réalité. Dans son rapport *Pauvreté, logement, itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l’exclusion*, complété en 2009, le comité a noté les faibles taux d’obtention de diplôme chez ces groupes désavantagés. Le comité souhaite

⁴⁴ Ressources humaines et Développement des compétences Canada. « Indicateurs de mieux-être au Canada – Apprentissage – Décrochage scolaire », <http://www4.rhdcc.gc.ca/3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=32>.

⁴⁵ Jodene Dunleavy, *L’éducation publique au Canada : Faits, tendances et attitudes*, Association canadienne d’éducation, 2007, p. 5, http://www.cea-ace.ca/media/fr/CEA-ACE_PubEd.07_Fr_FinalWEB.pdf, consulté le 2 juin 2010.

ici mettre l'accent sur l'importance d'accroître les taux d'obtention de diplômes d'études secondaires et réitérer une recommandation qu'il a déjà formulée dans le rapport susmentionné⁴⁶.

RECOMMANDATION 1

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, de concert avec le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), encourage et soutienne des mesures propres à réduire le taux de décrochage scolaire, notamment l'établissement d'objectifs et de délais et la production régulière de rapports de situation.

2.1.2. — Expérience à l'école secondaire

Au-delà de la question de l'obtention du diplôme d'études secondaires, il faut également se demander en quoi l'expérience des élèves les incite à poursuivre leur formation au niveau postsecondaire. De nombreux facteurs sont à l'œuvre ici. Les résultats de recherche présentés par certains témoins indiquent que le rendement au secondaire (tests normalisés, notes, persistance, et orientation ou non des étudiants vers des programmes techniques ou généraux) est un important facteur d'incitation à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves ayant de bons résultats sont aussi plus susceptibles d'envisager de poursuivre des études postsecondaires.

Le comité reconnaît qu'il est important de voir à ce que les jeunes diplômés du niveau secondaire soient bien préparés aux études postsecondaires. Il ne suffit pas toujours de posséder un diplôme d'études secondaires pour avoir accès à l'ÉPS. Pour être admis dans bon nombre de programmes universitaires, il faut des connaissances de base en mathématiques et en sciences. Les étudiants inscrits à des cours qui ne leur conviennent pas ou qui sont dirigés vers des séquences de cours peuvent avoir moins de chances d'accéder à certains programmes d'ÉPS. Selon des recherches publiées par Statistique Canada, les étudiants dont les parents n'avaient pas

⁴⁶ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Pauvreté, logement, itinérance : Les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, Sénat du Canada, 2^e session, 40^e législature, décembre 2009, p. 68, <http://www.parl.gc.ca/40/2/parlbus/commbus/senate/com-f/citi-f/rep-f/rep02dec09-f.pdf>, consulté le 28 juin 2010.

fait d'études universitaires étaient généralement plus susceptibles d'avoir été dirigés dans des programmes limitant leur qualification et, partant, leur accès à tous les programmes d'ÉPS.⁴⁷

2.1.3 — Environnement familial et étudiants de première génération

L'environnement dans lequel évoluent les élèves est très important. La plupart des analystes accordent une importance capitale au niveau de scolarité des parents et à leur attitude à l'égard des études postsecondaires. En effet, des études ont démontré que la probabilité d'obtenir un diplôme d'études postsecondaires augmente proportionnellement avec le niveau de scolarité des parents⁴⁸. Par ailleurs, les jeunes sont beaucoup plus susceptibles d'entreprendre des études collégiales ou universitaires si leurs parents croient en l'importance des études postsecondaires que s'ils n'y accordent pas d'importance⁴⁹. Nos témoins ont confirmé cela : « le premier facteur est le niveau d'éducation des parents; le milieu dans lequel on grandit, c'est le plus important »⁵⁰.

Ceci nous amène à parler d'un autre groupe sous-représenté. Les étudiants de première génération – c'est-à-dire ceux qui entreprennent un programme d'ÉPS, mais dont les parents n'ont jamais accédé à l'enseignement postsecondaire – sont moins nombreux à poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire. Des recherches indiquent que le taux d'inscription à l'université est d'environ 17 % chez les enfants de parents ayant fait tout au plus des études secondaires. Le même taux serait plutôt autour de 50 % dans le cas des jeunes dont les parents détiennent un diplôme universitaire⁵¹. Plusieurs témoins ont abordé cette question et ont expliqué comment le niveau de scolarité des parents influençait les chances de poursuivre des études postsecondaires. Les parents ayant étudié au collège ou à l'université ont une meilleure connaissance de ce milieu et sont plus aptes à guider leurs enfants dans leurs choix :

⁴⁷ Harvey Krahn et Alston Taylor, « Les filières d'orientation des élèves de 10^e année dans quatre provinces canadiennes en 2000 », *Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada*, vol. 4, n^o 2, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2007002/9994-fra.htm#c>, consulté le 4 janvier 2011.

⁴⁸ Danielle Shaienks et Tomasz Gluszynski, *Transitions entre les études et le marché du travail chez les jeunes adultes*, document de recherche, Statistique Canada, juillet 2009, p. 31, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2009075-fra.pdf>, consulté le 29 juin 2010.

⁴⁹ Danielle Shaienks et coll., *Les études postsecondaires – participation et décrochage : différences entre l'université, le collège et les autres types d'établissements postsecondaires*, Statistique Canada, novembre 2008, p. 17, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2008070-fra.pdf>, consulté le 29 juin 2010.

⁵⁰ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Patrice de Broucker.

⁵¹ Marie Drolet, *Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990 ?*, Statistique Canada, février 2005, p. 17, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2005243-fra.pdf>, consulté le 5 juillet 2010.

Certains éléments de preuve laissent croire que les étudiants n'utilisent pas les services des conseillers en orientation de l'école et qu'ils prennent leurs décisions seuls, ou avec leurs parents ou leurs amis. Si les amis et les parents n'ont aucune expérience de l'université, les étudiants sont peu susceptibles d'envisager cette option⁵².

De plus, les parents ayant un diplôme d'études postsecondaires ont généralement une connaissance plus approfondie des mécanismes de financement à la disposition des étudiants. Richard Mueller, adjoint invité à Statistique Canada, a expliqué au comité :

Si l'un des parents est allé à l'université, il connaît les bourses et les prêts disponibles et il sait comment les demander, notamment. Les parents ne provenant pas de ce milieu n'en auront aucune idée. Ainsi, il est facile de se tromper dans les calculs des avantages et des coûts liés à cette éducation⁵³.

2.1.4 — Motivation et exposition aux études postsecondaires

Il est évident que le désir d'étudier a un effet sur la participation aux études, peu importe les capacités et les réalisations. Il est important qu'une personne puisse se sentir apte à poursuivre des études postsecondaires. Il est aussi important que les autres considèrent qu'elles sont aptes à le faire. Le désir d'étudier est une question qui mérite d'être étudiée⁵⁴.

Le désir d'étudier au collège ou à l'université ou encore de suivre une formation d'apprenti doit aussi être pris en considération. La motivation est un facteur déterminant⁵⁵. Dans le cas des étudiants de première génération et de ceux provenant de famille à faible revenu, entre autres, ce désir peut être difficile à susciter. Toutefois, ces jeunes ont le potentiel d'entreprendre des études postsecondaires et nous devons veiller à ce qu'ils deviennent motivés à un jeune âge⁵⁶.

Les audiences du comité ont permis d'en apprendre sur bon nombre d'initiatives prometteuses visant à accroître la motivation des jeunes (voir les encadrés pour plus de renseignements sur ces initiatives). Le comité a entendu parler des efforts déployés pour permettre aux étudiants de se familiariser avec les programmes d'éducation postsecondaire

⁵² *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

⁵³ *Témoignages*, 8 octobre 2009, Richard E. Mueller.

⁵⁴ *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

⁵⁵ *Témoignages*, 9 juin 2010, Louis Dumont.

⁵⁶ *Témoignages*, 8 octobre 2009, Ross Finnie.

offerts et pour encourager les étudiants de première génération à faire des études postsecondaires. Des témoins ont décrit au comité les efforts particuliers déployés pour intéresser les étudiants aux études postsecondaires pendant qu'ils étaient toujours aux études secondaires.

Programme Advancement Via Individual Determination (AVID)

AVID vise à aider les étudiants dont le rendement scolaire et les compétences n'équivalent pas au niveau nécessaire pour être admis aux études postsecondaires. Le programme, modelé d'après une initiative américaine, vise tout particulièrement à surmonter les barrières telles que l'obtention de résultats scolaires moyens, l'inscription à des cours inappropriés et l'absence de motivation. Le but est de renforcer le niveau de capacité et la préparation aux études postsecondaires des étudiants ciblés.

Il a été mis à l'essai en Colombie-Britannique, avec l'appui financier de la FCBEM, dans le cadre d'un projet pilote regroupant plus de 1 500 étudiants. Il s'agit essentiellement d'un cours à option offert aux élèves qui ont le potentiel de poursuivre des études postsecondaires sans toutefois avoir les notes nécessaires. Les étudiants de ce cours à option reçoivent une formation spéciale et l'aide de tuteurs, écoutent des conférenciers et effectuent des visites dans des établissements d'enseignement postsecondaire.

Les résultats préliminaires recueillis par la Société de recherche sociale appliquée indiquent que les participants au programme AVID suivaient des cours plus difficiles comparativement aux autres étudiants et obtenaient des diplômes d'un niveau équivalent ou supérieur à celui qu'ils auraient normalement obtenu en suivant des cours moins exigeants. Ces étudiants ont également appliqué les stratégies et les techniques d'apprentissage préconisées dans le cadre du programme AVID. On devrait connaître les résultats définitifs en 2012.

Pour plus d'information sur le programme AVID, il est possible de consulter le site Web à <http://www.avid.org/index.html>.

À la lumière des obstacles non financiers à l'éducation postsecondaire qui sont exposés dans la présente section, le comité estime qu'il est de la plus haute importance que tous les ordres de gouvernement unissent leurs efforts pour que les jeunes Canadiens terminent leurs études secondaires et qu'ils aient la motivation voulue pour poursuivre des études postsecondaires.

RECOMMANDATION 2

Le comité recommande que le gouvernement fédéral convoque une réunion des ministres de l'Éducation provinciaux et territoriaux pour élaborer une stratégie qui tienne compte des facteurs non financiers (par exemple, les facteurs

socioéconomiques, l'environnement familial et l'éducation donnée à partir de la maternelle jusqu'à la 12^e année) afin d'encourager les jeunes Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

Le comité invite également tous les ordres de gouvernement à appuyer et à financer la reprise de programmes qui ont été une réussite et à en utiliser les résultats comme point de référence.

2.2 — *Obstacles financiers*

2.2.1 — Frais de scolarité

Le comité reconnaît qu'il faut de toute urgence aplanir les obstacles non financiers avant que les obstacles financiers ne posent problème. Les frais de scolarité sont souvent au cœur de toute discussion sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. Au cours de l'étude du comité, cette question a été soulevée par de nombreux témoins et en particulier par les représentants des associations étudiantes.

Les frais de scolarité pour les programmes universitaires ont augmenté de façon considérable depuis les dix dernières années. En moyenne, les frais de scolarité pour un programme de premier cycle s'élevaient à un peu plus de 4 700 dollars pour l'année universitaire 2008-2009. Depuis 1998-1999, les frais de scolarité ont augmenté en moyenne de 4,4 % annuellement. En comparaison, l'inflation a crû moins rapidement, à un taux annuel moyen de 2,3 % selon l'Indice des prix à la consommation⁵⁷. En 2009-2010, les frais de scolarité ont augmenté de 3,6 % alors que l'Indice des prix à la consommation a baissé de 0,8 %⁵⁸. Selon Statistique Canada, en 2009, la moyenne des frais de scolarité pour les étudiants de premier cycle variait de 2 000 dollars approximativement au Québec à plus de 5 000 dollars en Nouvelle-

⁵⁷ Statistique Canada, « Frais de scolarité universitaires », *Le Quotidien*, 9 octobre 2008, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/081009/dq081009a-fra.htm>, consulté le 29 juillet 2010.

⁵⁸ Statistique Canada, « Frais de scolarité universitaires », *Le Quotidien*, 20 octobre 2009, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091020/dq091020b-fra.htm>, consulté le 29 juillet 2010.

Écosse.⁵⁹ Les données au sujet des frais de scolarité pour les programmes collégiaux sont plus difficiles à trouver. De 1997-1998 à 2006-2007, ils sont passés de 915 à 1 481 dollars⁶⁰.

Le comité note qu'il existe un profond désaccord quant à l'impact de la hausse des frais de scolarité sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. D'un côté, les regroupements d'étudiants voient habituellement dans les frais de scolarité l'une des barrières à l'accès les plus importantes. Comme l'a expliqué la présidente nationale de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE), « [l]es frais de scolarité constituent à présent la dépense la plus importante pour la plupart des étudiants collégiaux et universitaires, et augmentent plus rapidement que n'importe quelle autre dépense que doivent supporter les étudiants »⁶¹.

Toutefois, plusieurs experts et chercheurs ne semblent pas d'accord. Ben Levin, professeur à l'Ontario Institute for Studies in Education de l'Université de Toronto, a ainsi expliqué au comité que les frais de scolarité n'avaient pas autant d'impact sur l'accessibilité que ce que l'on pouvait croire :

*La première chose que j'ai à dire, à propos du financement des études postsecondaires, c'est que, même si les droits de scolarité semblent accaparer toute l'attention, ces droits de scolarité, dans une mesure raisonnable, semblent n'avoir pour ainsi dire aucune incidence sur les taux de participation*⁶².

Ce dernier a ajouté qu'il n'existe aucune étude empirique démontrant qu'une baisse des droits de scolarité entraînerait une augmentation importante du taux de participation aux études postsecondaires⁶³. Le comité a donc décidé de ne pas recommander un gel ou une baisse des droits de scolarité. Comme on l'a dit au comité, « [r]éduire les droits de scolarité [...] serait une politique contre-productive, car elle coûterait cher et n'aurait que très peu d'incidence sur la participation ou l'équité de la participation »⁶⁴.

⁵⁹ Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada – Dépenses liées aux études postsecondaires*, juin 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-599-x/81-599-x2011007-fra.pdf>.

⁶⁰ Joseph Berger, Anne Motte et Andrew Parkin, *Le Prix du savoir : L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2009, p. 101.

⁶¹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

⁶² *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*

Quoi qu'il en soit, il demeure que la hausse des frais de scolarité préoccupe les étudiants. Les recherches indiquent également qu'une hausse des droits de scolarité peut décourager la participation aux études postsecondaires chez certains groupes d'étudiants plus à risque⁶⁵. Par exemple, à la suite de la déréglementation des frais de scolarité de certains programmes professionnels en Ontario, les modèles de fréquentation universitaire auraient substantiellement changé⁶⁶.

Le comité estime que toute hausse des droits de scolarité devrait être modérée et prévisible afin d'éviter des augmentations subites qui auraient inévitablement une incidence sur l'accessibilité à l'ÉPS. La réglementation des frais de scolarité relève des provinces. Toutefois, ces frais figurent au nombre des obstacles financiers dont il est question plus avant dans le présent rapport.

Explorez vos horizons

Le projet Explorez vos horizons vise à combler le manque d'information qui peut expliquer l'écart entre les perceptions des étudiants quant aux bénéfices de l'éducation et la réalité. Ce projet vise à stimuler la réflexion des élèves du secondaire quant aux possibilités de carrière ou d'études postsecondaires qui s'offrent à eux et à favoriser la prise de décisions éclairées. Il a été mis à l'essai dans 51 écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

L'information est transmise dans le cadre d'ateliers généraux et d'ateliers axés sur une carrière. Des ateliers animés par des « ambassadeurs du postsecondaire » ont également lieu. Un site internet est aussi dédié à l'exercice. D'après les résultats provisoires de l'évaluation, le projet Explorez vos horizons a permis d'accroître la proportion d'étudiants qui avouent avoir besoin d'aide pour poursuivre des études postsecondaires afin de réaliser ce qu'ils veulent dans la vie. Il a également permis de réduire la proportion de participants issus de familles à faible revenu ou faible niveau de scolarité qui considèrent que les facteurs financiers nuisent à leurs aspirations en matière d'ÉPS.

Pour plus d'information, il est possible de consulter une évaluation provisoire du programme à http://www.srdc.org/uploads/FTD_IIR_report_FR.pdf.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ Marc Frenette, « University Access Amid Tuition Fee Deregulation: Evidence from Ontario Professional Programs », *Canadian Public Policy – Analyse de politiques*, vol. 34, n° 1, 2008.

2.2.2 — Autres coûts

Les frais de scolarité ne sont pas les seuls coûts que doivent assumer les étudiants de niveau postsecondaire. D'après un rapport de la Banque TD, les coûts strictement reliés à l'éducation pour une année dans un programme de premier cycle universitaire s'élevaient à 7 219 dollars en 2008-2009⁶⁷. Ces coûts se composent principalement des frais de scolarité, mais incluent également les frais additionnels et obligatoires perçus par les universités, les livres et la fourniture scolaire, et les coûts reliés à l'achat d'un ordinateur. Toutefois, lorsque les coûts qui ne sont pas directement reliés à l'éducation (par exemple, le transport, les vêtements et la nourriture) sont inclus dans le calcul, il en coûte en moyenne 13 034 dollars pour un étudiant habitant chez ses parents⁶⁸.

Dans le cas des étudiants devant quitter le logis parental pour étudier, les sommes dépensées pour poursuivre des études postsecondaires sont encore plus élevées : « [L]es étudiants qui partent de chez eux pour suivre un programme de quatre ans paient souvent 20 000 \$ de plus que ceux qui continuent de vivre chez leurs parents pendant leurs études »⁶⁹. Le rapport de la Banque TD estime le coût d'une année universitaire pour un étudiant devant déménager à 19 588 dollars⁷⁰.

La question de l'endettement étudiant sera abordée dans un prochain chapitre lorsque nous discuterons des programmes d'aide financière aux étudiants.

2.2.3 — Information inadéquate et connaissances limitées en matière d'aide financière

Une autre barrière importante est liée à l'évaluation du coût de l'éducation postsecondaire et au rendement de celle-ci. Une mauvaise connaissance du coût de l'ÉPS et des avantages reliés à l'obtention d'un diplôme postsecondaire peut effectivement inciter des gens à ne pas vouloir investir dans les études. Jean-Pierre Voyer, président de la Société de recherche sociale appliquée, a expliqué au comité que certains groupes, tels que les étudiants de famille à faible

⁶⁷ Craig Alexander et Shahrzad Mobasher Fard, *The Future Cost of A University Degree*, Groupe Financier Banque TD, 15 octobre 2009, p. 3, http://www.td.com/economics/special/ca1009_education.pdf, consulté le 25 juin 2010.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 2.

⁶⁹ *Témoignages*, 25 mars 2010, Dale Kirby.

⁷⁰ Craig Alexander et Shahrzad Mobasher Fard, 15 octobre 2009, p. 3.

revenu et dont les parents n'ont jamais entrepris d'études collégiales ou universitaires sont plus susceptibles de considérer le coût de l'ÉPS trop élevé et de sous-estimer les gains salariaux futurs reliés à l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires⁷¹.

De plus, il semble que les jeunes Canadiens et leurs familles ne sont pas au courant des divers mécanismes à leur disposition pour financer leurs études et pour gérer leurs dettes. Un rapport de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM) rapporte que les élèves du secondaire, ainsi que leurs parents, ont un niveau de connaissance plutôt limité des programmes d'aide financière et des coûts reliés à la poursuite d'études postsecondaires. Ainsi, seulement 14 % des élèves du secondaire prêts à emprunter pour financer leurs études affirment avoir des connaissances acceptables au sujet des programmes d'aide financière⁷².

Les gens prennent des décisions rationnelles, mais elles sont fondées sur des informations erronées. Ils pensent que cela coûte plus cher que ce n'est le cas et ils n'en voient pas les avantages économiques et autres. Il est essentiel de donner aux gens des informations plus justes sur les coûts réels et les avantages des études. Nous ne donnons pas de bonnes informations, à l'heure actuelle⁷³.

Il semble donc qu'un effort important doit être effectué afin d'améliorer l'information au sujet du coût des études postsecondaires, des avantages reliés à ces études, des moyens disponibles pour financer les études et du fonctionnement de ces programmes.

RECOMMANDATION 3

Le comité recommande que le gouvernement fédéral travaille de concert avec le CMEC afin d'améliorer l'information fournie aux Canadiens, y compris les élèves des écoles primaires et secondaires et leurs parents, au sujet des études postsecondaires, et que cette information englobe les éléments suivants :

- a) les coûts et avantages de posséder un diplôme d'études postsecondaires;**

⁷¹ *Témoignages*, 9 juin 2010, Jean-Pierre Voyer.

⁷² Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *Accroître l'accès : L'information importe-t-elle?*, 2006, p. 4 et 5, http://www.boursesmillenaire.ca/images/Publications/Accroitre_acces.pdf.

⁷³ *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

- b) des informations sur l'aide financière, y compris les exigences relatives à l'admissibilité ainsi que les exigences en matière de remboursement des prêts et les conditions de dispense du remboursement d'un prêt;**
- c) un aperçu de l'éventail complet des programmes d'études disponibles, y compris les écoles de métiers, la formation des apprentis et les programmes collégiaux et universitaires.**

2.2.4 — Étudiants de famille à faible revenu

Les taux de participation des étudiants, qui diffèrent selon qu'ils proviennent de familles riches ou pauvres, ne sont pas seulement fonction de la situation financière. Marc Frenette, analyste à Statistique Canada, a dit au comité que les étudiants dont les parents ont un revenu se situant dans le quartile le plus élevé fréquentent l'université dans une proportion de 50 % tandis que ceux dont les parents ont un revenu se situant dans le dernier quartile ne fréquentent l'université que dans une proportion de 31 % dans les deux ans qui suivent l'obtention de leur diplôme d'études secondaires⁷⁴. Toutefois, une analyse plus poussée indique que l'écart entre les étudiants du quartile inférieur et ceux du quartile supérieur est également lié à d'autres facteurs, tels que le rendement scolaire à l'école primaire et secondaire et le niveau de scolarité des parents⁷⁵. C'est donc dire que les étudiants provenant de familles à faible revenu font aussi face à d'autres obstacles qui s'ajoutent aux contraintes financières. Nous explorerons ces obstacles plus en profondeur.

Un récent rapport de Statistique Canada sur l'épargne des parents en vue de l'éducation postsecondaire des enfants révèle que la proportion d'épargnants augmente en fonction du revenu et du niveau d'éducation des parents⁷⁶.

⁷⁴ *Témoignages*, 8 octobre 2009, Marc Frenette.

⁷⁵ *Ibid.*

⁷⁶ Sylvie Guilmette, « Priorités concurrentes – Comportement d'épargne pour les études et pour la retraite des familles canadiennes » *Questions d'éducation : le point sur l'éducation, l'apprentissage et la formation au Canada*, Statistique Canada, mai 2011. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2011001/article/11432-fra.htm>.

2.3 — Groupes sous-représentés

2.3.1 — Étudiants de régions rurales ou éloignées

La distance par rapport à une université ou un collège influence l'accessibilité des études postsecondaires. La probabilité qu'un élève vivant à plus de 80 km d'une université s'inscrive à l'université après avoir terminé ses études secondaires n'est en effet que de 11 %⁷⁷. Ceci est préoccupant puisqu'environ 20 % des Canadiens vivent à plus de 80 kilomètres d'une université⁷⁸. La très grande majorité des Canadiens habite cependant près d'un collège. En effet, seulement 3 % d'entre eux n'ont pas accès à un collège dans un rayon de 80 km⁷⁹.

Les taux de participation plus bas chez les étudiants des régions dites éloignées ou rurales s'expliquent partiellement par les coûts de transport et de logement plus élevés que ces étudiants doivent assumer (voir section 2.1.2). Toutefois, d'autres facteurs non financiers sont à l'œuvre. Dans une étude sur la pauvreté en milieu rural, le comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a décelé un certain nombre de difficultés propres aux étudiants des milieux ruraux :

Une fois terminées leurs études secondaires, les élèves des régions rurales qui veulent poursuivre leurs études sont souvent contraints de quitter leur localité pour se rendre dans un centre urbain éloigné. Cette transition les place devant des difficultés [auxquelles] ne sont pas exposés la plupart de leurs camarades des villes. Ils doivent notamment abandonner leurs amis du secondaire et leur famille, et ils doivent s'adapter à une culture et à un environnement matériel souvent fort différents de ceux qu'ils ont connus jusque-là. Ils ont des dépenses supplémentaires pour l'alimentation, le logement et le déménagement, puisqu'ils ne peuvent pas habiter chez leurs parents. Ils doivent aussi assumer le coût des déplacements pour se rendre chez eux pour les grandes fêtes et la période estivale. S'ils décident de rester en ville pour avoir de meilleures possibilités d'emploi pendant l'été, ils doivent gagner assez d'argent pour se loger et se nourrir tout en essayant d'économiser en prévision de l'année scolaire suivante⁸⁰.

⁷⁷ *Témoignages*, 25 mars 2010, Richard E. Mueller.

⁷⁸ Marc Frenette, « Too Far to Go On? Distance to School and University Participation », *Education Economics*, vol. 14, n° 1, mars 2006, p. 33.

⁷⁹ Marc Frenette, « Access to College and University: Does Distance to School Matter? », *Canadian Public Policy*, vol. 30, n° 4, décembre 2004, p. 440.

⁸⁰ Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, *Au-delà de l'exode : Mettre un terme à la pauvreté rurale*, Sénat du Canada, 39^e législature, 2^e session, juin 2006, p. 206, <http://www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/commbus/senate/com-f/agri-f/rep-f/rep09jun08-f.pdf>, consulté le 4 juillet 2010.

D'autres facteurs contextuels sont aussi à considérer. Par exemple, en région rurale, il est fréquent que les possibilités d'emploi soient assez limitées pour les gens instruits. Par conséquent, s'ils souhaitent s'établir dans leur région d'origine, il est possible que les jeunes ne voient pas l'intérêt d'acquérir un diplôme postsecondaire qui ne leur conférera aucun avantage certain sur le marché du travail⁸¹.

2.3.2 — Étudiants francophones

Pour les étudiants francophones, la distance et la langue constituent des obstacles à l'ÉPS. Alors que des universités anglophones sont présentes dans toutes les provinces canadiennes, les universités francophones, à l'extérieur du Québec, sont beaucoup plus rares. L'Association des universités de la francophonie canadienne (AUGC) regroupe 13 établissements universitaires francophones ou bilingues présents dans six provinces canadiennes : le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta⁸². Au niveau collégial, la situation est semblable. Les communautés francophones en milieu minoritaire ont accès à des collèges accrédités dispensant une formation en français dans seulement quatre provinces, soit le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse⁸³. Le comité sénatorial permanent des langues officielles a d'ailleurs fait état de cette situation en 2005⁸⁴.

L'accès à une formation postsecondaire en français pour les étudiants francophones hors Québec est donc limité par certaines contraintes. Tout d'abord, « l'absence ou le nombre restreint de programmes offerts [en français] au niveau postsecondaire a une incidence sur le taux de poursuite des études en français après l'obtention du diplôme d'études secondaires »⁸⁵. Il est difficile pour les établissements francophones d'établir une masse critique suffisante. Le bassin d'étudiants potentiels est parfois très faible. Dans ce contexte, il est difficile d'offrir des programmes variés et d'en assurer la qualité⁸⁶. Un étudiant d'une minorité francophone pourrait

⁸¹ *Témoignages*, 25 mars 2010, Richard E. Mueller.

⁸² Voir <http://www.aufc.ca/>.

⁸³ Réseau des cégeps et collèges francophones du Canada, *Plan d'action 2006-2011*, p. 8, http://www.rccfc.ca/pdf/plan_daction.pdf, consulté le 14 juillet 2010.

⁸⁴ Comité sénatorial permanent des langues officielles, *L'éducation en milieu minoritaire francophone : Un continuum de la petite enfance au postsecondaire*, Sénat, 1^{re} session, 38^e législature, juin 2005, p. 62, <http://www.parl.gc.ca/38/1/parlbus/commbus/senate/com-f/offi-f/rep-f/rep06jun05-f.pdf>, consulté le 14 juillet 2010.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Ibid.*, p. 60.

donc devoir choisir un établissement anglophone dispensant une formation qui répond davantage à ses besoins.

Au-delà de la question du choix du programme, l'éloignement des établissements offrant des programmes en français joue également un rôle⁸⁷. Bon nombre d'étudiants francophones doivent quitter leurs régions natales s'ils veulent poursuivre leur formation en français. Nous l'avons vu, le fait de devoir déménager pour poursuivre des études postsecondaires entraîne des coûts supplémentaires. Dans ce contexte, l'accès aux études en français dans un contexte minoritaire n'est effectivement pas égal.

Les étudiants francophones n'ont pas un accès égal à celui des étudiants qui désirent poursuivre leurs études universitaires en anglais parce que les sources de financement ne permettent pas de corriger de telles contraintes. L'aide financière disponible visant la poursuite des études en français est nettement insuffisante et c'est une de nos recommandations. Il faut penser à la situation des francophones hors Québec, qui vivent dans une localité où il n'est pas possible de faire des études en français et qui ont besoin de bourses d'études⁸⁸.

Le comité reconnaît que les étudiants désirant poursuivre une formation en français à l'extérieur du Québec sont effectivement désavantagés. Il a été proposé qu'un cadre incitatif, incluant des bourses d'études, soit mis en place pour ces étudiants⁸⁹. La situation des étudiants francophones hors Québec s'apparente quelque peu à celle des étudiants provenant de régions rurales ou éloignées. Le comité estime que les dépenses supplémentaires encourues par ces deux groupes doivent être prises en considération. Il proposera des solutions concrètes lorsque les programmes d'aide financière du gouvernement fédéral seront abordés plus avant dans le présent rapport.

⁸⁷ *Témoignages*, 5 mai 2010, Kenneth McRoberts.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ *Ibid.*

Le Projet SEUR

L'Université de Montréal a établi un programme pour exposer les étudiants de l'école secondaire à l'université et aux programmes qu'elle offre. Le projet, qui porte le nom de SEUR (Sensibilisation aux études universitaires et à la recherche), vise à trouver des façons d'accroître l'exposition des étudiants au milieu universitaire, dans le but de les intéresser aux études supérieures et à des carrières de recherche.

Ses activités sont variées et comprennent des conférences, des journées d'immersion et des stages. Une de ses initiatives annuelles consiste à amener plus de 500 étudiants de l'école secondaire au campus pour une semaine afin de leur permettre de rencontrer des étudiants et des chercheurs, de leur faire vivre l'expérience des laboratoires et de visiter des entreprises qui embauchent des diplômés universitaires dans diverses disciplines. Le projet a également terminé sa deuxième année de jumelage de garçons de l'école secondaire avec des étudiants universitaires.

Pour plus d'information, il est possible de consulter le site du projet à <http://www.seur.qc.ca/>.

2.3.3 — Étudiants handicapés

Les personnes handicapées participent dans une moindre mesure aux études postsecondaires (voir le tableau 4). Ainsi, un peu plus du quart des personnes handicapées n'ont obtenu aucun diplôme (incluant un diplôme d'études secondaires) tandis que chez les non-handicapés, cette proportion n'est que de 13,5 %. Bien que les personnes handicapées soient plus nombreuses que les personnes sans handicap à posséder un certificat d'une école de métier ou d'un programme d'apprenti, aux niveaux collégial et universitaire, elles tirent de l'arrière.

Tableau 4 – Degré de scolarité des adultes handicapés et non handicapés âgés de 25 à 64 ans, 2006

Niveau d'études	Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Nombre	%	Nombre	%
Total	2 244 010	100,0	14 830 000	100,0
Aucun certificat	569 610	25,4	2 002 340	13,5
Diplôme d'études secondaires	545 720	24,3	3 545 970	23,9
Certificat d'une école de métiers ou d'apprentissage enregistré	329 590	14,7	1 785 910	12,0
Certificat d'un collège, d'un CEGEP ou d'une université	488 730	21,8	3 933 010	26,5
Baccalauréat	187 300	8,3	2 274 630	15,3
Diplôme d'études supérieures	122 480	5,5	1 289 890	8,7

Source : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Rapport fédéral de 2009 sur les personnes handicapées – Vers l'intégration des personnes handicapées*, 2009, p. 33.

Les personnes handicapées doivent faire face à de nombreux obstacles pouvant les empêcher d'accéder à l'enseignement postsecondaire. Les données à la disposition du comité ne permettent pas de faire de distinction entre les handicaps, mais il convient de souligner que 16,1 % des jeunes handicapés âgés de 15 à 24 ans ont abandonné leurs études en raison de leur handicap et que 29,8 % ont dû suivre moins de cours, ralentissant ainsi leur progression. Enfin, 19,7 % des jeunes personnes handicapées âgées de 15 à 24 ans ont dû s'absenter de l'école pendant une longue période à cause de leur incapacité⁹⁰.

Coûts supplémentaires

Les coûts que doivent assumer les étudiants avec un handicap sont plus élevés que ceux de la population générale. Selon leur handicap, les étudiants avec une incapacité peuvent devoir prendre à leur charge le coût d'appareils et de services leur permettant de poursuivre leurs

⁹⁰ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Rapport fédéral de 2009 sur les personnes handicapées – Vers l'intégration des personnes handicapées*, 2009, p. 31, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/condition_personnes_handicapees/rapports/rhf/2009/rhf_2009.pdf, consulté le 12 juillet 2010.

études. Ceux-ci peuvent inclure les services de tuteurs, d'interprètes oraux ou gestuels, le transport adapté ainsi que les preneurs de notes, les lecteurs et les machines à écrire en braille.

Par ailleurs, les étudiants handicapés sont nombreux à devoir suivre une charge de cours allégée⁹¹. Le temps nécessaire pour compléter un programme d'étude est donc nécessairement plus long et par conséquent, l'endettement de ces étudiants peut grimper rapidement :

Un étudiant en situation de handicap qui, comme mesure d'adaptation jugée raisonnable, nécessite une réduction de sa charge de cours en raison de son incapacité peut avoir besoin de dix ans pour terminer un programme de quatre ans! Cet étudiant s'expose à six années de coûts additionnels pour ses frais de subsistance, de scolarité et de transport liés à la poursuite d'études postsecondaires⁹².

Les étudiants avec un handicap sont de plus en plus nombreux à poursuivre des études supérieures⁹³. Toutefois, en raison des charges de cours allégées, ces étudiants ont souvent utilisé une part importante du financement auquel ils sont admissibles avant d'amorcer leur maîtrise ou leur doctorat. Ils risquent donc de manquer de fonds et de devoir travailler à temps partiel et ainsi négliger leurs études⁹⁴. À ce sujet, il faut préciser que les étudiants avec handicap, particulièrement ceux avec des troubles d'apprentissage, peuvent devoir déployer des efforts extraordinaires pour faire leur travail scolaire⁹⁵. Ceux-ci ont donc moins de temps pour occuper un emploi à temps partiel leur permettant de compléter leur revenu⁹⁶. Une fois diplômées, les personnes handicapées ont souvent plus de difficultés à se trouver un emploi bien rémunéré et correspondant à leurs titres de compétence. Il peut donc leur être plus difficile de rembourser les dettes accumulées au cours de leurs études⁹⁷.

⁹¹ *Témoignages*, 15 avril 2010, Claudette Larocque.

⁹² Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire, *Mémoire au comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie : Étude sur l'accès aux études postsecondaires au Canada*, 15 avril 2010, p. 7.

⁹³ *Témoignages*, 15 avril 2010, Gordon Dionne.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Témoignages*, 15 avril 2010, Claudette Larocque.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire, *Mémoire*, 15 avril 2010, p. 8.

Services aux personnes handicapées

Selon l'Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire (ACCSEHP), le nombre de personnes avec un handicap inscrites dans les établissements postsecondaires canadiens a augmenté au cours des dernières années et la nature des incapacités a changé. Alors que traditionnellement, les handicaps étaient de nature sensorielle ou reliés à la mobilité, une hausse importante du nombre d'étudiants avec des troubles d'apprentissage est maintenant observable. Il est également nécessaire de noter qu'un grand nombre d'étudiants présentent des déficiences multiples, complexifiant ainsi la tâche des intervenants dans le milieu⁹⁸. Les étudiants avec des handicaps rencontrent donc des difficultés lorsqu'ils veulent accéder à certains services. C'est le cas entre autres des services d'interprétation gestuelle. Il risque d'y avoir une pénurie d'interprètes gestuels au Canada. L'ACCSEHP a exhorté le gouvernement fédéral à faire la promotion des carrières dans ce domaine. À ce sujet, le comité presse le gouvernement fédéral de se pencher sur la question afin de cerner les besoins en matière de services d'interprétation pour les étudiants sourds ou malentendants et d'évaluer quelles options sont disponibles afin de remédier à la pénurie d'interprètes qualifiés.

Enfin, l'ACCSEHP a également fait état des difficultés rencontrées par les étudiants avec une déficience visuelle en ce qui concerne l'accès aux manuels scolaires. Dans bien des cas, les étudiants avec un handicap visuel doivent utiliser des documents adaptés. Or, la loi canadienne en matière de droit d'auteur peut rendre difficile la conversion de documents imprimés en une version numérique accessible pour les personnes avec une déficience visuelle. Certains éditeurs, en raison de leur souci pour la protection des droits d'auteurs, hésiteraient à fournir une version numérique aux étudiants. Lorsque les versions numériques ne sont pas disponibles, les étudiants doivent numériser les textes manuellement, ce qui consiste en un processus long et complexe. Or, de nombreux établissements postsecondaires, particulièrement ceux dans les zones rurales n'ont pas les moyens, le temps ou l'expertise pour aider les étudiants avec la numérisation des documents⁹⁹. Le gouvernement fédéral a déposé le projet de loi C-32 (Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur) le 2 juin 2010. Le comité note que, dans la version actuelle du projet de loi, des

⁹⁸ *Témoignages*, 15 avril 2010, Yolaine Ruel.

⁹⁹ Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire, *Mémoire*, 15 avril 2010, p. 9.

amendements sont prévus aux articles traitant des exceptions relatives aux personnes ayant une déficience perceptuelle. Les membres sont d'avis qu'il serait opportun d'examiner l'impact, sur les étudiants handicapés, des changements apportés à la *Loi sur le droit d'auteur* et de voir comment cette loi peut être améliorée afin que les personnes avec une déficience perceptuelle aient un meilleur accès aux versions adaptées des documents imprimés. En général, les membres croient que le gouvernement devrait toujours examiner l'impact des nouvelles mesures législatives sur les personnes handicapées.

Facteurs culturels

Les étudiants avec un handicap doivent aussi surmonter des barrières d'ordre culturel ou encore reliées à leur environnement. Ainsi, selon l'Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire, les étudiants handicapés sont souvent très isolés des autres étudiants : « Ils ne participent pas fréquemment aux activités extrascolaires (groupes d'étude, fêtes, groupes sportifs, et cetera) et les obstacles reliés au transport et à l'accessibilité rendent plus difficile leur inclusion dans le milieu scolaire »¹⁰⁰. De plus, les étudiants handicapés doivent régulièrement faire face à des préjugés. Par exemple, un témoin a expliqué au comité que

[l]a plupart des étudiants en situation de handicap se sentent un peu isolés à cause de l'attitude de leurs camarades qui ne sont pas invalides. Ces derniers se demandent pourquoi certains ont plus de temps pour rédiger leurs examens. Pourquoi leur donne-t-on plus de temps pour rendre leurs devoirs se demandent-ils. Ils ne comprennent pas que ce décalage est une simple affaire de justice sociale. Ils ne le voient pas ainsi. C'est culturel¹⁰¹.

Des témoins ont souhaité que l'approche actuelle qui mise sur des accommodements individuels soit mise de côté afin de privilégier une « approche de conception universelle et d'éducation inclusive » dans laquelle les produits, équipements, programmes et services pourraient être utilisés par tous, sans avoir besoin de recourir à des adaptations¹⁰². Le comité croit lui aussi qu'un changement de mentalité est nécessaire. C'est pourquoi il prend note des efforts du gouvernement fédéral qui, par le biais du Bureau de la condition des personnes handicapées, s'affaire à promouvoir l'accessibilité sur les campus et l'accessibilité à

¹⁰⁰ *Témoignages*, 15 avril 2010, Yolanda Muñoz.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

l'enseignement pour les étudiants en situation de handicap¹⁰³. Le comité est d'avis qu'il faudra redoubler d'efforts pour changer les mentalités. Il incite tous les ordres de gouvernement à se pencher sérieusement sur ces questions. Il en va de l'accessibilité de l'ÉPS pour les personnes handicapées, mais aussi de leur place dans toutes les sphères de la société.

Le comité proposera quelques changements aux programmes d'aide financière pour les étudiants avec un handicap lorsque le régime d'aide aux étudiants sera abordé un peu plus loin.

2.3.4 — Étudiants plus âgés

Tout au long des audiences, des témoins ont rappelé au comité que la voie traditionnelle vers l'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire l'obtention d'un diplôme d'études secondaires puis la transition vers un collège ou une université, n'était plus la seule possible. Un nombre grandissant de personnes poursuivent des études postsecondaires plus tard dans leur vie. Le tableau 5 montre la proportion de Canadiens qui ont reçu une instruction ou une formation entre juillet 2007 et juin 2008.

Tableau 5 – Proportion de Canadiens âgés de 18 à 64 ans qui ont participé à tout type d'études ou de formation entre juillet 2007 et juin 2008 (%)

Groupe d'âge	Éducation ou formation	Éducation	Formation
18 à 24	72,2	63,3	21,4
25 à 34	50,3	19,4	37,8
35 à 44	47,5	10,7	40,5
45 à 64	35,7	4,8	32,9

Source : Tamara Knighton et coll., *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 18 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*, Statistique Canada, novembre 2009, p. 47.

Dans l'ensemble, les femmes et les jeunes adultes sont plus susceptibles de retourner aux études. C'est également le cas des personnes travaillant dans de grandes entreprises et qui

¹⁰³ *Témoignages*, 15 avril 2010, Nancy Milroy-Swainson.

occupent des emplois spécialisés et de gestion¹⁰⁴. Fait intéressant, certaines études indiquent qu'un nombre de plus en plus grand de diplômés universitaires s'inscrivent à des cours et à des programmes offerts par des collèges communautaires et des instituts techniques, dans le but probable d'acquérir de nouvelles compétences de portée plus pratique¹⁰⁵. Le tableau 6 montre les principales raisons pour lesquelles les étudiants plus âgés choisissent de poursuivre des études postsecondaires.

Tableau 6 – Raison invoquée pour entreprendre un programme postsecondaire selon le groupe d'âge (en pourcentage)

Raison	25 à 34	35 à 44	45 à 54	Total
Augmenter le revenu	48,5	37,5	33,8	43
Conserver son emploi	9,5	11,7	14,4	10,9
Promotion	18,2	18,8	20	18,7
Mieux faire son travail	43,5	52,5	55,7	48,1
Démarrer sa propre entreprise	20,9	11,4	6,8	15,8
Trouver/changer d'emploi	62,1	41,4	42,4	52,6
Autre	11,8	13,1	14,9	12,7

Source : Karen Myers et Patrice de Broucker, *Les trop nombreux laissés-pour-compte du système d'éducation et de formation des adultes au Canada*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, rapport de recherche W/34, juin 2006, p. 47.

Malgré leurs désirs de suivre une formation, les étudiants plus âgés se heurtent à des obstacles que les étudiants plus jeunes, qui passent directement de l'école secondaire à l'université ou au collège, n'ont pas à surmonter. Les responsabilités familiales, les obligations

¹⁰⁴ Tamara Knighton et coll., *L'apprentissage à vie chez les Canadiens de 8 à 64 ans : premiers résultats de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation de 2008*, Statistique Canada, novembre 2009, p. 45, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2009079-fra.pdf>, consulté le 7 décembre 2010.

¹⁰⁵ Maria Adamuti-Trache et Hans G. Schuetze, *Demand for university continuing education in Canada: Patterns of participation by university graduates*, préparé pour l'Association pour l'éducation permanente dans les universités du Canada, décembre 2008, p. 9 et 13, http://cauce-aepuc.ca/documents/Research%20report_Schuetze_Jan%2009.pdf, consulté le 12 août 2010.

professionnelles et les conflits reliés aux horaires de travail sont les obstacles les plus souvent cités par les étudiants plus âgés¹⁰⁶.

À ces obstacles, il faut également ajouter les considérations financières. La situation financière des étudiants plus âgés est en effet très différente de celle des étudiants plus jeunes qui passent directement à l'université ou au collège une fois leurs études secondaires terminées. Selon certaines estimations, les frais de subsistance des étudiants de 18 à 19 ans sont inférieurs à 700 dollars par mois, tandis que ceux des étudiants âgés de plus de 25 ans atteignent près de 2 000 dollars par mois¹⁰⁷. De plus, les étudiants plus âgés sont beaucoup moins nombreux à pouvoir compter sur le soutien financier de leurs parents que les étudiants plus jeunes¹⁰⁸. Malgré ces différences, il n'y a pas de programmes d'aide financière expressément destinés aux étudiants plus âgés¹⁰⁹. En fait, la plupart des étudiants âgés sont déjà intégrés au marché du travail et font des études à temps partiel tout en continuant à travailler. Ceux-ci ne se voient habituellement offrir un soutien financier de la part des gouvernements que dans des situations dramatiques, par exemple une période de chômage¹¹⁰. En d'autres circonstances, les apprenants plus âgés doivent recourir à leurs épargnes personnelles ou encore espérer avoir l'appui de leur employeur. Or, cet appui n'est pas toujours existant.

Le comité est conscient que l'appui des employeurs est nécessaire pour faciliter l'éducation continue. Lors de l'étude, il a été suggéré que des mesures d'encouragement telles que des subventions ou des allègements fiscaux pourraient être offertes aux employeurs qui décident d'appuyer leurs employés dans leurs besoins de formation continue.

RECOMMANDATION 4

Le comité recommande que le gouvernement fédéral examine les mécanismes visant à inciter les petites et moyennes entreprises canadiennes à encourager et à appuyer l'éducation permanente ainsi que la formation de leurs employés.

¹⁰⁶ Tamara Knighton et *coll.*, 2009, p. 22.

¹⁰⁷ Karen Myers et Patrice de Broucker, juin 2006, p. 49.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ Dale Kirby, Vernon Curran et Ann Hollett, « Non-Formal Adult Learning Programs at Canadian Post-Secondary Institutions: Trends, Issues, and Practices », *Canadian Journal of University Continuing Education*, vol. 35, n° 2, 2009, p. 79.

¹¹⁰ *Témoignages*, 28 avril 2010, Andrew Cochrane.

Certains adultes n'ont pas développé les connaissances et habiletés nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires. En particulier, les personnes avec un niveau de littératie peu élevé peuvent ne pas pouvoir profiter des possibilités que leur offre l'éducation postsecondaire. La littératie inclut quatre domaines : la compréhension de textes suivis, la compréhension de textes schématiques, la numératie et la résolution de problèmes. Les compétences en littératie sont évaluées sur une échelle de 1 à 5, le niveau 1 indiquant le niveau de compétence le plus faible et le niveau 5, le niveau de compétence le plus élevé. Il est généralement admis que le niveau 3 est le niveau nécessaire pour permettre aux personnes de « faire face aux demandes croissantes en matière de compétences de l'économie du savoir d'aujourd'hui »¹¹¹. Selon les données recueillies par le CMEC et Statistique Canada, environ 48 % des adultes canadiens se situeraient aux niveaux de littératie 1 ou 2¹¹². On peut donc s'attendre à ce que ces personnes rencontrent des difficultés dans le marché du travail. Ces personnes ont donc beaucoup à gagner d'une formation postsecondaire, mais risquent de ne pas être en mesure d'y accéder à cause de leurs compétences limitées en lecture.

Le comité estime qu'avec un soutien ciblé, il est possible de faire en sorte que des personnes n'ayant pas la formation jugée nécessaire pour poursuivre des études postsecondaires réussissent tout de même dans des programmes exigeants. Il est donc important de faire en sorte que les personnes avec de faibles niveaux de littératie aient accès au soutien nécessaire pour améliorer leurs compétences et par la suite accéder à l'éducation postsecondaire.

Allison Rougeau, du Forum canadien sur l'apprentissage, a mentionné au Comité l'importance que revêtent les compétences de base dans tout type d'emploi :

Nous ne pouvons pas placer quelqu'un dans un lieu de travail sans le doter d'abord d'habiletés fondamentales et essentielles. Les employeurs s'y attendent. À notre époque, on ne peut plus se dire que lorsqu'on échoue à l'école on peut toujours se tourner vers les métiers manuels. L'expression « faible compétence » n'est plus de mise¹¹³.

¹¹¹ Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2007*, décembre 2007, p. 105-106, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/81-582-x2007001-fra.pdf>, consulté le 10 août 2010.

¹¹² *Ibid.*, p. 106.

¹¹³ *Témoignages*, 28 avril 2010, Allison Rougeau.

Par l'entremise du Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles, le gouvernement fédéral finance des projets visant à aider les Canadiens à acquérir les compétences nécessaires pour décrocher un emploi ou encore rester sur le marché du travail¹¹⁴. Le comité juge toutefois que des fonds sont également nécessaires pour financer des projets qui visent le développement de compétences nécessaires à la poursuite d'études postsecondaires et pas seulement à l'intégration au marché du travail.

RECOMMANDATION 5

Le comité recommande que le gouvernement fédéral collabore avec les administrations provinciales, territoriales et municipales ainsi qu'avec le secteur privé, le secteur bénévole et les organisations non gouvernementales pour encourager et renforcer les programmes d'alphabétisation des adultes et des familles, dans le but d'aider les Canadiens à développer les compétences nécessaires pour accéder aux études postsecondaires.

2.3.5 — Immigrants

Patrice de Broucker, responsable des indicateurs de l'éducation à Statistique Canada, a indiqué au Comité que le niveau de scolarité élevé de la population canadienne est en partie attribuable aux immigrants qui, au moment de leur arrivée au Canada, ont souvent un niveau de scolarité supérieur à celui des Canadiens de souche. « Donc, l'immigration tend à pousser vers le haut la proportion des personnes ayant un diplôme universitaire¹¹⁵. » Globalement, les immigrants sont effectivement plus instruits que les Canadiens natifs en raison d'une politique d'immigration qui priorise la sélection de candidats instruits. Selon le recensement de 2006, plus de la moitié des personnes ayant immigré au Canada entre 2001 et 2006 avaient un grade

¹¹⁴ Voir : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles (BACE)*, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/bace/olesindex_fr.shtml, consulté le 10 août 2010.

¹¹⁵ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Patrice de Broucker.

universitaire. Il s'agit de plus du double de la proportion de la population née au Canada (20 %) ¹¹⁶.

On peut observer une tendance semblable chez les enfants des immigrants. En règle générale, les enfants des immigrants ont des taux de participation universitaire plus élevés que la population de souche canadienne. Selon Statistique Canada, « les Canadiens non immigrants avaient un taux de participation universitaire de 37,7 % comparativement aux taux de 57 et de 54,3 % enregistrés respectivement pour les immigrants de la première génération et pour ceux de la deuxième génération ¹¹⁷ ». Miles Corak, professeur d'économie à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa, a indiqué au comité que les enfants d'immigrants au Canada forment un groupe relativement avantagé dans notre société sur le plan de l'éducation ¹¹⁸.

En ce qui concerne l'ÉPS, on observe des différences parmi les enfants d'immigrants d'un groupe ethnoculturel à l'autre ¹¹⁹. Par exemple, les jeunes immigrants de langue chinoise ont tendance à faire aussi bien (et très souvent, mieux) que les jeunes élèves nés au Canada en ce qui concerne l'obtention du diplôme d'études secondaires, les notes globales et la participation à des cours préuniversitaires. Par contre, les élèves immigrants de langue espagnole, créole ou vietnamienne obtiennent généralement des résultats inférieurs à ceux de leurs homologues nés au Canada ¹²⁰. Ces différences semblent découler de divers facteurs. Par exemple, selon les chercheurs Ross Finnie et Richard E. Mueller, il se pourrait que les enfants d'immigrants chinois accordent une très grande importance à l'instruction ¹²¹.

Un autre facteur est celui des compétences linguistiques des jeunes immigrants. Le manque de maîtrise de l'une ou l'autre des langues officielles constitue un obstacle à l'ÉPS. La

¹¹⁶ Statistique Canada, *Portrait de la scolarité du Canada, Recensement de 2006*, mars 2008, p. 6, <http://www12.statcan.gc.ca/francais/census06/analysis/education/pdf/97-560-XIF2006001.pdf>, consulté le 28 juillet 2010.

¹¹⁷ Ross Finnie et Richard E. Mueller, *L'accès à l'éducation postsecondaire pour les enfants d'immigrants au Canada*, document de recherche du projet Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants 2009-1, 2009, p. 9. http://www.mesa-project.org/pub/pdf/MESA2008_Finnie_Mueller.pdf. Consulté le 17 février 2011.

¹¹⁸ *Témoignages*, 21 avril 2010, Miles Corak.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ Conseil canadien sur l'apprentissage, « Stratégies efficaces à l'intention des élèves immigrants », *Carnet du savoir*, 23 septembre 2009, p. 3, http://www.ccl-cca.ca/pdfs/LessonsInLearning/09_23_09-F.pdf, consulté le 4 janvier 2011.

¹²¹ Ross Finnie et Richard E. Mueller, 2009, p. 20.

capacité de parler, de lire et d'écrire en anglais ou en français est en effet essentielle pour réussir des études secondaires et pour avoir accès aux études postsecondaires au Canada. Selon des données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), les résultats en lecture des jeunes immigrants âgés de 15 ans sont considérablement inférieurs à ceux de leurs homologues nés au Canada¹²². Pour que tous les jeunes immigrants puissent profiter de l'ÉPS, il semble donc nécessaire de mettre l'accent sur l'alphabétisation et sur l'apprentissage d'une langue seconde¹²³.

Il faut donc éviter de placer tous les jeunes immigrants dans la même catégorie quand il est question de l'accès à l'éducation postsecondaire. En fait, de nombreux facteurs interagissent de manière complexe et influencent l'accès des immigrants aux études postsecondaires. Pour que la situation propre à chaque groupe ethnoculturel soit prise en considération, le comité exhorte le gouvernement à faire preuve de prudence lorsqu'il se penche sur la question de la participation des enfants d'immigrants aux études postsecondaires.

2.4 — Différences liées au sexe

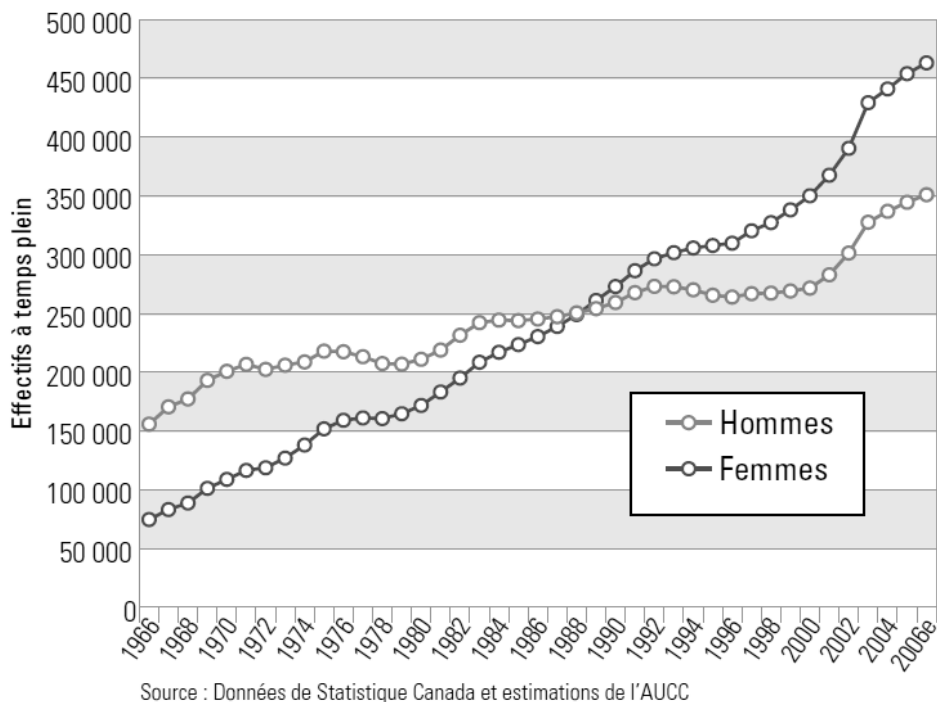
Les membres du comité sont particulièrement inquiets de l'écart croissant entre les taux de participation aux études postsecondaires des hommes et des femmes, particulièrement au niveau universitaire. Depuis 40 ans, la répartition entre les sexes sur les campus a changé de façon remarquable. Marc Frenette, de Statistique Canada, a indiqué au comité : « En 1971, 68 % des étudiants d'universités étaient des hommes; en 2001, 58 % étaient des femmes¹²⁴. » La figure 4 montre que le nombre d'hommes inscrits dans les universités s'est accru et que le nombre de femmes a augmenté beaucoup plus rapidement. L'écart entre les hommes et les femmes s'est donc élargi.

¹²² Conseil canadien sur l'apprentissage, « Stratégies efficaces à l'intention des élèves immigrants », *Carnet du savoir*, 23 septembre 2009, p. 2.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Témoignages*, 8 octobre 2010, Marc Frenette.

Figure 4 – Effectifs universitaires selon le sexe



Source : AUCC, *Tendances dans le milieu universitaire, Volume 1 : Effectifs*, 2007, p. 12.

L'écart entre les femmes et les hommes est particulièrement prononcé dans les facultés de médecine. Par exemple, l'Université McMaster a modifié ses critères d'admission après avoir constaté en 2007 que 75 % des étudiants en première année de médecine étaient des jeunes filles.¹²⁵ Le D^r Paul Cappon du Conseil canadien sur l'apprentissage a déclaré que, depuis 2002, nombre de facultés de médecine et de droit ont fait des modifications similaires.¹²⁶ Selon des données de l'Association des facultés de médecine du Canada incluant 2010-2011, le pourcentage de jeunes filles inscrites a atteint un sommet en 2004, à 59,1 %, et se situait récemment à 57,7 %.¹²⁷

Plusieurs raisons semblent expliquer l'écart plus général au niveau des études postsecondaires, certaines étant liées aux premières étapes de la vie. Dès l'âge de 5 ans, les

¹²⁵ Carolyn Abraham and Kate Hammer, "Failing Boys: Part 5: Is affirmative action for men the answer to enrolment woes?" The Globe and Mail, 25 October 2010. <http://m.theglobeandmail.com/news/national/time-to-lead/failing-boys/is-affirmative-action-for-men-the-answer-to-enrolment-woes/article1766432/?service=mobile>. Consulté le 9 août 2011.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ Association des facultés de médecine du Canada, « Inscriptions aux facultés de médecine canadiennes selon le sexe, 1968-1969 à 2010-2011 » *Statistiques relatives à l'enseignement médical au Canada*, p. 11. http://www.afmc.ca/pdf/Cmes-2010_Shrink2011.pdf. Consulté le 9 août 2011.

garçons et les filles n'ont pas la même disposition à l'apprentissage scolaire. Selon une étude réalisée en 2006, à l'âge de cinq ans, les filles avaient de meilleurs résultats dans plusieurs domaines : aptitude à communiquer, reproduction et utilisation de symboles, attention et maîtrise du comportement. Quant aux garçons, ils avaient de meilleurs résultats aux tests de curiosité¹²⁸. Une autre étude a révélé qu'il existait des corrélations entre ces mesures de la disposition à apprendre à l'école à l'âge de cinq ans et le rendement scolaire et les résultats d'apprentissage à l'âge de neuf ans¹²⁹.

Des études réalisées en Ontario démontrent qu'un plus grand pourcentage de femmes ont atteint, voire dépassé, les normes provinciales dans les domaines de l'écriture, de la lecture et des mathématiques aux niveaux primaire et secondaire¹³⁰. Au niveau secondaire, les résultats au Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario sont constamment plus élevés pour les femmes¹³¹. C'est le cas ailleurs au Canada. Les résultats du PISA indiquent que l'écart entre les sexes dans le domaine de la lecture est resté stable entre 2000 et 2009 dans toutes les provinces, sauf au Nouveau-Brunswick, où il s'est rétréci sensiblement¹³². Bon nombre de témoins ont signalé l'importance qu'ont les bonnes habitudes de lecture pour l'accès à l'éducation postsecondaire et plus particulièrement à l'éducation universitaire. En général, il semble que les filles ont de meilleurs résultats et de meilleures habitudes d'étude au niveau secondaire¹³³. En raison de leurs résultats scolaires plus élevés aux niveaux primaire et secondaire, il se pourrait que les filles et les jeunes femmes soient avantagées dans le processus d'admission dans les établissements d'enseignement postsecondaire, ce qui pourrait expliquer en partie l'écart entre les sexes relativement aux taux de participation aux études universitaires.

¹²⁸ Eleanor M. Thomas, *La disposition à apprendre à l'école pour les jeunes de cinq ans au Canada*, Statistique Canada, 2006, p. 132, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-599-m/89-599-m2006004-fra.pdf>, consulté le 10 décembre 2010.

¹²⁹ Eleanor M. Thomas, *Les enfants canadiens de neuf ans à l'école*, Statistique Canada, 2009, p. 45, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-599-m/89-599-m2009006-fra.pdf>, consulté le 10 décembre 2010.

¹³⁰ Angelika Kerr, *Où sont les garçons? Aperçu des tendances parmi les deux sexes dans le secteur de l'éducation et sur le marché du travail en Ontario*, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2010, p. 12, <http://www.ontla.on.ca/library/repository/mon/24002/298719.pdf>, consulté le 10 décembre 2010.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² Tamara Knighton, Pierre Brochu et Tomasz Gluszynski, *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA de l'OCDE*, Statistique Canada, 2010, p. 26, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-590-x/81-590-x2010001-fra.pdf>, consulté le 10 décembre 2010.

¹³³ Marc Frenette et Klarka Zeman, « Understanding the Gender Gap in University Attendance: Evidence Based on Academic Performance, Study Habits, and Parental Influences », dans Ross Finnie et coll., *Who Goes? Who Stays? What Matters? Accessing and Persisting in Post-Secondary Education in Canada*, McGill-Queen's University Press, 2008, p. 148.

Les aspirations des étudiants à l'égard des études postsecondaires diffèrent également selon le sexe. À l'âge de 15 ans, les filles ont déjà des aspirations plus élevées.¹³⁴ Par ailleurs, des facteurs externes peuvent influencer sur les aspirations à l'égard des études postsecondaires chez les garçons, dont le rendement financier des études. Sans diplôme d'études secondaires, les jeunes hommes peuvent trouver un emploi plus rapidement que les femmes. De plus, les jeunes hommes peuvent gagner un salaire relativement élevé sans diplôme d'études postsecondaires. C'est ce qu'a expliqué au comité Richard Mueller, analyste à Statistique Canada :

Très souvent, les jeunes hommes qui n'ont que leur 12^e année ont plus de chances de trouver un emploi que les jeunes femmes. Je viens de l'Alberta, et il y a beaucoup de jeunes hommes là-bas qui travaillent dans les champs pétrolifères et qui n'ont même pas une 12^e année, mais le peu d'éducation secondaire qu'ils ont reçue est très rentable, financièrement. Et cela les dissuade peut-être de poursuivre des études postsecondaires¹³⁵.

Cette situation peut donc avoir une influence sur leur motivation et par conséquent sur leurs notes.

D'une façon générale, le comité estime que si l'accent est mis sur les facteurs comme le taux de décrochage au niveau secondaire, les expériences aux niveaux élémentaire et secondaire et l'environnement familial, nous serons en mesure de rehausser le taux de participation universitaire des garçons et pourrons commencer à réduire l'écart entre les sexes. En particulier, le comité soutient qu'il est absolument nécessaire d'intervenir plus tôt au cours de la période d'apprentissage scolaire des garçons, afin d'accroître leur taux de participation universitaire.

Le comité n'a pas réalisé d'étude approfondie du système d'éducation, de la maternelle à la 12^e année, conscient qu'il s'agit d'un domaine de compétence provinciale, et il ne souhaite pas recommander de mesures précises aux gouvernements des provinces et des territoires.

Le comité note toutefois l'augmentation de la proportion de femmes chez les enseignants de la maternelle à la 12^e année. Des données de la Fédération canadienne des enseignantes et des

¹³⁴ Louis N. Christofides, Michael Hoy et Zhi Li, *Évolution des aspirations de fréquentation universitaire : comparaison entre les sexes*, Mesurer l'efficacité de l'aide financière aux étudiants, p. 15.

¹³⁵ *Témoignages*, 25 mars 2010, Richard E. Mueller.

enseignants indiquent que plus de 70 % des enseignants au Canada sont des femmes.¹³⁶ Par ailleurs, dans une publication de 2004 de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, on souligne que cette augmentation non seulement se poursuit, mais s'accélère :

En Ontario, dans tout le Canada et dans bien des pays, il existe une pénurie d'hommes en enseignement, surtout à l'élémentaire. Ce déséquilibre n'est pas nouveau puisque des enseignants l'ont remarqué il y a des décennies. Les données de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont par la suite confirmé qu'il fallait s'attendre à un départ massif en retraite des enseignants de sexe masculin dans les prochaines années et que d'année en année, peu d'hommes présentaient une demande d'admission aux facultés d'éducation de la province.

L'écart entre la proportion d'hommes et de femmes dans les écoles s'est accentué au point de devenir un sujet d'inquiétude pour le public et la profession¹³⁷.

On trouve dans ce rapport une série de recommandations au gouvernement provincial et aux établissements d'enseignement postsecondaire pour accroître la participation des hommes à la profession enseignante.

RECOMMANDATION 6

Le Comité recommande que tous les intervenants du domaine de l'éducation examinent attentivement le système d'éducation actuel pour savoir pourquoi il laisse les garçons pour compte et comment faire pour les aider le mieux possible à accéder aux études postsecondaires.

¹³⁶ Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, « Questions féminines – Questions clés touchant l'éducation ». <http://www.ctf-fce.ca/Priorities/Default.aspx?id=625875>. Consulté le 9 août 2011.

¹³⁷ Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, *L'écart entre les sexes: comment attirer les hommes dans la profession enseignante*. 2004, p. 2. http://www.oct.ca/publications/pdf/men_in_teaching_e.pdf. Consulté le 9 août 2011.

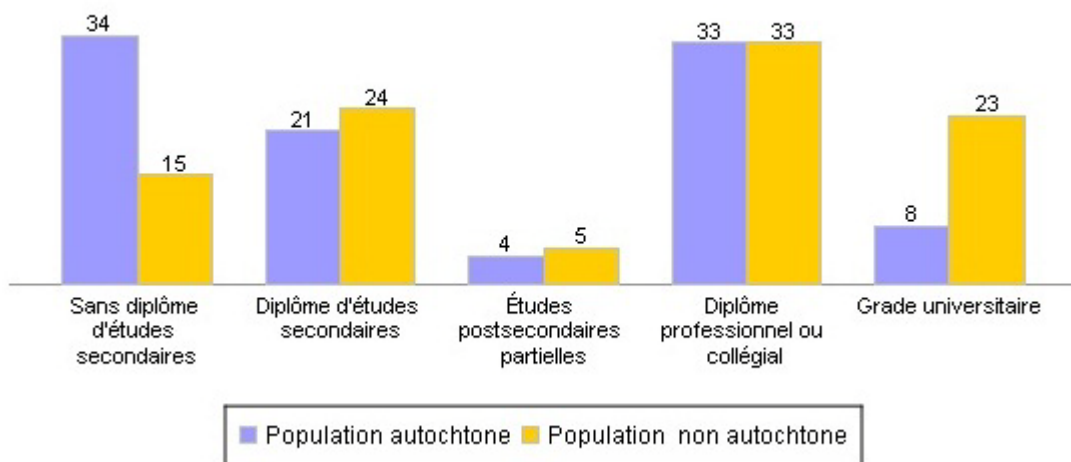
3 — Éducation Postsecondaire chez les Autochtones

Le comité a tenu trois rencontres consacrées exclusivement aux obstacles que doivent affronter les Autochtones afin d'accéder aux études postsecondaires. Pour les membres du comité, il s'agissait d'une question de la plus haute importance compte tenu des faibles taux de participation observés chez les populations autochtones et du rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine.

3.1 — Portrait de la situation

De façon générale, le pourcentage d'Autochtones ayant obtenu un diplôme d'ÉPS est moins élevé que celui de la population non autochtone.

Figure 5 – Niveau d'éducation, populations autochtones et non autochtones, de 25 à 64 ans, 2006 (%)



Source: HSDCC, « Apprentissage – Niveau de scolarité », Indicateurs de mieux-être au Canada, <http://www4.rhdcc.gc.ca/3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=29>

Tel qu'indiqué dans la figure ci-dessus, d'après le recensement de 2006, seulement 41 % des Autochtones âgés de 25 à 64 ans avaient un diplôme d'ÉPS comparativement à 56 % pour

l'ensemble de la population canadienne du même groupe d'âge¹³⁸. Une recherche récente tend à indiquer que les étudiants autochtones sont nettement plus susceptibles d'abandonner leurs études postsecondaires dès la première ou la deuxième année.¹⁴¹ En 2006, le pourcentage d'Autochtones possédant un grade universitaire se situait à 8 % comparativement à 23 % chez les non-Autochtones.¹⁴² L'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'un certificat d'une école de métiers est comparable entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Le tableau 7 présente les niveaux de scolarité chez les Premières nations, les Inuits et les Métis séparément.

Tableau 7 – Proportion des membres des Premières nations, des Inuits et des Métis âgés de 25 à 64 ans selon le niveau de scolarité atteint

Groupe	Certificat d'une école de métiers	Diplôme d'études collégiales	Grade universitaire
Premières nations	13 %	17 %	6 %
Inuits	13 %	17 %	4 %
Métis	16 %	21 %	9 %
Ensemble de la population canadienne	12 %	20 %	23 %

Source : Statistique Canada, *Portrait de la scolarité au Canada, Recensement de 2006*, p. 20 à 25.

3.2 — Importance de l'éducation postsecondaire pour les Autochtones

Nous avons vu plus haut que la poursuite d'études postsecondaires a un impact positif sur la situation socioéconomique des Canadiens. De façon générale, l'employabilité et le salaire d'une personne croissent à mesure que le niveau de scolarité augmente. L'éducation postsecondaire pourrait améliorer le sort des Autochtones, eux qui sont aux prises avec des taux de pauvreté et de chômage souvent plus élevés que dans l'ensemble de la population canadienne. Andrew Sharpe, du Centre d'études des niveaux de vie, a dit au comité :

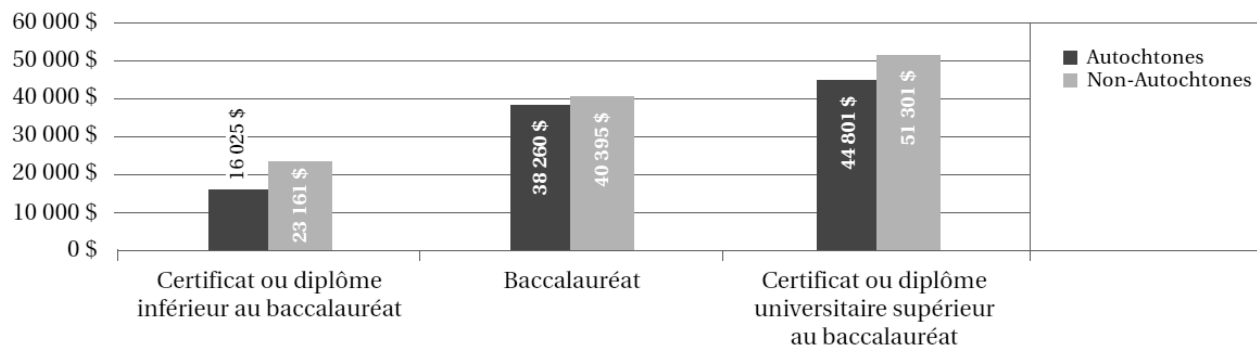
Le taux d'emploi des Canadiens d'origine autochtone se situe essentiellement à 10 points de pourcentage en deçà de celui des autres Canadiens. Le taux de participation est inférieur de 4 %. Le taux de chômage en 2006 se situait à 15 % chez les Autochtones, mais à 6 % chez les autres Canadiens. Ce sont des écarts qui s'expliquent

¹³⁸ Statistique Canada, *Portrait de la scolarité au Canada, Recensement de 2006*, 2008, p. 10 et 20, <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-560/pdf/97-560-XIF2006001.pdf>, consulté le 5 juillet 2010.

en grande partie par la différence quant à la scolarité entre les groupes¹³⁹.

Les gains potentiels découlant d'une hausse de la participation des Autochtones sont considérables. Ainsi, les Autochtones ayant obtenu un diplôme d'ÉPS ont des taux d'emploi se rapprochant de ceux de la population non autochtone¹⁴⁰. De plus, comme le démontre la figure 5, en comparaison avec les Autochtones n'ayant pas été à l'université, les Autochtones possédant un diplôme universitaire ont un salaire moyen se rapprochant davantage de celui de la population générale.

Figure 6 – Revenu médian parmi les Autochtones et les non-Autochtones en 2005, selon le niveau d'éducation



Source : Berger, Motte et Parkin, 2009, p. 18.

Améliorer l'accessibilité des études postsecondaires pour les Autochtones peut également être bénéfique pour l'ensemble de la société canadienne. En effet, les Autochtones constituent le segment de la population dont la croissance est la plus rapide au Canada. Ainsi, 1 172 790 Canadiens se sont identifiés en tant qu'Autochtones lors du recensement de 2006. De 1996 à 2006, la population autochtone a d'ailleurs augmenté de 45 %, soit six fois plus vite que la population non autochtone¹⁴¹. Compte tenu du rôle important que les Autochtones seront

¹³⁹ *Témoignages*, 31 mars 2010, Andrew Sharpe.

¹⁴¹ Ross Finnie, et al., *Aboriginals in Post-Secondary Education* (Version 11-18-10), A MESA Project L-SLIS Research Brief, Canadian Education Project, 2010. <http://www.mesa-project.org/pub/pdf/MESA%20Brief%2010%20Aboriginals%202811-18-10%29.pdf>. Consulté le 25 juillet 2011.

¹⁴² *Ibid.*, p. 19.

¹⁴³ John Richards, *Closing the Aboriginal/non-Aboriginal Education Gaps*, C.D. Howe Institute Background, octobre 2008, p. 2, http://www.cdhowe.org/pdf/Backgrounder_116.pdf.

¹⁴⁴ Statistique Canada, *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations*, Recensement de 2006, janvier 2008, p. 10, <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-558/pdf/97-558-XIF2006001.pdf>, consulté le 28 juillet 2010. Notons cependant qu'une partie de cette augmentation est due à une hausse du nombre de personnes

appelés à jouer au sein de la main-d'œuvre canadienne, il apparaît primordial de réduire l'écart entre le niveau de scolarité de l'ensemble de la population canadienne et celui des populations autochtones. Par ailleurs, Roberta Jamieson, présidente-directrice générale de la Fondation nationale des réalisations autochtones, a affirmé au comité qu'une économie de 115 milliards de dollars sur 15 ans pourrait être réalisée si nous nous affairons à combler l'écart de participation entre Autochtones et non-Autochtones¹⁴².

3.3 — *Obstacles auxquels font face les Autochtones à l'égard de l'ÉPS*

Les Autochtones désirant poursuivre des études postsecondaires doivent surmonter plusieurs obstacles. En fait, les étudiants autochtones sont souvent les premiers de leurs familles à accéder aux études postsecondaires. De plus, leur situation socioéconomique est souvent moins bonne que celles des autres Canadiens. Enfin, bon nombre d'Autochtones habitent dans des régions isolées géographiquement. Ainsi, la plupart des barrières identifiées dans ce rapport se retrouvent concentrées chez les populations autochtones. Toutefois, ceux-ci font également face à des obstacles additionnels qui sont souvent très différents de ceux rencontrés par les étudiants non autochtones.

3.3.1 — *Obstacles liés à la préparation à l'école, de la maternelle à la 12^e année*

Afin d'entreprendre des études postsecondaires et de les réussir, les Autochtones doivent achever leurs études secondaires et acquérir les connaissances et compétences nécessaires. En 2006, les taux de décrochage observés chez les Autochtones sont très élevés : plus de 40 % des Autochtones âgés de 20 à 24 ans n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, comparativement à 15 % chez les non-Autochtones du même groupe d'âge¹⁴³. Parmi les membres des Premières nations âgés de 20 à 24 ans et vivant sur une réserve en 2006, près de 60 % n'ont pas terminé leurs études secondaires¹⁴⁴. Selon Michael Mendelson, chercheur principal au Caledon Institute of Social Policy, il s'agit là d'une barrière extrêmement importante puisque les Autochtones ayant obtenu un diplôme d'études secondaires font des études

s'identifiant comme Autochtone et plus particulièrement comme Métis. À ce sujet, voir le témoignage de Michael Mendelson lors de la réunion du 31 mars 2010.

¹⁴²*Témoignages*, 10 décembre 2009, Roberta Jamieson.

¹⁴³Richards, octobre 2008, p. 4.

¹⁴⁴Michael Mendelson, *Improving Education on Reserves: A First Nations Education Authority Act*, Caledon Institute of Social Policy, juillet 2008, p. 1, <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/684ENG.pdf>, consulté le 6 juillet 2010.

postsecondaires dans une proportion comparable à la population non autochtone. L'achèvement des études secondaires serait donc un élément clé à considérer¹⁴⁵.

Par ailleurs, le système d'enseignement primaire et secondaire, particulièrement dans le cas des écoles dans les réserves des Premières nations, doit permettre aux étudiants autochtones d'acquérir les compétences nécessaires à la poursuite d'études postsecondaires. Or, cela n'est pas toujours le cas. D'après Jane Preston, doctorante à l'Université de la Saskatchewan, « [l]'insuffisance des connaissances de base, surtout en mathématiques, en sciences et en technologie de l'information [...] empêche les étudiants autochtones d'accéder aux études postsecondaires »¹⁴⁶.

Jane Preston, étudiante au doctorat qui effectue des recherches sur l'enseignement dans les réserves, et Michael Mendelson ont tous deux souligné que le financement des écoles dans les réserves est insuffisant et n'équivaut pas aux niveaux de financement provinciaux établis pour les écoles publiques à l'extérieur des réserves¹⁴⁷. Rappelons que les écoles sur les réserves sont de responsabilité fédérale. La vérificatrice générale du Canada avait d'ailleurs souligné ce problème en 2004 :

[L]e mode de financement des écoles gérées par les bandes n'a pas été modifié depuis son instauration à la fin des années 1980. Les Premières nations soutiennent depuis des années que les niveaux de financement sont insuffisants, notamment pour rétribuer les enseignants à un niveau comparable à celui de leurs homologues provinciaux¹⁴⁸.

Le comité est d'avis qu'il est primordial que les écoles sur les réserves aient la capacité de recruter et de garder des enseignants qualifiés afin de pouvoir offrir un enseignement et un soutien adéquat aux élèves autochtones. L'étude du comité n'a pas porté spécifiquement sur l'enseignement primaire et secondaire. Toutefois, les membres jugent en avoir appris suffisamment sur l'importance des obstacles reliés à l'éducation pour recommander un investissement important dans les écoles situées sur les réserves.

¹⁴⁵ *Témoignages*, 31 mars 2010, Michael Mendelson. Voir aussi Michael Mendelson, juillet 2006, p. 31.

¹⁴⁶ *Témoignages*, 31 mars 2010, Jane Preston.

¹⁴⁷ *Témoignages*, 31 mars 2010, Jane Preston; *Témoignages*, 31 mars 2010, Michael Mendelson.

¹⁴⁸ Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes*, chapitre 5, p. 19, <http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/docs/20041105cf.pdf>, consulté le 6 juillet 2010.

RECOMMANDATION 7

Le comité recommande que le gouvernement du Canada travaille avec les Premières nations à améliorer les résultats scolaires des élèves des réserves en s'appuyant sur des mesures dont l'efficacité a été démontrée, telles que conclure des ententes tripartites, afin de s'assurer que le soutien aux élèves des Premières nations, y compris le financement des écoles dans les réserves, soit axé sur l'objectif commun d'améliorer les résultats scolaires.

3.3.2 — Obstacles culturels et pédagogiques

Le comité a appris que les modes d'apprentissage et les styles d'enseignement observables dans les établissements postsecondaires canadiens diffèrent souvent des coutumes des groupes autochtones.

Le paradigme pédagogique qui caractérise les programmes d'études postsecondaires privilégie l'apprentissage en tant que processus compétitif individualisé assujéti à des tests. À l'inverse, la pédagogie autochtone insiste sur un apprentissage acquis grâce à la coopération, à la narration d'histoires, à des discussions de groupe, à la modélisation et à l'observation. Dans de nombreux établissements d'enseignement postsecondaire, les cours, les programmes et les contenus ne sont pas en phase avec la culture et la pédagogie autochtones¹⁴⁹.

De plus, la langue d'enseignement utilisée dans les universités et collèges est dans bien des cas la deuxième langue des étudiants autochtones¹⁵⁰. Ces obstacles de nature pédagogique ou culturelle peuvent décourager certains étudiants autochtones de s'inscrire à un programme d'ÉPS ou encore diminuer leurs chances d'obtenir leur diplôme d'études postsecondaires. Noella Steinhauer, directrice de l'éducation à la Fondation nationale des réalisations autochtones, a indiqué au comité que le taux de décrochage au niveau postsecondaire pouvait s'élever jusqu'à 50 % chez les étudiants autochtones¹⁵¹.

¹⁴⁹ *Témoignages*, 31 mars 2010, Jane Preston.

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Témoignages*, 10 décembre 2009, Noella Steinhauer.

Établissements d'enseignement autochtones

Les établissements postsecondaires gérés par des Autochtones représentent une solution intéressante pour favoriser la persévérance et l'achèvement des études postsecondaires. Marc Leclair, du Ralliement national des Métis, et Lisa Wilson, du Gabriel Dumont Institute, ont affirmé que ces établissements contribuent à améliorer l'accessibilité de l'éducation postsecondaire pour les Autochtones¹⁵². Thomas Chase, de l'Université Royal Roads, n'avait que des éloges à formuler :

C'est un havre pour des gens qui arrivent de minuscules collectivités autochtones du Nord, de 100, 200 ou 300 habitants. Bien souvent, c'est l'un des premiers contacts qu'ont les étudiants avec la civilisation urbaine du Sud, si on peut dire, et l'expérience est des plus déroutantes. Le fait qu'ils sont dans une institution créée d'après leur culture et où ils côtoient des gens qui leur ressemblent, peut largement contribuer au succès de leurs études postsecondaires — les œuvres d'art, même ce que sert la cafétéria reflètent leur mode de vie¹⁵³.

Le témoignage de la Fondation nationale des réalisations autochtones donne également à penser que, dans ces établissements, le taux d'obtention de diplôme est supérieur¹⁵⁴.

À l'échelle canadienne, il y aurait plus ou moins 10 000 étudiants autochtones inscrits dans environ 45 établissements autochtones de niveau postsecondaire¹⁵⁵. Dans la plupart des cas, ces établissements doivent signer une entente avec une maison d'enseignement postsecondaire reconnue par un gouvernement provincial afin de pouvoir décerner des diplômes ou des grades.

Le gouvernement fédéral fournit un soutien financier à bon nombre de ces établissements par le biais du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI). Ce programme, géré par le ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), vise à appuyer les établissements postsecondaires dans l'élaboration et l'exécution de programmes s'adressant

¹⁵² *Témoignages*, 14 avril 2010, Marc Leclair; *Témoignages*, 14 avril 2010, Lisa Wilson.

¹⁵³ *Témoignages*, 10 juin 2010, Thomas Chase.

¹⁵⁴ *Témoignages*, 10 décembre 2009, Roberta Jamieson.

¹⁵⁵ Conseil canadien sur l'apprentissage, *État de l'apprentissage chez les Autochtones au Canada : Une approche holistique de l'évaluation de la réussite*, décembre 2009, p. 50, http://www.ccl-cca.ca/pdfs/StateAboriginalLearning/SAL-DRAFTReport_FR.pdf, consulté le 29 juillet 2010.

spécialement aux Indiens inscrits¹⁵⁶. Le budget du programme est d'environ 22 millions de dollars prévus « pour la conception et la prestation de cours collégiaux ou universitaires aux étudiants inuits et des Premières nations, ce qui comprend la recherche et le développement visant les études des membres des Premières nations et les Inuits »¹⁵⁷.

Les fonds sont alloués à la suite d'appels de proposition ce qui oblige les établissements à refaire périodiquement une demande pour recevoir une contribution du gouvernement fédéral. Par ailleurs, les fonds attribués dans le cadre du PAEI peuvent être utilisés seulement pour les projets sélectionnés et non pas pour les dépenses de fonctionnement des établissements autochtones. Or, au niveau provincial, les établissements autochtones n'ont généralement pas accès aux enveloppes budgétaires mises à la disposition des autres collèges et universités pour le financement des activités de base¹⁵⁸. Il en résulte qu'ils doivent trouver d'autres sources de financement afin de développer et de mettre en œuvre de nouveaux programmes répondant au besoin des étudiants autochtones.

Dans un document de travail récent, l'Assemblée des Premières Nations a demandé qu'on revoie le financement des établissements autochtones d'enseignement postsecondaire pour permettre à ces établissements d'exercer pleinement leur rôle auprès des étudiants autochtones¹⁵⁹. D'après l'APN, les établissements autochtones ont besoin de financement stable et prévisible couvrant les dépenses reliées aux activités de base et incluant, entre autres, des subventions pour des projets d'immobilisations (pour la construction de bibliothèques par exemple), l'évaluation et le développement de programmes et la prestation de services aux étudiants¹⁶⁰.

¹⁵⁶ Les indiens inscrits, ou Indiens ayant statut légal, satisfont aux exigences énoncées dans la *Loi sur les Indiens* et sont admissibles aux services qui peuvent être offerts uniquement à ce groupe des Premières nations. Pour plus de renseignements sur les définitions, veuillez consulter Affaires indiennes et du Nord, *Terminologie*, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014642>, consulté le 8 décembre 2011.

¹⁵⁷ Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Programme d'aide aux étudiants indiens*, <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033691>, consulté le 8 décembre 2011.

¹⁵⁸ Aboriginal Institutes Consortium, *Mémoire soumis au comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 16 juin 2010.

¹⁵⁹ Assemblée des Premières nations, *Taking Action for First Nations Post-Secondary Education: Access, Opportunity, and Outcomes Discussion Paper*, 21 juin 2010, p. 23, <http://www.afn.ca/cmslib/general/mfnps.pdf>, consulté le 7 juillet 2010.

¹⁶⁰ *Ibid.*

Les membres du comité notent que les sommes allouées au PAEI, soit 22 millions de dollars, semblent très modestes si l'on prend en considération l'ampleur de l'écart entre les niveaux de scolarité des Autochtones et du reste de la population canadienne. Dans son mémoire au comité, l'Aboriginal Institutes Consortium explique d'ailleurs que sur environ 10 milliards de dollars consacrés à l'éducation postsecondaire et à la recherche par le gouvernement fédéral, 330 millions sont destinés aux programmes d'éducation postsecondaire pour les Autochtones. De ces 330 millions, 22 millions sont dirigés vers les établissements d'enseignement autochtones, incluant les collèges et les universités grand public¹⁶¹. Il est important de mentionner que les établissements postsecondaires non autochtones peuvent également recevoir des fonds du PAEI afin de développer des programmes destinés aux étudiants autochtones. Les fonds consacrés exclusivement aux établissements autochtones s'en trouvent ainsi diminués.

Le comité remarque que le mode d'attribution de ces fonds, c'est-à-dire par appel de propositions, ne semble pas approprié et ne permet pas une planification stratégique et l'élaboration de plans à long terme. Ces problèmes ont été soulevés en 2007 par le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des Communes¹⁶². Les recommandations de ce comité sur les besoins réels de financement des établissements autochtones, sur la méthode d'attribution des fonds et sur le financement des activités de base n'ont pas été reprises par le gouvernement.

¹⁶¹ Aboriginal Institutes Consortium, *Mémoire*, 16 juin 2010.

¹⁶² Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, *Notre priorité la plus haute : L'éducation postsecondaire des Autochtones au Canada*, Chambre des communes, 39^e législature, 1^{re} session, février 2007, <http://www2.parl.gc.ca/content/hoc/Committee/391/AANO/Reports/RP2683969/aanorp02/aanorp02-f.pdf>, consulté le 8 juillet 2010.

RECOMMANDATION 8

Le comité recommande que le gouvernement fédéral évalue l'aide qu'il accorde aux programmes et aux établissements d'enseignement postsecondaire, y compris de formation professionnelle, et consulte les organismes représentant les établissements d'enseignement postsecondaires autochtones et non autochtones afin de déterminer si l'attribution des fonds du PAEI est ou non adéquate, et ce, en vue de définir une méthode de financement du PAEI qui soit fondée sur les besoins financiers réels des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones.

3.3.3 — Obstacles financiers

Les étudiants autochtones semblent être confrontés à des obstacles supplémentaires, notamment de nature socio-économique. Les populations autochtones affichent des taux de pauvreté et de chômage généralement plus élevés que dans l'ensemble de la population canadienne¹⁶³. De plus, les chances que les jeunes étudiants autochtones aient des enfants à charge sont plus élevées que dans le cas des Canadiens non autochtones du même âge¹⁶⁴. Par surcroît, les étudiants autochtones doivent souvent s'éloigner de leur collectivité ou région d'origine pour poursuivre des études universitaires ou collégiales. Une fois arrivés dans un centre urbain, ils se heurtent à plusieurs problèmes comme le manque de logements adéquats, la difficulté à trouver ou à payer des services de garde de qualité et l'augmentation du coût de la vie¹⁶⁵. Tous ces facteurs contribuent à l'écart entre le niveau de scolarité des Autochtones et celui des autres Canadiens.

Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire

À l'instar des autres étudiants, les Autochtones doivent surmonter des obstacles financiers pour accéder à l'ÉPS et ils ont besoin d'un soutien financier adéquat. Le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire (PAENP), administré conjointement par AADNC et les conseils de bandes et organisations inuites, offre des bourses d'études visant à aider les

¹⁶³ *Témoignages*, 31 mars 2010, Andrew Sharpe.

¹⁶⁴ *Témoignages*, 10 décembre 2009, Noella Steinhauer.

¹⁶⁵ *Témoignages*, 31 mars 2010, Jane Preston.

étudiants inuits et ceux des Premières nations inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* à couvrir les droits d'inscription, les frais de scolarité et le coût des fournitures et manuels de cours. Une subvention de voyage pour les étudiants qui doivent quitter leur lieu de résidence permanent pour étudier est également disponible. Enfin, le PAENP peut inclure une allocation de subsistance pour aider à couvrir les coûts de la nourriture, de l'hébergement, du transport et de la garderie s'il y a lieu.

Plusieurs témoins se sont dits préoccupés par le niveau de financement des programmes fédéraux visant à améliorer l'accès des Autochtones aux études postsecondaires. Lors de son témoignage, Jaiden Kaitlah, président du Caucus national des Autochtones de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, a expliqué au comité qu'un « plafond annuel de 2 % est imposé depuis 1996 sur la majoration du financement du [PAENP] »¹⁶⁶. Ce plafond s'applique d'ailleurs à l'ensemble des programmes d'éducation postsecondaire d'AADNC. Si l'on tient compte de l'inflation et de la croissance de la population autochtone, les fonds alloués au PAENP n'ont pas réellement augmenté depuis 1996¹⁶⁷. En 2008-2009, le PAENP a distribué environ 292 millions de dollars à 22 000 étudiants (en moyenne plus de 13 000 \$ par étudiant)¹⁶⁸. Des représentants d'AADNC ont expliqué au Comité qu'il y a une décennie, presque 30 000 étudiants autochtones pouvaient bénéficier de ce programme¹⁶⁹. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants évalue qu'au cours des dix dernières années, environ 13 000 étudiants autochtones prêts à fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire se seraient peut-être vu refuser un financement compte tenu du manque de ressources affectées au programme¹⁷⁰.

¹⁶⁶ *Témoignages*, 10 décembre 2009, Jaiden Kaitlah.

¹⁶⁷ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, *Dossiers des étudiantes et étudiants autochtones*, <http://www.cfs-fcee.ca/aboriginal/french/campaigns.php>, consulté le 8 juillet 2010.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, *Étudiantes et étudiants autochtones*, <http://www.cfs-fcee.ca/aboriginal/french/campaigns.php>, consulté le 12 janvier 2011.

RECOMMANDATION 9

Le comité recommande que le plafond de 2 % imposé à la majoration du financement des programmes d'éducation postsecondaire du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien en vigueur depuis 1996 fasse immédiatement l'objet d'un examen visant à garantir que les sommes attribuées au Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire reflètent les besoins réels des étudiants autochtones et soient administrées dans le cadre d'un mécanisme de distribution ouvert, transparent et pleinement responsable.

Examen du programme

Kathleen Keenan, d'AADNC, a indiqué au comité que le gouvernement fédéral s'est engagé, dans le budget de 2008, à examiner le fonctionnement du PAENP « afin d'en assurer la coordination avec les autres programmes et, notamment, de veiller à ce qu'il offre aux étudiants autochtones et inuits le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études et terminer leur éducation »¹⁷¹. Plusieurs évaluations du programme ont eu lieu dont une vérification ministérielle publiée en mars 2009, comprenant 14 recommandations dans des domaines relatifs au financement, à la gestion et à la reddition de comptes du programme. Cette vérification n'a pas permis de déterminer si le programme atteignait ses objectifs¹⁷².

Dans le Discours du Trône du 3 mars 2010, le gouvernement fédéral s'est engagé à travailler en collaboration avec les communautés autochtones et les gouvernements provinciaux afin d'améliorer l'éducation pour les Autochtones. Cet engagement s'est également retrouvé dans le Budget 2010. Il y est inscrit que le gouvernement mettra en place « une nouvelle approche pour l'aide aux étudiants inuits et des Premières nations de niveau postsecondaire, afin que ceux-ci reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études. Cette nouvelle approche sera efficace et responsable et sera coordonnée avec les autres programmes fédéraux d'aide aux étudiants »¹⁷³. Les détails de cette nouvelle approche ne sont pas encore connus.

¹⁷¹ *Témoignages*, 10 décembre 2009, Kathleen Keenan.

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ Ministère des Finances Canada, *Le Budget de 2010 : Tracer la voie de la croissance et de l'emploi*, Ottawa, 4 mars 2010, p. 80, <http://www.budget.gc.ca/2010/pdf/budget-planbudgetaire-fra.pdf>, consulté le 29 juillet 2010.

Toutefois, certaines études commandées par le gouvernement fédéral laissent croire que des changements importants pourraient être apportés à l'administration du programme¹⁷⁴.

Dans le budget fédéral de 2011, le gouvernement a réitéré son engagement à modifier le programme d'enseignement de la maternelle à la 12^e année, et à fournir de l'information sur la participation des Premières nations, tel qu'indiqué sur le site Web de l'AADNC.

Dans le budget de 2011, le gouvernement a réitéré son engagement à travailler en collaboration avec l'Assemblée des Premières Nations à une réforme de l'éducation primaire et secondaire des Premières nations. Pour ce faire, un Panel national a été chargé de mener un processus participatif avec les dirigeants, les parents, les élèves, les aînés et les enseignants des Premières nations ainsi que les provinces et tous ceux qui souhaitent exprimer des avis sur la manière d'améliorer le système d'éducation et les résultats des élèves des Premières nations. Le Panel national présentera deux rapports : un rapport d'étape à mi-parcours du processus de participation et un rapport final, avec des recommandations, d'ici la fin de l'année 2011. Ces rapports seront présentés au ministre des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et au chef national de l'Assemblée des Premières Nations¹⁷⁵.

Selon Dave Snow, chercheur qui a comparu devant lui à titre personnel et coauteur d'un nouveau modèle de financement proposé, publié par l'Institut de politiques publiques Macdonald-Laurier, le fait de s'endetter et d'assumer un fardeau financier figure parmi les principales raisons pour lesquelles certains Autochtones préfèrent ne pas poursuivre d'études postsecondaires¹⁷⁶. On peut donc penser que l'augmentation des prêts étudiants n'est peut-être pas le mécanisme le plus approprié.

Participation des communautés autochtones

Shawn A-in-chut Atleo, chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), a déploré le fait que l'APN n'a pas été invité à participer à cet examen, d'autant plus que le

Voir également : Gouvernement du Canada, *Discours du Trône*, 3 mars 2010, <http://www.discours.gc.ca/fra/media.asp?id=1388>, consulté le 18 août 2010.

¹⁷⁴ Voir : Alex Usher, *The Post-Secondary Student Support Program: An Examination of Alternative Delivery Mechanisms*, Educational Policy Institute, novembre 2009, <http://www.higheredstrategy.com/publications/2009/INAC-paper-final.pdf>, consulté le 29 juillet 2010.

¹⁷⁵ Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, « Éducation des Premières nations », modifié le 30 juin 2011. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1314210313525>. Consulté le 8 décembre 2011.

¹⁷⁶ *Témoignages*, 31 mars 2010, Dave Snow.

gouvernement s'est engagé, dans le discours du Trône, à collaborer avec les communautés autochtones :

*Nous avons commencé en évoquant l'idée qu'AADNC procède à un examen. Comment pourrions-nous participer à la réforme ou au renforcement de l'éducation s'il y a du travail qui se fait à l'interne sans que nous y soyons parties prenantes?*¹⁷⁷

Les audiences du comité ont permis d'entendre des propositions quant à la façon d'améliorer le système, dont une proposition de réforme de fond en comble visant à fournir un financement directement aux étudiants plutôt que par l'entremise des organisations autochtones¹⁷⁸.

Le comité note que le PAENP, dans sa forme actuelle, ne semble pas répondre aux besoins des étudiants autochtones. Les sommes dédiées au programme ne sont pas suffisantes et des doutes demeurent quant à la capacité du programme à produire les résultats escomptés. Des changements s'imposent et les principaux intéressés, dont l'APN, participeraient volontiers à une discussion d'envergure nationale¹⁷⁹. Le comité estime toutefois qu'il ne faut pas imposer une solution aux communautés autochtones, comme l'a exprimé Michael Mendelson, du Caledon Institute, dans son témoignage :

*[L]'histoire vécue depuis une centaine d'années devrait nous confronter au fait qu'imposer et user de coercition n'est tout simplement pas la voie à prendre. Il existe des situations extrêmes où il peut être nécessaire d'intervenir, mais il faut que ce soit visiblement une situation extrême, et je ne crois pas que nous nous trouvions dans une telle situation en ce qui concerne l'actuel programme de soutien des études postsecondaires*¹⁸⁰.

Le Chef national de l'Assemblée des Premières Nations, Shawn A-in-chut Atleo, a expliqué au comité : « [L]es Premières nations doivent participer pleinement à la conception de la solution en question »¹⁸¹.

¹⁷⁷ *Témoignages*, 14 avril 2010, Shawn A-in-chut Atleo.

¹⁷⁸ *Témoignages*, 31 mars 2010, Dave Snow.

¹⁷⁹ *Témoignages*, 14 avril 2010, Shawn A-in-chut Atleo.

¹⁸⁰ *Témoignages*, 31 mars 2010, Michael Mendelson.

¹⁸¹ *Témoignages*, 14 avril 2010, Shawn A-in-chut Atleo.

RECOMMANDATION 10

Le comité recommande que le gouvernement fédéral invite les organisations autochtones nationales, les regroupements d'étudiants autochtones et les étudiants autochtones à participer officiellement à une évaluation du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire dans le cadre d'un comité consultatif.

Règles d'admissibilité

Betty Ann Lavallée, chef national du Congrès des Peuples Autochtones, a indiqué au comité :

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont une responsabilité commune et égale : [...] s'assurer de prévoir une aide financière adéquate ou des mécanismes adéquats à cet égard pour tous les Autochtones qui le méritent et qui aspirent à améliorer leur situation socioéconomique au sein de la fédération canadienne, par le truchement des études supérieures ou d'un apprentissage permanent¹⁸².

Le financement accordé dans le cadre du PAENP n'est pas accessible aux Métis ou aux membres des Premières nations qui ne sont pas inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Roger Hunka, du Congrès des Peuples Autochtones, a dit au comité que les Indiens inscrits mais n'habitant pas sur des réserves ont souvent des difficultés à obtenir du financement à travers le programme¹⁸³. Or, le comité considère que tous les groupes autochtones font face à des obstacles lorsque vient le temps d'accéder aux études postsecondaires et qu'il est important de les aider.

Certes, d'autres options sont disponibles pour les étudiants métis et non inscrits. Ceux-ci peuvent par exemple faire une demande au Programme canadien de prêts aux étudiants et aux programmes provinciaux de prêts et bourses. D'autre part, les Métis et les membres des Premières nations non inscrits ont accès à certaines bourses offertes par des organismes non gouvernementaux. Le comité a entendu le témoignage des représentants de la Fondation nationale des réalisations autochtones (FNRA), qui est depuis longtemps une source reconnue de soutien pour les étudiants autochtones de niveau postsecondaire (voir l'encadré 5). Depuis le début de son existence, la Fondation a accordé plus de 37 millions de dollars en bourse à près de

¹⁸² *Témoignages*, 14 avril 2010, Betty Ann Lavallée.

¹⁸³ *Témoignages*, 14 avril 2010, Roger Hunka.

10 000 étudiants. La Fondation ne parvient toutefois qu'à financer 27 % des étudiants qui sollicitent une bourse¹⁸⁴.

Lors de nos audiences, le Caucus national des Autochtones de la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants¹⁸⁵ et le Congrès des peuples autochtones¹⁸⁶ ont recommandé que le gouvernement fédéral modifie ses programmes dans l'optique d'offrir une aide financière aux Métis et aux Indiens non inscrits. De son côté, le Ralliement national des Métis a par le passé proposé que le gouvernement fédéral, par le biais d'une dotation, investisse dans les fonds fiduciaires de bourses d'études mis en place par les Métis¹⁸⁷.

Les membres du comité pensent qu'il est primordial de trouver une solution afin d'offrir un financement adéquat aux étudiants métis et aux membres des Premières nations non inscrits.

RECOMMANDATION 11

Le comité recommande que le gouvernement fédéral envisage des moyens de garantir aux Métis et aux Autochtones non inscrits un meilleur accès à l'éducation postsecondaire et, notamment, la création d'un fonds national de bourses d'études destinées aux Métis et aux Autochtones non inscrits.

Lors des travaux menant à la création de ce fonds, le comité encourage le gouvernement à consulter la FNRA qui œuvre dans le milieu depuis 25 ans.

¹⁸⁴ Fondation nationale des réalisations autochtones, *Aperçu général*, http://www.naaf.ca/fr/a_prospos_de_nous, consulté le 8 juillet 2010.

¹⁸⁵ *Témoignages*, 10 décembre 2009, Jaden Kaitlah.

¹⁸⁶ *Témoignages*, 14 avril 2010, Betty Ann Lavallée.

¹⁸⁷ Ralliement national des Métis, *Métis Education Report*, A Special Report on Métis Education Prepared by the Métis National Council for the Summit on Aboriginal Education, 25 février 2009, p. 15,

[http://www.metisnation.ca/pdf-](http://www.metisnation.ca/pdf-0715208/Ka%20tipaymishoyak%20Metis%20Education%20Report%20Feb%2020%202009.pdf)

[0715208/Ka%20tipaymishoyak%20Metis%20Education%20Report%20Feb%2020%202009.pdf](http://www.metisnation.ca/pdf-0715208/Ka%20tipaymishoyak%20Metis%20Education%20Report%20Feb%2020%202009.pdf), consulté le 8 juillet 2010.

4 — Mécanismes de Financement des Études Postsecondaires

Bien que l'éducation postsecondaire ne soit pas exclusivement du ressort du gouvernement fédéral, il faut reconnaître que celui-ci joue un rôle essentiel en ce qui a trait au financement des études postsecondaires que ce soit au moyen des transferts directs aux provinces, du soutien à la recherche ou encore des programmes d'aide aux étudiants. Nous aborderons dans un premier temps les programmes fédéraux ciblant les étudiants dans le but d'améliorer l'accessibilité de l'ÉPS. Les autres modes d'action du gouvernement fédéral seront abordés dans un prochain chapitre.

4.1 — Régime d'aide financière aux étudiants

Les recommandations du comité concernant les programmes d'aide financière aux étudiants figurent à la fin de la présente section.

4.1.1 — Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants¹⁸⁸ a été établi en 1964. Depuis son lancement, près de 4,3 millions d'étudiants ont tiré profit de l'aide financière sous forme de prêts pour une valeur totale d'environ 32 milliards de dollars. En 2007-2008, 354 144 étudiants ont touché plus de deux milliards de dollars en prêt. Sous la forme actuelle du PCPE, le gouvernement du Canada finance directement les prêts aux étudiants, tandis qu'un fournisseur de services s'occupe de l'administration et du remboursement des prêts. Un étudiant peut se voir accorder un prêt couvrant 60 % de ses besoins estimatifs, jusqu'à concurrence de 210 dollars par semaine d'étude, le prêt total pour une période d'étude de huit mois pouvant s'élever jusqu'à 7 140 dollars. Les gouvernements des provinces et des territoires versent les 40 % restants aux étudiants dans leur sphère de compétence. Cet arrangement est appliqué partout au Canada à l'exception du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. Les programmes indépendants de prêts aux étudiants gérés par cette province et ces deux territoires reçoivent des

¹⁸⁸ Les données factuelles sur le PCPE proviennent du document suivant : Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Programme canadien de prêts aux étudiants : Rapport annuel 2007-2008*, http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/apprentissage/subventions_etudes/Publications/rapport_annuel/2007-2008/ra_ar.pdf, consulté le 19 juillet 2010.

paiements compensatoires annuels du gouvernement fédéral¹⁸⁹. Afin de simplifier le processus de demande pour les prêts étudiants, quatre provinces – Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, l’Ontario et la Saskatchewan – ont harmonisé leurs programmes de prêts d’études avec le PCPE pour instaurer le principe « un étudiant – un prêt ».

Les étudiants à temps plein n’ont pas à commencer le remboursement de leur prêt tant qu’ils demeurent aux études. De plus, le gouvernement paie les intérêts tant que ceux-ci demeurent inscrits. De leur côté, les étudiants à temps partiel n’ont également pas à rembourser leur prêt tant qu’ils sont aux études. Toutefois, les intérêts sur leur prêt s’accumulent sur cette période, bien qu’ils ne soient pas tenus de les payer pendant leurs études. Dans les deux cas, le remboursement du prêt doit commencer au cours des six mois suivant la fin des études.

Au total, un étudiant à temps plein peut recevoir une aide financière d’au plus 340 semaines. Les étudiants s’inscrivant dans un programme de doctorat peuvent bénéficier d’une période supplémentaire de 60 semaines. Les étudiants avec une incapacité permanente sont admissibles à recevoir une aide pendant 520 semaines. D’autre part, les étudiants à temps partiel peuvent emprunter une somme cumulative de 10 000 dollars (principal et intérêts) dans le cadre du PCPE.

4.1.2 — Programme d’aide au remboursement

Depuis le mois d’août 2009, les emprunteurs ont accès à un nouveau Programme d’aide au remboursement (PAR). Le PAR est structuré en deux étapes. Dans le cadre de la première étape, les emprunteurs incapables de faire les versements mensuels exigés sont tenus de ne rembourser que le capital de leur prêt tandis que le gouvernement acquitte les intérêts exigibles. Les versements exigés ne peuvent représenter plus de 20 % de leur revenu. Sur une période de dix ans, cette possible exonération d’intérêts ne peut durer plus de cinq ans. Si, au terme de la première étape, un emprunteur n’a toujours pas remboursé la totalité de sa dette, le gouvernement continuera d’acquitter les intérêts et commencera à payer une partie du capital du

¹⁸⁹ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Renseignements importants pour les résidents du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut*, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/apprentissage/subventions_etudes/notabene.shtml, consulté le 19 juillet 2010.

prêt. Le but est de faire en sorte qu'aucune dette d'étude ne demeure en souffrance 15 ans après la fin des études (dix ans pour les personnes ayant une invalidité permanente)¹⁹⁰.

4.1.3 — Programme canadien de bourses aux étudiants

Le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget de 2008 qu'il présenterait un nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE) qui regrouperait toutes les bourses fédérales versées aux étudiants¹⁹¹. Le PCBE a été lancé en 2009 et inclut les éléments décrits ci-dessous. Dans chaque cas, pour y avoir droit, un étudiant doit avoir demandé une bourse et y être admissible. Des bourses peuvent s'ajouter aux prêts consentis dans le cadre du PCPE, mais « Si les bourses [...] octroyées couvrent plus que [les] besoins d'aide financière évalués, [l'étudiant ne recevra] que les bourses »¹⁹².

Bourse pour étudiants de famille à faible revenu/revenu moyen : Le nouveau programme offre, pendant toutes les années d'études de premier cycle à l'université, au collège ou dans une école de métier, 250 dollars par mois aux étudiants provenant d'une famille à faible revenu¹⁹³ et 100 dollars par mois à ceux provenant d'une famille à revenu moyen. L'admissibilité à cette bourse est évaluée automatiquement au moment d'une demande de prêts dans le cadre du PCPE.

Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente : Cette bourse offre jusqu'à 2 000 dollars par année aux étudiants handicapés admissibles qui peuvent démontrer leurs besoins financiers et attester leur invalidité permanente au moyen d'un certificat médical. Cette subvention est accordée sur demande et aide à couvrir les frais de scolarité, les frais de logement et le coût des livres.

¹⁹⁰ Gouvernement du Canada, *Ciblétudes*, Programme d'aide au remboursement, <http://www.cibletudes.ca/fra/apres/aideremboursement/rpp.shtml>, consulté le 19 juillet 2010.

¹⁹¹ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Programme canadien de bourses aux étudiants*, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/apprentissage/subventions_etudes/cgsp.shtml, consulté le 19 juillet 2010.

¹⁹² Gouvernement du Canada, « Prêts d'étudiants et bourses, Foire aux questions », <http://www.cibletudes.ca/fra/postsecondaire/faq/index.shtml>. Consulté le 17 février 2011.

¹⁹³ Les seuils d'admissibilité sont réévalués annuellement et varient selon la province ou le territoire. Ils sont disponibles en ligne à : Gouvernement du Canada, *Ciblétudes*, « Ma famille entre-t-elle dans la catégorie des familles à faible revenu ou à revenu moyen ? », <http://www.cibletudes.ca/fra/pendant/financement/subventions/limit.shtml>, consulté le 19 juillet 2010.

Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente : Cette bourse offre aux étudiants admissibles jusqu'à 8 000 dollars par année afin d'aider à couvrir les dépenses liées à un handicap, par exemple les tuteurs, les interprètes oraux ou gestuels, les services d'auxiliaires, le transport adapté ainsi que les preneurs de notes, les lecteurs et les machines à écrire en braille. Seuls les coûts liés directement à l'enseignement postsecondaire sont admissibles.

Bourse pour étudiants ayant des personnes à charge : Les étudiants issus de familles à faible revenu qui ont des enfants peuvent se voir offrir une aide financière de 200 dollars par mois d'études pour chaque enfant à charge de moins de 12 ans. Comme dans le cas des bourses pour étudiants de famille à faible revenu et à revenu moyen, l'admissibilité pour cette bourse est automatiquement évaluée lorsqu'un étudiant fait une demande au PCPE.

Bourse pour étudiants à temps partiel : Les étudiants à temps partiel issus d'une famille à faible revenu peuvent recevoir jusqu'à 1 200 dollars par année scolaire. L'admissibilité pour cette bourse est déterminée lors de la demande de prêt étudiant.

Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge : Les étudiants à temps partiel qui ont des enfants à charge âgés de moins de 12 ans peuvent recevoir un montant de 40 dollars par semaine d'études (un ou deux enfants) ou 60 dollars par semaine d'études (trois enfants et plus). Le montant maximum par année scolaire s'établit à 1 920 dollars. Encore une fois, l'admissibilité est évaluée lors de la demande de prêts. Un étudiant ne peut toucher cette bourse que si ses besoins sont évalués à un montant supérieur à celui de la Bourse pour étudiants à temps partiel, c'est-à-dire 1 200 dollars.

4.1.4 — Points de vue des témoins

De nombreux témoins ont critiqué ces programmes d'aide financière alors que d'autres ont indiqué que le système d'aide financière semblait bien fonctionner dans l'ensemble. Joshua Mitchell, de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, a mentionné au comité que « des milliers de Canadiens fréquentent chaque année les collèges et universités du pays [...] grâce à l'aide qui leur est assurée par l'entremise du Programme

canadien de prêts aux étudiants et des programmes d'aide financière provinciaux et territoriaux qui le complètent¹⁹⁴.

Plusieurs améliorations récentes, dont la consolidation du Programme canadien de bourses aux étudiants et l'instauration du Programme d'aide au remboursement, ont été accueillies favorablement par l'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE), qui les jugent comme novatrices, de même que par les étudiants¹⁹⁵. Katherine Giroux-Bougard, de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, a expliqué au comité que les étudiants aiment en particulier le fait de recevoir une partie de l'aide au début de l'année scolaire parce qu'ils doivent à ce moment-là payer les frais d'inscription, les livres et le loyer¹⁹⁶.

Par ailleurs, tout au long de ses travaux sur la question de l'accessibilité de l'ÉPS au Canada, le comité a recueilli plusieurs recommandations qui permettraient d'améliorer ces programmes. Par exemple, Ross Finnie, de l'Université d'Ottawa, a indiqué au comité :

Nous avons fait du bon travail avec le régime d'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire. J'écris à ce sujet depuis maintenant une décennie. [...] Nous pourrions faire mieux, mais nous pouvons toujours faire mieux. Le régime d'aide financière aux étudiants est conçu de façon à ce que ceux qui veulent étudier puissent le faire¹⁹⁷.

Niveau d'aide financière et besoins insatisfaits

Des associations étudiantes et des administrateurs de programmes d'aide financière ont fait part au comité des préoccupations suivantes.

Rick Theis, agent des relations gouvernementales pour l'Alliance canadienne des associations étudiantes, a fait savoir au comité que le niveau de l'aide financière offerte dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants était insuffisant pour répondre aux besoins prévus de certains étudiants¹⁹⁸. Les coûts reliés aux études postsecondaires, en particulier les frais de scolarité, ont effectivement augmenté de façon constante alors que le montant maximal

¹⁹⁴ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

¹⁹⁵ *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

¹⁹⁶ *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

¹⁹⁷ *Témoignages*, 8 octobre 2009, Ross Finnie.

¹⁹⁸ *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

de prêts, établi à 210 dollars par semaine, est resté le même depuis 2005-2006¹⁹⁹. En raison de l'impact d'une limite de prêt constante, il est projeté que le nombre d'étudiants ayant des besoins insatisfaits continuera d'augmenter, et ce, malgré la mise en œuvre du Programme canadien de bourses aux étudiants²⁰⁰. Selon l'ACAE, les besoins non comblés au Canada peuvent varier d'un minimum de 1 191 dollars, en Ontario, à un maximum de 5 214 dollars, en Nouvelle-Écosse²⁰¹. À cet égard, le Programme canadien de prêts aux étudiants met rarement à jour ses critères d'évaluation des besoins et ne tient pas toujours compte des écarts régionaux²⁰². Le comité estime qu'il est crucial que les plafonds fixés pour les prêts soient révisés régulièrement afin de suivre l'évolution des coûts de l'éducation postsecondaire et des besoins des étudiants. Cet exercice devrait se faire sur une base annuelle et prendre en considération les variations d'une province à l'autre.

Prise en compte des revenus d'emploi

Le gouvernement fédéral s'attend à ce que les étudiants contribuent financièrement à leur éducation. C'est pourquoi, lors de l'évaluation de leurs besoins, les revenus d'emploi des étudiants sont pris en considération. Des représentants de RHDCC ont indiqué au comité que des étudiants peuvent gagner jusqu'à 50 dollars par semaine. Au-delà de cette limite, les revenus des étudiants servent à financer leurs études et la contribution du gouvernement fédéral s'en retrouve diminuée²⁰³. Pour sa part, Statistique Canada signale que les revenus d'emploi hebdomadaires moyens pendant l'année scolaire des étudiants à temps plein approchaient les 200 dollars en 2009/2010.²⁰⁴ Compte tenu des avantages considérables sur le plan financier pour les diplômés d'un programme d'études postsecondaires, le comité convient qu'une contribution des étudiants au coût de leur éducation est souhaitable. Toutefois, il importe de préciser que la limite de 50 dollars n'avait pas été rajustée pendant près de 10 ans²⁰⁵ jusqu'au budget fédéral de 2011 qui a porté cette exemption à 100 dollars par semaine. Le salaire minimum dans la plupart des

¹⁹⁹ Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2009*, 2010, p. 21, http://www.osfi-bsif.gc.ca/app/DocRepository/1/fra/rapports/bac/CSLP_2009_f.pdf, consulté le 20 juillet 2010.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 24.

²⁰¹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

²⁰² *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell

²⁰³ *Témoignages*, 29 avril 2010, Kathryn McDade.

²⁰⁴ Katherine Marshall, « Profils d'emploi des étudiants postsecondaires », *Perspectives*, septembre 2010, p. 9. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010109/pdf/11341-fra.pdf>

²⁰⁵ *Témoignages*, 29 avril 2010, Glennie Graham; *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

provinces et territoires se situe à plus de neuf dollars l'heure²⁰⁶. Il en résulte qu'un étudiant désirent suppléer à l'aide financière qu'il reçoit au moyen d'un emploi à temps partiel (ou encore simplement acquérir de l'expérience professionnelle) doit se limiter à un peu plus de dix heures de travail par semaine durant l'année scolaire.

Aide financière pour les étudiants à temps partiel

Parmi les étudiants inscrits à temps partiel, environ 1 400, c'est-à-dire 0,005 % des étudiants dans cette situation, demandent un prêt étudiant²⁰⁷. Dans le budget de 2011, le gouvernement a augmenté le plafond de revenus d'emploi pour l'admissibilité aux prêts des étudiants à temps partiel²⁰⁸.

Le taux de participation au programme est donc extrêmement faible. Cette situation peut s'expliquer, notamment, par les règles différentes qui s'appliquent aux prêts à l'intention des étudiants à temps partiel. En effet, les prêts aux étudiants à temps partiel ne sont pas financés de la même manière que les prêts aux étudiants à plein temps. Pour les étudiants à plein temps, les intérêts sur les prêts obtenus sont payés par le gouvernement tant que ceux-ci sont aux études. Toutefois, jusqu'aux modifications annoncées dans le budget de 2011, dans le cas des étudiants à temps partiel, les intérêts s'accumulaient tout au long des études²⁰⁹. Comme suite aux récentes modifications apportées dans le budget, le taux d'intérêt pendant des études à temps partiel est ramené de 2,5 points de pourcentage au-dessus du taux préférentiel à zéro²¹⁰.

Selon Rick Theis de l'ACAE, en comparaison, les marges de crédit offertes par les institutions financières peuvent paraître avantageuses. De nombreux étudiants se retournent donc vers celles-ci pour financer leurs études. Ces étudiants ne peuvent donc pas profiter des bourses

²⁰⁶ Gouvernement du Canada, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada – Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi*, 6 juin 2011, p. 161. <http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>, consulté le 6 juin 2011.

²⁰⁸ Voir: Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Taux courants et futurs du salaire horaire minimum au Canada pour les travailleurs adultes qualifiés*, <http://srv116.services.gc.ca/dimt-wid/sm-mw/rpt1.aspx?lang=fra>, consulté le 20 juillet 2010.

²⁰⁹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

²¹⁰ Gouvernement du Canada, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada – Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi*, 6 juin 2011, p. 161. <http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>, consulté le 6 juin 2011.

²¹¹ *Ibid.*

d'études et du Programme d'aide au remboursement du gouvernement fédéral puisque l'admissibilité à ces programmes est déterminée dans le cadre du processus de demande au Programme canadien de prêts aux étudiants²¹¹.

Complexité du régime d'aide financière

Katherine Giroux-Bougard, présidente nationale de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, a fait savoir au comité que les programmes fédéraux et provinciaux d'aide aux étudiants forment un ensemble hétérogène et complexe²¹². Le régime d'aide financière est effectivement composé d'une multitude de programmes fédéraux et provinciaux qui peuvent être combinés en plus d'une centaine de configurations de prêts et bourses²¹³. Chaque province et territoire a en place des processus différents de demande d'aide financière, de prestation, de renseignements sur les programmes et d'administration. Le processus de demande et les méthodes d'évaluation des besoins sont lourds. Le montant du financement et le type de financement, de prêts ou de subventions varient considérablement d'un gouvernement à l'autre, tout comme des éléments de programme tels que les taux d'intérêt, les critères pour les ressources et les mesures d'allégement de la dette²¹⁴. Le gouvernement reconnaît la complexité du régime et travaille d'ailleurs conjointement avec certaines provinces afin de le simplifier. En conséquence, quatre provinces ont intégré leur programme d'aide financière avec celui du gouvernement fédéral²¹⁵. Le comité encourage le gouvernement fédéral à poursuivre le travail visant l'harmonisation des différents programmes d'aide financière tout en misant sur une étroite collaboration avec les provinces et territoires.

Une certaine complexité est nécessaire afin de prendre en considération les différentes ressources à la disposition des administrations provinciales ou territoriales, le coût de la vie qui n'est pas le même dans toutes les provinces et les nombreuses différences quant aux facteurs politiques, sociaux et démographiques propres à chaque juridiction. Toutefois, cette complexité

²¹¹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

²¹² *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

²¹³ Sean Junor et Alexander Usher, *Le prix du savoir : L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2002, p. 115.

²¹⁴ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

²¹⁵ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *À propos du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)*, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/apprentissage/subventions_etudes/apropos/index.shtml, consulté le 21 juillet 2010.

ne doit pas rendre le processus de demande de prêts et bourses compliqué au point où il constitue un obstacle à l'obtention des ressources nécessaires²¹⁶. Joshua Mitchell, de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, a résumé la complexité du processus :

Les programmes sont complexes et difficiles à comprendre. Pour vous dire la vérité, je dirais que j'ai moins de mal à comprendre et à remplir ma déclaration d'impôt chaque année qu'à comprendre et à remplir une demande de prêt d'études²¹⁷.

Le comité estime que tout doit être fait pour simplifier le processus de demande de manière à ce que les étudiants comprennent clairement les conditions à respecter pour recevoir une aide financière de même que les obligations qui sont attachées à l'octroi d'un prêt.

Le gouvernement fédéral est conscient des problèmes liés à la complexité du processus de demande et a présenté au comité ses plans pour remédier à la situation : évaluation de la simplicité du langage employé dans les formulaires, sensibilisation auprès des agents préposés à l'aide financière dans les établissements postsecondaires, réflexion sur les meilleures façons de simplifier le processus en misant sur les services en ligne et la réduction du nombre de formulaires²¹⁸. Le comité tient à souligner l'importance de ces démarches et encourage le gouvernement à inclure les étudiants et les conseillers en matière d'aide financière dans cet exercice.

Manque d'information au sujet des programmes

Nous avons déjà abordé la question des obstacles informationnels un peu plus haut. Rick Theis, de l'ACAE, a expliqué qu'un très grand nombre d'étudiants titulaires d'un prêt ont des connaissances plutôt limitées en ce qui a trait à ces programmes.

Dans le cadre d'un récent sondage mené par l'Alliance canadienne des associations étudiantes, ou l'ACAE, de concert avec le Canada Education Project, une série de questions a été posée aux étudiants au sujet du programme d'aide financière qu'offre le gouvernement. À presque toutes les questions qui ont été posées, un nombre important, voire même la majorité des répondants titulaires de prêts, ont fourni

²¹⁶ *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

²¹⁷ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

²¹⁸ *Témoignages*, 29 avril 2010, Glennie Graham.

*des réponses incorrectes, alors qu'il s'agissait de questions générales concernant l'accumulation d'intérêts, l'admissibilité à l'aide non remboursable, les critères d'évaluation des besoins, et cetera*²¹⁹.

Ce constat est inquiétant. On peut s'attendre à ce que le niveau de connaissance au sujet des programmes d'aide financière parmi les élèves de l'école secondaire soit encore plus limité²²⁰. Il semble qu'une intervention au niveau secondaire soit souhaitable afin d'informer les élèves des modalités relatives aux programmes d'aide financière²²¹. Le gouvernement fédéral devrait d'ailleurs implanter un projet pilote à cet effet en Colombie-Britannique à l'automne 2010 dans lequel des intervenants iront dans les écoles secondaires pour montrer aux étudiants comment effectuer leurs recherches pour les cours de niveau postsecondaire et comment accéder à l'aide financière aux étudiants²²². Les membres du comité se sont montrés très intéressés par ce projet et ont souhaité être informés des développements. Comme il est indiqué dans le présent rapport, le comité recommande vivement à tous les ordres de gouvernement de collaborer en vue de diffuser davantage d'informations sur l'éducation postsecondaire et sur les programmes d'aide financière pour les enfants et les parents dans les écoles primaires et secondaires.

Par ailleurs, comme l'a expliqué Joshua Mitchell, l'information au sujet du montant d'aide financière qu'un étudiant peut espérer recevoir n'est communiquée que quelques semaines avant le début de l'année scolaire.

*Pour une famille à faible revenu, il est difficile d'apprendre au mois de juillet ou août seulement quelle somme d'argent sera disponible pour des études qui commencent dès la première semaine de septembre*²²³.

Le comité ne doute pas de la bonne volonté des responsables du PCPE et est convaincu que chacun d'entre eux fait tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que les demandes de prêts soient traitées dans des délais raisonnables. Les membres du comité souhaitent tout de même rappeler l'importance de cette question pour les étudiants dont les moyens financiers sont limités.

²¹⁹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

²²⁰ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2006, p. 4 et 5.

²²¹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

²²² *Témoignages*, 29 avril 2010, Glennie Graham.

²²³ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

Niveau d'endettement

Katherine Giroux-Bougard, de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, a indiqué au comité :

À l'automne 2009, 386 000 étudiantes et étudiants au Canada étaient contraints de contracter un emprunt pour financer leurs études postsecondaires. Le mois dernier, l'endettement étudiant national a atteint une somme record de 13,5 milliards de dollars et continue d'augmenter de 1,2 million de dollars par jour. Cette dette ne représente que les sommes dues dans le cadre du Programme canadien des prêts et bourses et ne tient pas compte des sommes dues pour les programmes d'aide provinciaux et les programmes étudiants privés²²⁴.

Compte tenu des sommes importantes nécessaires à la poursuite d'études postsecondaires, il n'est pas étonnant qu'un grand nombre d'étudiants doivent recourir à des prêts afin de financer leurs études. D'après les données de Statistique Canada, 45 % des diplômés de niveau collégial et 54 % des diplômés de premier cycle universitaire en 2005 avaient eu recours à des prêts étudiants, quelle que soit leur forme, pour financer leurs études²²⁵. Parmi ceux qui avaient emprunté, la dette moyenne était de 13 600 dollars au niveau collégial et de 22 800 dollars au niveau du premier cycle universitaire²²⁶.

Après avoir doublé de 1990 à 2000, l'endettement moyen des diplômés d'études postsecondaires qui ont emprunté est resté relativement stable de 2000 à 2005²²⁷. Toutefois, selon certains témoins, depuis 2005, l'endettement moyen chez ceux ayant emprunté aurait commencé à augmenter de nouveau pour atteindre environ 27 000 dollars aujourd'hui²²⁸. Marc Frenette, de Statistique Canada, établit une corrélation entre l'augmentation de l'endettement des étudiants et la hausse des frais de scolarité :

[A]u Canada, les frais de scolarité ont augmenté au cours des dernières décennies. Toutefois, cette hausse, en raison de la structure

²²⁴ *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

²²⁵ Une étude récente situe toutefois la proportion de diplômés avec une dette d'études à 57 %. À ce sujet, voir : May Luong, « Les répercussions financières des prêts étudiants », *Perspectives*, janvier 2010, p. 7, <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010101/pdf/11073-fra.pdf>, consulté le 5 juillet 2010.

²²⁶ Justin Bayard et Edith Greenlee, *L'obtention d'un diplôme au Canada : profil, situation sur le marché du travail et endettement des diplômés de la promotion de 2005*, document de recherche, Statistique Canada, avril 2009, p. 65, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-595-m/81-595-m2009074-fra.pdf>.

²²⁷ Justin Bayard et Edith Greenlee, avril 2009, p. 35.

²²⁸ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

*du régime d'aide aux étudiants, qui est fondé sur les besoins, a entraîné une augmentation de l'aide aux étudiants et, partant, de l'endettement étudiant*²²⁹.

D'après les étudiants ayant témoigné devant le comité, l'endettement influence fortement l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. Le président de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE), Joshua Mitchell, a dit au comité que « les personnes le plus à risque, en ce qui concerne la participation aux études postsecondaires — soit les étudiants issus de familles à faible revenu, les étudiants de première génération et les Autochtones — abandonneront leurs études postsecondaires si leur dette d'études est trop élevée²³⁰ ». Selon une étude commandée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, les hauts niveaux d'endettement annualisés pourraient dissuader des étudiants qualifiés de terminer leurs programmes²³¹. Par ailleurs, des études expérimentales réalisées pour le compte de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) ont révélé que « globalement, tous les autres facteurs étant égaux par ailleurs, l'aversion pour l'endettement ne constituait pas un facteur important pour déterminer si les sujets (des adultes de 18 à 55 ans) souscriraient à un financement pour des études supérieures²³² ».

Ben Levin, professeur à l'Ontario Institute of Studies in Education, a tenu à préciser qu'une fois leurs études complétées, la majorité des étudiants ne se retrouvait pas avec une dette énorme²³³. Il est d'ailleurs vrai, si l'on se fie aux données de Statistique Canada, qu'environ la moitié des étudiants réussissent à financer leurs études postsecondaires sans emprunter²³⁴. De plus, environ le quart des diplômés de 2005 étaient parvenus à rembourser la totalité de leur dette d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme²³⁵. Le comité ne peut toutefois ignorer les préoccupations exprimées par les étudiants quant aux niveaux d'endettement. De

²²⁹ *Témoignages*, 8 octobre 2009, Marc Frenette.

²³⁰ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

²³¹ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, *The Impact of Bursaries: Debt and Student Persistence in Post-Secondary Education*. Millennium Research Note #4, 2006, p. 7,

https://qspace.library.queensu.ca/bitstream/1974/5759/1/MRN04_Persistence_EN.pdf, consulté le 5 janvier 2011.

²³² C. Eckel et coll., « Debt Aversion and the demand for loans for postsecondary education », *Public Finance Review*, 2007, cité dans Boris Palameta et coll., *Volonté des groupes sous-représentés de payer leurs études postsecondaires – Rapport*, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2010, p. 9, http://www.srdc.org/uploads/WTP_SRDC_report_FR.pdf, consulté le 20 janvier 2011.

²³³ *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ Justin Bayard et Edith Greenlee, avril 2009, p. 31.

plus, il y a un risque que les niveaux d'endettement élevés de certains étudiants découragent d'autres de poursuivre des études postsecondaires :

Leur situation a un effet dissuasif marqué sur les autres étudiants, particulièrement ceux qui n'ont pas une grande sécurité financière, et ce sont ces étudiants qui sont les plus susceptibles de dire qu'ils ne veulent pas se retrouver avec une dette de 30 000 \$²³⁶.

L'aversion pour l'endettement figure parmi les raisons les plus souvent citées par les étudiants n'ayant jamais entrepris d'études postsecondaires²³⁷. Cette situation serait plus marquée chez les étudiants de famille à faible revenu :

[...] les personnes à faible revenu sont celles qui hésitent le plus à emprunter pour financer leurs études. Elles sont les moins susceptibles de considérer cet endettement comme une forme d'investissement²³⁸.

Afin de réduire l'endettement étudiant et l'impact de l'aversion pour l'endettement, il a été proposé d'instaurer une limite quant aux sommes pouvant être empruntées annuellement dans le cadre du PCPE. Les besoins excédant cette limite seraient comblés au moyen de bourses ou d'autres formes de soutien financier²³⁹.

L'introduction du Programme canadien de bourses aux étudiants constitue un effort appréciable du gouvernement fédéral pour réduire l'endettement. Ces bourses sont distribuées aux étudiants de famille à faible et moyen revenus. Les sommes que les étudiants touchant ces bourses doivent emprunter pour couvrir les coûts de leur éducation s'en trouvent ainsi diminuées. Puisque ce programme en était à sa première année d'existence au moment de notre étude, il est difficile d'en évaluer son succès.

Il est évident que pour être efficaces, les niveaux d'aide accordés aux étudiants devront être mis à jour régulièrement. Or, le comité a pu constater que les limites d'aide financière dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants n'ont pas été réévaluées fréquemment. Le comité espère que ce ne sera pas le cas du Programme canadien de bourses aux étudiants.

²³⁶ *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

²³⁷ Malatest, R.A. & Associates, *Promotion 2003 : Enquête de suivi auprès des élèves du secondaire*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2007, p. 21 et 22, http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/070614_class_of_03_fr.pdf.

²³⁸ *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

²³⁹ *Ibid.*

Au-delà de l'octroi de bourses aux étudiants, d'autres avenues sont envisageables pour réduire l'endettement étudiant. Le comité a constaté que l'intérêt sur les prêts étudiants dans le cadre du PCPE s'accumule dès qu'un étudiant termine ces études, bien que celui-ci ne soit pas tenu de commencer les remboursements. Dans les six premiers mois, la dette d'un étudiant peut augmenter.

De plus, les taux d'intérêt exigés sur les prêts étudiants du gouvernement fédéral sont plus élevés que les taux préférentiels²⁴⁰. En fait, le taux d'intérêt fixe correspond au taux préférentiel majoré de 5 % et le taux variable correspond au taux préférentiel majoré de 2,5 %²⁴¹. Pour les étudiants, il peut être plus avantageux d'emprunter ces sommes d'une banque que du gouvernement fédéral²⁴². Une réduction des taux d'intérêt devrait aider les étudiants à rembourser plus rapidement leurs dettes.

Questions relatives aux étudiants ayant une incapacité

Des témoins ont souligné les difficultés rencontrées par les étudiants handicapés pour accéder aux programmes d'aide financière du gouvernement fédéral. Plus précisément, les étudiants handicapés demandant la bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente doivent fournir une preuve de leur incapacité. Sont acceptés comme preuve, un certificat médical, une évaluation psychopédagogique ou des documents prouvant qu'un étudiant reçoit une aide fédérale ou provinciale pour personne ayant une incapacité.

Au titre de la Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente, un étudiant peut recevoir une aide financière couvrant jusqu'à 75 %, au maximum, des coûts liés à cette évaluation, pour un maximum de 1 200 dollars²⁴³. Toutefois, ces montants ne sont déboursés que si l'évaluation révèle que l'étudiant a effectivement une incapacité. Si certaines incapacités sont très apparentes, d'autres, telles que les troubles d'apprentissage, peuvent être plus difficiles à prouver. L'étudiant, ou sa famille, doit donc payer pour l'évaluation, qui peut parfois coûter jusqu'à 3 000 dollars, sans avoir la certitude qu'il

²⁴⁰ *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

²⁴¹ Gouvernement du Canada, *Ciblétudes*, « Les taux d'intérêt sur les prêts d'études canadiens », <http://www.cibletudes.ca/fra/apres/rembourser/inr.shtml>, consulté le 21 juillet 2010.

²⁴² *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin.

²⁴³ Information fournie au comité par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

pourra toucher une aide financière en fin de compte. Il s'agit d'un obstacle pour les étudiants avec troubles d'apprentissage²⁴⁴.

De plus, l'admissibilité aux bourses pour étudiants avec une incapacité est déterminée dans le cadre du processus de demande de prêts étudiants. Un étudiant dont les revenus ou ceux de ses parents sont considérés comme trop élevés dans le cadre du PCPE ne sera pas admissible à une bourse²⁴⁵. Or, nous avons vu que les coûts supplémentaires que doivent assumer les étudiants handicapés sont très élevés. Ainsi, les étudiants non admissibles au PCPE n'ont pas forcément les moyens financiers nécessaires pour assumer les frais de tous les aménagements requis pour poursuivre leur éducation. Le comité comprend pourquoi, de façon générale, l'octroi de bourses est lié à l'évaluation des besoins financiers. Toutefois, dans le cas des étudiants handicapés, le comité croit que l'évaluation des besoins financiers effectuée dans le cadre du PCPE ne permet pas de prendre en considération les coûts additionnels que doivent assumer les étudiants et leurs familles dans leurs activités qui ne sont pas directement reliées à l'éducation (aménagement pour rendre un logement accessible, achat de logiciels adaptés, par exemple). Les fonds disponibles pour financer les études postsecondaires s'en trouvent nécessairement réduits. C'est pourquoi le comité estime que l'admissibilité à la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente et à la Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente ne devrait pas être exclusivement liée au revenu des parents.

Coûts supplémentaires liés à l'éloignement géographique

Nous avons vu que le coût des études postsecondaires est plus élevé pour les étudiants devant s'éloigner de leur région d'origine. Comme mentionné précédemment, les étudiants habitant à plus de 80 kilomètres d'un établissement postsecondaire présentent des taux de participation plus bas que les étudiants des centres urbains. Par ailleurs, la distance serait une barrière encore plus importante pour les étudiants de familles à faible revenu :

S'agissant de l'impact financier, la distance par rapport à l'établissement a de plus fortes répercussions sur les jeunes issus de familles à faibles revenus. La combinaison de ces deux facteurs, la

²⁴⁴ *Témoignages*, 15 avril 2010, Claudette Larocque.

²⁴⁵ *Ibid.*

distance et les faibles revenus, peut représenter un obstacle très réel pour les jeunes qui veulent fréquenter l'université²⁴⁶.

L'éloignement géographique a également un impact sur les étudiants des minorités francophones hors Québec désirant suivre une formation postsecondaire en français. Rappelons que les établissements postsecondaires francophones sont effectivement beaucoup plus rares que les établissements anglophones en plus d'être répartis inégalement sur le territoire.

Bien que le PCPE prenne en considération les dépenses additionnelles auxquelles les étudiants auront à faire face en quittant le logis parental, aucune forme d'aide financière non remboursable n'est disponible pour ces étudiants. Le comité sait que certains pays ont mis en place de telles bourses. C'est le cas de l'Australie, où une bourse de transfert²⁴⁷ est offerte aux étudiants devant déménager pour poursuivre des études. Cette bourse, de 4 000 dollars australiens la première année et de 1 000 dollars australiens les années subséquentes, est offerte aux étudiants dont les revenus et les ressources financières sont peu élevés²⁴⁸.

Dans le contexte canadien, une telle bourse pourrait être ajoutée à la série de bourses déjà existantes. Seuls les étudiants les plus pauvres, à savoir ceux touchant la Bourse pour étudiants de famille à faible revenu, pourraient y être admissibles.

RECOMMANDATION 12

Le comité recommande que le gouvernement fédéral élargisse l'accès à l'éducation postsecondaire offert par les programmes d'aide financière aux étudiants, et qu'il prenne à cette fin les mesures suivantes qui devront tenir compte des principes et des mécanismes prévus par les ententes bilatérales existant avec la province de Québec, les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut :

²⁴⁶ *Témoignages*, 25 mars 2010, Richard E. Mueller.

²⁴⁷ Pour plus d'information au sujet de cette bourse, voir : Australian Government, *Relocation Scholarship*, http://www.centrelink.gov.au/internet/internet.nsf/payments/relocation_scholarship.htm, consulté le 22 juillet 2010.

²⁴⁸ Les étudiants doivent toucher des prestations des programmes *ABSTUDY Living Allowance* ou *Youth Allowance*. Ces programmes visent à appuyer les étudiants dont les revenus sont insuffisants pour combler leurs besoins. Plus de détails sont disponibles ici : Australian Government, *Studying or Training*, http://www.centrelink.gov.au/internet/internet.nsf/individuals/st_index.htm, consulté le 22 juillet 2010.

- a) **poursuivre l'harmonisation des divers programmes d'aide financière et collaborer étroitement avec les provinces et les territoires à l'atteinte de cet objectif;**
- b) **effectuer un examen régulier des limites ci après, en tenant compte des coûts réels, partant de l'inflation, et des variations entre les provinces et les territoires : limites de prêt, limites imposées aux étudiants quant à leurs revenus d'emploi et limites de l'aide financière pouvant être accordée dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants;**
- c) **effectuer un examen régulier des programmes d'aide aux étudiants, particulièrement de leur incidence sur l'endettement et la capacité financière en les comparant avec les programmes antérieurs;**
- d) **appliquer l'exonération d'intérêt prévue dans le Programme canadien de prêts aux étudiants pendant les six mois suivant l'obtention du diplôme;**
- e) **ramener le taux d'intérêt imputé aux étudiants au taux préférentiel;**
- f) **revoir le niveau de la subvention accordée pour l'évaluation d'une incapacité afin d'en couvrir le coût total;**
- g) **revoir les critères d'admissibilité à la Bourse pour étudiants ayant une incapacité permanente et à la Bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une incapacité permanente, pour s'assurer que ces subventions couvrent les coûts additionnels que doivent assumer ces étudiants;**
- h) **créer une bourse de transfert pour les étudiants à faible revenu qui doivent quitter le foyer familial pour poursuivre des études postsecondaires.**

4.2 — Mesures fiscales

Mis à part les programmes de prêts et bourses, le gouvernement fédéral soutient par diverses mesures fiscales les étudiants et leur famille. Au total, ces mesures se chiffrent à environ 1,6 milliard de dollars par année²⁴⁹. En comparaison, des prêts d'une valeur d'environ 2 milliards de dollars sont consentis chaque année par le gouvernement fédéral²⁵⁰. Les dépenses fiscales fédérales relatives à l'éducation comprennent le crédit d'impôt pour frais de scolarité, le crédit d'impôt pour études, le crédit d'impôt pour manuels, le crédit d'impôt pour l'intérêt payé sur les prêts étudiants, l'exemption applicable aux revenus de bourses d'études et d'entretien, le report de l'impôt pour le rendement des cotisations aux Régimes enregistrés d'épargne-études et la déduction au titre des dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules. À cela, il faut ajouter les dépenses reliées au transfert des crédits pour études et frais de scolarité et au report des crédits pour études et frais de scolarité²⁵¹. Un aperçu des crédits d'impôt est présenté dans le tableau 8.

Tableau 8 – Dépenses fiscales en éducation liées à l'impôt sur le revenu des particuliers, 2007-2009 (en millions de dollars)

	Projections		
	2007	2008	2009
Formation de base des adultes – déduction au titre de l'aide pour frais de scolarité	5 \$	5 \$	5 \$
Déduction pour outillage des apprentis mécaniciens de véhicules	4 \$	4 \$	4 \$
Crédit pour frais de scolarité	250 \$	265 \$	255 \$
Crédit pour études	220 \$	225 \$	215 \$
Crédit d'impôt pour manuels	42 \$	44 \$	42 \$
Transfert des crédits pour études et frais de scolarité	470 \$	480 \$	480 \$
Report des crédits pour études et frais de scolarité	380 \$	405 \$	385 \$
Crédit au titre des intérêts sur les prêts aux étudiants	64 \$	67 \$	68 \$

²⁴⁹ *Témoignages*, 16 juin 2010, Baxter Williams.

²⁵⁰ Chantal Collin et Daniel Thompson, *Investissements fédéraux dans l'éducation postsecondaire et la formation*, publication n° 06-25-F, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, 5 mai 2010, p. 3, http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/collections/collection_2010/bdp-lop/bp/06-25-fra.pdf, consulté le 23 juillet 2010

²⁵¹ Voir : Ministère des Finances Canada, *Dépenses fiscales et évaluations*, 2006, p. 64 à 89, http://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2006/taxexp2006_f.pdf, consulté le 23 juillet 2010; Chantal Collin et Daniel Thompson, 5 mai 2010, p. 15.

	Projections		
	2007	2008	2009
Régimes enregistrés d'épargne-études	185 \$	165 \$	140 \$
Exemption du revenu tiré d'une bourse d'études, de perfectionnement ou d'entretien	38 \$	38 \$	38 \$
Total	1 658 \$	1 698 \$	1 632 \$

Source : Ministère des Finances, *Dépenses fiscales et évaluations*, 2009, http://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2009/Taxexp-depfisc09_fra.pdf.

Les trois principaux crédits d'impôt sont le crédit d'impôt pour frais de scolarité, le crédit d'impôt pour études et le crédit d'impôt pour manuels. Selon les explications d'un expert du ministère des Finances du Canada, un étudiant inscrit à un programme universitaire à temps plein en 2010 et payant des frais de scolarité de 5 000 dollars pourrait réclamer pour une année environ 8 720 dollars de crédits d'impôt pour les frais de scolarité, les études et les manuels. En ajoutant les autres crédits d'impôt non remboursables admissibles, les revenus de l'étudiant pourraient s'élever jusqu'à 21 410 dollars avant qu'il ait à payer de l'impôt fédéral sur le revenu²⁵².

Ces crédits d'impôt sont non remboursables. Cela veut dire que les étudiants doivent payer de l'impôt pour en bénéficier. Toutefois, environ 60 % des étudiants ont des revenus inférieurs à 10 000 dollars par année. Ceux-ci ne paient donc pas d'impôt²⁵³. Les étudiants ont toutefois la possibilité de transférer ces crédits d'impôt, jusqu'à concurrence de 5 000 dollars, à leurs parents, grands-parents ou conjoint. Les sommes inutilisées peuvent également être reportées à une année future. Ces dispositions de report et de transfert ont été introduites en 1997 et 1998 respectivement. Les dépenses liées à ces mesures fiscales ont plus que doublé depuis le milieu des années 1990²⁵⁴.

4.2.1 — Points de vue des témoins

Le gouvernement justifie l'utilisation des crédits d'impôt en affirmant qu'ils sont fondés sur la capacité limitée des étudiants de payer de l'impôt et visent à aider les familles à économiser pour subvenir aux besoins de leurs enfants pendant leurs études postsecondaires²⁵⁵.

²⁵² *Témoignages*, 16 juin 2010, Baxter Williams.

²⁵³ Christine Neill, *Crédits d'impôt pour frais de scolarité et pour études du Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, mai 2007, p. 7.

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 11.

²⁵⁵ *Témoignages*, 16 juin 2010, Baxter Williams.

Or, les témoignages des représentants d'associations étudiantes, des administrateurs d'aide financière et de bon nombre de chercheurs et experts semblent contredire ces arguments²⁵⁶. Selon Rick Theis, de l'Alliance canadienne des associations étudiantes, comme les crédits d'impôt ne sont pas remboursables, leur incidence sur l'accessibilité serait négligeable²⁵⁷. En effet, compte tenu de leurs faibles revenus, la majorité des étudiants ne peuvent réclamer ces crédits pendant leurs études. Ainsi, les sommes ne sont pas disponibles quand ils en ont le plus besoin, c'est-à-dire lorsqu'ils doivent payer leurs frais de scolarité ou leurs frais de subsistance²⁵⁸. D'après les données présentées par le ministère des Finances, en 2007, seulement 37 % des crédits d'impôt ont pu être utilisés par les étudiants l'année où ils ont été accumulés²⁵⁹.

Deuxièmement, en ce qui concerne la disposition permettant le transfert des crédits, plusieurs témoins ont affirmé que les crédits d'impôt profitaient davantage aux étudiants et aux familles les plus riches²⁶⁰. Ces crédits sont effectivement répartis sans prise en compte des besoins financiers ou du revenu familial. Cette crainte semble d'ailleurs être confirmée par certaines études²⁶¹. Environ 60 % des crédits pour études et frais de scolarité profiteraient d'abord aux familles dont le revenu se situe au-dessus du revenu médian à l'échelle canadienne²⁶².

Bref, l'universalité des crédits d'impôt ne semble pas assurer qu'ils profitent aux groupes réellement sous-représentés. Nous avons vu que les étudiants de familles à revenu élevé sont beaucoup plus nombreux à poursuivre des études postsecondaires, particulièrement au niveau universitaire. Comme l'a décrit Joshua Mitchell, si les crédits d'impôt « ont pour objet de

²⁵⁶ *Témoignages*, 5 novembre 2009, Ben Levin; *Témoignages*, 25 mars 2010, Dale Kirby; *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell; *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis; *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

²⁵⁷ *Témoignages*, 22 avril 2010, Rick Theis.

²⁵⁸ *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

²⁵⁹ *Témoignages*, 16 juin 2010, Baxter Williams.

²⁶⁰ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

²⁶¹ Christine Neill, mai 2007; Ross Finnie, Alex Usher et Hans Vossensteyn, « Meeting the Need: A New Architecture for Canada's Student Financial Aid System », *Policy Matters*, vol. 5, n° 7, août 2004, p. 16.

²⁶² Alex Usher, *Who Gets What? The Distribution of Government Subsidies in Canada for Post-Secondary Education in Canada*, Educational Policy Institute, mai 2004, p. 14, http://www.educationalpolicy.org/pdf/who_gets_what.pdf, consulté le 23 juillet 2010.

promouvoir l'accessibilité auprès de groupes qui ne participent pas normalement et de familles à faible revenu, on peut vraiment se demander s'ils atteignent cet objectif²⁶³ ».

Des témoins ont suggéré que l'abolition des crédits d'impôt permettrait de rediriger des sommes importantes vers d'autres programmes beaucoup plus efficaces pour améliorer l'accessibilité de l'ÉPS²⁶⁴. Il demeure cependant que les crédits d'impôt peuvent avoir d'autres objectifs louables. Ainsi, en reconnaissant l'éducation postsecondaire comme un investissement, les mesures fiscales peuvent rendre la décision de fréquenter le collège, l'université ou l'école de métiers plus attrayante sur le plan financier²⁶⁵. Lorsque les crédits d'impôt sont reportés, ceux-ci améliorent le rendement de l'éducation postsecondaire. Louis-Philippe Savoie, vice-président aux affaires universitaires et président entrant de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), a dit au comité que certaines mesures fiscales sont très appréciées par les étudiants. C'est le cas entre autres, de l'exemption pour les bourses d'études²⁶⁶. Concrètement, cette mesure fait en sorte que les étudiants récipiendaires d'une bourse ont accès à des ressources financières plus grandes. Il est donc important d'agir avec prudence afin de s'assurer qu'un réaménagement en profondeur des crédits d'impôt n'aura pas un impact négatif sur la capacité d'autres groupes, la classe moyenne par exemple, d'accéder aux études postsecondaires.

RECOMMANDATION 13

Le comité recommande que le gouvernement fédéral procède immédiatement à un examen de l'efficacité de l'ensemble des crédits d'impôt liés aux études pour accroître l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. L'examen devrait inclure une évaluation de l'efficacité des crédits d'impôt pour hausser la participation des groupes sous-représentés. Selon les résultats, l'examen devra également inclure une analyse des différentes options pour la réaffectation des crédits d'impôt inefficaces vers d'autres programmes d'aide financière.

²⁶³ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

²⁶⁴ *Témoignages*, 22 avril 2010, Ben Levin; *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

²⁶⁵ Ministère des Finances Canada, 2006, p. 82.

²⁶⁶ *Témoignages*, 22 avril 2010, Louis-Philippe Savoie.

4.3 — Mesures d'encouragement à l'épargne

4.3.1 — Régimes enregistrés d'épargne-études

Afin d'encourager les familles canadiennes à épargner en prévision des études postsecondaires de leurs enfants, le gouvernement fédéral a mis en place un certain nombre de programmes et de subventions. Le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) a été créé en 1974. Il permet à un souscripteur²⁶⁷ de cotiser à un compte REEE au nom d'un bénéficiaire. Contrairement au Régime enregistré d'épargne-retraite, les cotisations à un REEE ne sont pas déductibles d'impôt. Par contre, les revenus d'investissement eux sont à l'abri de l'impôt jusqu'au moment où des retraits sont effectués afin de couvrir le coût des études postsecondaires du bénéficiaire. Les montants retirés d'un REEE s'ajoutent en effet au revenu de l'étudiant. Les cotisations à un REEE par enfant ne peuvent pas dépasser un total cumulatif de 50 000 dollars.

4.3.2 — Subvention canadienne pour l'épargne-études

En 1998, le gouvernement a créé la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) afin d'encourager l'épargne dans le cadre du REEE. Les règles entourant la SCEE ont été modifiées à plusieurs reprises depuis sa création. Le gouvernement verse une subvention équivalant à 20 % des cotisations annuelles aux REEE jusqu'à concurrence de 2 500 dollars, peu importe le revenu familial net. Depuis 2005, afin de stimuler l'épargne chez les familles à revenu faible ou modeste, le gouvernement offre un taux de 40 % sur la première tranche de 500 dollars versée dans un REEE (et 20 % pour la tranche suivante de 2 000 dollars) si la famille de l'enfant a un revenu net de 40 970 dollars ou moins, et de 30 % sur la première tranche de 500 dollars (et 20 % pour la tranche suivante de 2 000 dollars) si le revenu net est supérieur à 40 970 dollars, mais inférieur à 81 941 dollars. Au total, la subvention gouvernementale pour chaque enfant ne peut dépasser 7 200 dollars pour la durée du régime. Chaque enfant bénéficiaire d'un REEE et âgé de 17 ans ou moins est admissible pour recevoir la SCEE²⁶⁸. Selon les chiffres du ministère des Finances, de 1998 à 2008, le gouvernement aurait versé 4,4 milliards de dollars au titre de la SCEE²⁶⁹.

²⁶⁷ Le souscripteur n'a pas à être le parent du bénéficiaire.

²⁶⁸ Gouvernement du Canada, *Ciblétudes*, Subvention canadienne pour l'épargne-études, <http://www.cibletudes.ca/fra/epargner/scee/index.shtml>, consulté le 29 juillet 2010.

²⁶⁹ *Témoignages*, 16 juin 2010, Baxter Williams.

4.3.3 — Bons d'études canadiens

Afin d'encourager les familles à faible revenu à ouvrir un REEE, le gouvernement fédéral a créé le Bon d'études canadien. Dans le cadre de ce programme, un premier versement de 500 dollars est fait dans un REEE au nom des enfants nés après le 31 décembre 2003 et issus de familles admissibles au supplément de la Prestation nationale pour enfants. Par la suite, 100 dollars sont versés annuellement dans le REEE, et ce, pour une durée d'au plus 15 ans. La famille doit bien sûr demeurer admissible au supplément de la Prestation nationale pour enfants pendant cette période. Au total, le paiement ne doit pas dépasser 2 000 dollars par enfant²⁷⁰.

4.3.4 — Points de vue des témoins

Comme dans le cas des crédits d'impôt, les mesures visant à encourager l'épargne en prévision des études postsecondaires ont suscité plusieurs commentaires lors de notre étude. Comme l'a expliqué Louis Savoie, de la FEUQ, la principale critique formulée à l'endroit du REEE et des subventions visant à stimuler l'épargne avait à voir avec la propension de ces mesures à profiter davantage aux familles les plus aisées²⁷¹. Comme dans le cas des crédits d'impôt, le REEE est accessible à tous, sans égard au revenu²⁷². Il est vrai que la SCEE et plus particulièrement le bon d'études canadien ont été mis en place afin d'inciter les familles à plus faible revenu à épargner davantage. Malgré tout, les familles les plus riches épargnent davantage et utilisent en plus grand nombre le REEE. Selon les données de l'Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et la formation, les familles dont le revenu est de 100 000 dollars ou plus épargnent dans le but de financer les études de leurs enfants dans une proportion de 82,5 %. Parmi ces familles, 76,6 % contribuent à un REEE. En ce qui a trait aux familles gagnant moins de 25 000 dollars, seulement 42,3 % ont des épargnes visant à financer les études de leurs enfants. Parmi ces familles qui épargnent, 57,4 % contribuent à un REEE²⁷³. Les représentants de RHDCC ont précisé que le pourcentage d'épargnants chez les familles les plus pauvres a

²⁷⁰ Un autre versement de 25 dollars s'ajoute au premier versement de 500 \$ pour aider à couvrir les frais de souscription à un REEE.

²⁷¹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Louis-Philippe Savoie.

²⁷² *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

²⁷³ Tamara Knighton et *coll.*, 2009, p. 69.

augmenté. Pour preuve, de 2007 à 2009, le nombre d'enfants ayant reçu le Bon d'études canadien est passé de 75 700 à 211 787²⁷⁴.

Même s'il profite davantage aux familles les plus riches, le comité ne souhaite pas éliminer le REEE. En effet, le REEE a le mérite d'avoir suscité un débat quant à l'importance de l'épargne en vue de financer les études postsecondaires²⁷⁵. De plus, le REEE est un programme extrêmement populaire. Kathryn McDade, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'apprentissage à RHDC, a dit au comité : « En 2009, au cours d'une même année, plus de 250 000 étudiants ont retiré 1,8 milliard de dollars de leur REEE pour payer leurs études »²⁷⁶. La création de la SCEE et du Bon d'études canadien démontre une réelle volonté de la part du gouvernement fédéral d'accroître la participation des familles les plus pauvres au REEE. Les fonctionnaires de RHDC ont d'ailleurs fait état d'initiatives visant à faire la promotion des programmes d'épargne du gouvernement fédéral auprès de clientèles cibles, soit les Autochtones, les familles à faible revenu et les immigrants récents²⁷⁷. Par ailleurs, le Bon d'études canadien est une initiative récente qui ne s'applique qu'aux enfants nés après le 31 décembre 2003. Ainsi, l'impact véritable de ce programme sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire ne pourra être connu que dans une dizaine d'années, lorsque les premiers bénéficiaires accéderont aux études postsecondaires²⁷⁸.

Le comité estime donc qu'il faut redoubler d'efforts pour faire la promotion de ce programme auprès des familles à faible revenu. Cela étant dit, dans certains cas, la sensibilisation ne sera pas suffisante. Comme, Norman Rowen, directeur de recherche et d'évaluation de *Passeport pour ma réussite Canada*, l'a rappelé au comité, certaines familles sont tout simplement trop pauvres pour cotiser à un REEE :

Les familles et les communautés les plus pauvres n'ont jamais été en mesure de profiter des REEE ou des bons d'études canadiens. On ne peut pas dire aux résidents de Regent Park de mettre de côté quelques

²⁷⁴ Informations fournies au comité par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

²⁷⁵ *Témoignages*, 22 avril 2010, Joshua Mitchell.

²⁷⁶ *Témoignages*, 29 avril 2010, Kathryn McDade.

²⁷⁷ *Témoignages*, 29 avril 2010, Marc LeBrun.

²⁷⁸ *Ibid.*

*centaines de dollars par année pour chacun de leurs enfants; c'est une chose impossible à faire pour eux*²⁷⁹.

M. Rowen a discuté d'une solution alternative afin d'aider les familles les plus pauvres à participer à un REEE et à profiter des subventions avantageuses offertes par le gouvernement fédéral. Sa proposition vise à autoriser des organismes de charité à cotiser à un REEE au nom d'enfants de familles à faible revenu²⁸⁰. Le comité n'a pas étudié en profondeur cette solution de rechange et par conséquent ne peut recommander son adoption. Il juge toutefois qu'il est essentiel que les familles les plus pauvres aient la possibilité de bénéficier des nombreux avantages reliés au REEE.

RECOMMANDATION 14

Le comité recommande que le gouvernement fédéral évalue la possibilité de permettre à des organismes de charité de récolter des fonds dans le but de contribuer à un REEE au nom d'un enfant provenant d'une famille à faible revenu.

4.4 — Emploi d'été Canada

Dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, les besoins financiers des étudiants sont calculés en soustrayant les ressources financières à la disposition des étudiants des dépenses prévues reliées à leur éducation. Cette formule tient donc pour acquis que les étudiants contribuent financièrement à leur éducation en occupant un emploi d'été par exemple. À ce sujet, le gouvernement fédéral a administré le programme Placement carrière-été visant à stimuler l'emploi étudiant pendant plus de 35 ans²⁸¹. En 2007, ce programme fut remplacé par l'initiative Emploi d'été Canada. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement accorde du financement pour aider les organismes à but non lucratif, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptant 50 employés ou moins à créer des emplois d'été pour les étudiants âgés de 15 à 30 ans²⁸². En 2009-2010, 37 500 étudiants ont obtenu des emplois d'été dans le cadre de ce programme²⁸³.

²⁷⁹ *Témoignages*, 9 juin 2010, Norman Rowen.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ Chantal Collin et Daniel Thompson, mai 2010, p. 20.

²⁸² Service Canada, *Emplois d'été Canada : À l'écoute des étudiants, au service des collectivités*, guide du demandeur, 2010, p. 3,

Ce programme est très apprécié des étudiants. Selon Katherine Giroux-Bougard, de la FCEE, les emplois rendus possibles grâce à ce programme « représentent l'occasion rêvée pour les étudiants d'acquérir de l'expérience dans un secteur autre que celui des services, et ce, dans une localité plus près de chez eux »²⁸⁴. La possibilité d'occuper un emploi d'été est très importante pour les étudiants. Il s'agit tout d'abord d'une source de revenus qui a un impact direct sur leur capacité à payer leurs études. À ce sujet, certains témoins ont précisé qu'en raison de la crise économique, le nombre d'emplois d'été offerts aux étudiants durant l'été 2009 avait diminué. Statistique Canada a signalé que le niveau d'emploi d'été est passé de 70 % en 2008 à 63 % en 2009²⁸⁵. Cette situation a eu une incidence sur la capacité des étudiants à payer leurs études :

En raison du taux élevé de chômage l'été dernier, nous constatons une augmentation du nombre d'étudiants qui demandent à s'inscrire au Programme canadien de prêts aux étudiants. Un certain nombre d'étudiants qui avaient réussi par le passé à faire des économies en prévision de leur année scolaire présentent une demande pour la première fois, et ceux qui s'étaient déjà inscrits au programme par le passé demandent à présent des sommes plus importantes pour être en mesure de finir leur année²⁸⁶.

Par ailleurs, en occupant un emploi d'été lié à leurs études, les étudiants bénéficient d'une expérience de travail concrète qui vient s'ajouter à leur apprentissage en classe. En particulier, il est recommandé, dans plusieurs domaines d'études avancées et de professions, d'occuper un emploi d'été pour améliorer ses compétences de base et augmenter ses possibilités d'accès aux secteurs²⁸⁷. Le programme Emploi d'été Canada profite aux étudiants en leur permettant de gagner un salaire nécessaire pour financer leurs études en plus de leur permettre d'acquérir une

http://www.servicecanada.gc.ca/fra/dgpe/ij/pej/programme/eec/2010/guideapplication/eec2010_guide_demandeur.pdf, consulté le 26 juillet 2010.

²⁸³ *Témoignages*, 29 avril 2010, Kathryn McDade.

²⁸⁴ *Témoignages* 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

²⁸⁵ Katherine Marshall, « Profils d'emploi des étudiants postsecondaires », *Perspectives*, Statistique Canada, septembre 2010, p. 10. <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010109/pdf/11341-fra.pdf>

²⁸⁶ *Témoignages* 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

²⁸⁷ Pour des exemples, voir, Jeff Taylor et Amy Smith, « Pharmacy student attitudes to patient education: A longitudinal study », *Revue pharmaceutique canadienne*, septembre/octobre 2010, p. 238,

<http://www.cpjournal.ca.pinnacle.allenpress.com/doi/pdf/10.3821/1913-701X-143.5.234> ou Laura Ryser et Greg Halseth, « Building Student Research Capacity: Faculty Perceptions about Institutional Barriers in Canadian Universities », *Research Management Review*, automne/hiver 2009, p.12,

http://www.ncura.edu/content/news/rmr/docs/v17n1_BuildingStudentCapacityinRuralResearch.pdf (consultés le 18 janvier 2011.)

expérience de travail considérable. Le comité considère qu'il s'agit d'un programme essentiel qui se doit d'être financé adéquatement. Sur ce point, il est intéressant de noter que le financement de base de ce programme et du programme qui l'a précédé (Placement carrière-été) n'a que très peu augmenté au cours des 10 dernières années, et ce, malgré la hausse du nombre d'étudiants de niveau postsecondaire au Canada.

Dans le Plan d'action économique du Canada, le gouvernement a engagé 10 millions de dollars supplémentaires par année en 2009 et 2010 au titre du programme Emploi d'été Canada. En juin 2011, la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, l'honorable Diane Finley, a annoncé une augmentation permanente de 10 millions de dollars par année au programme; ce « financement supplémentaire permettra de créer jusqu'à 3 500 emplois de plus pour les étudiants cet été »²⁸⁸. Le comité estime toutefois que nous devons savoir comment créer des emplois d'été à grande échelle et de façon continue, et il encourage le gouvernement fédéral à effectuer des recherches en ce sens, ainsi qu'à mettre en œuvre des mécanismes qui contribueront à atteindre ces résultats.

4.5 — Programmes appuyant financièrement la formation des apprentis

Le gouvernement fédéral soutient la formation des apprentis de multiples façons. Premièrement, environ 60 000 apprentis admissibles aux prestations d'assurance-emploi (AE) reçoivent des prestations pendant la partie théorique de leur formation²⁸⁹. Le travail accompli dans le cadre d'un programme d'apprentissage compte d'ailleurs aux fins de la détermination de l'admissibilité aux prestations d'AE. Grâce aux récentes modifications apportées au *Règlement sur l'assurance-emploi*, les apprentis n'ont plus qu'un seul délai de carence de deux semaines à observer pendant la durée de leur formation d'apprenti.

Deuxièmement, la subvention incitative aux apprentis (SIA) est un montant de 1 000 dollars par année versé aux apprentis inscrits, pendant les deux premières années de leur programme de formation. Cette subvention est versée une fois qu'ils ont terminé la première ou

²⁸⁸ Notes d'allocation pour l'honorable Diane Finley à l'occasion du lancement national d'Emplois d'été Canada 2011, Centre des nouvelles du Canada site Web. <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fra.do?nid=605229>, (consultées le 12 juillet 2011.)

²⁸⁹ *Témoignages*, 29 avril 2010, Kathryn McDade.

la deuxième année d'un programme d'apprentissage²⁹⁰. Depuis sa création en 2007, plus de 145 000 SIA ont été émises. Dans le budget de 2009, le gouvernement a lancé une nouvelle initiative, la subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti. Grâce à cette subvention, les apprentis peuvent obtenir une subvention de 2 000 dollars après avoir achevé leur programme d'apprentissage et obtenu leur certificat de compagnon dans un métier désigné du Sceau rouge²⁹¹. Plus de 19 000 subventions à l'achèvement ont été émises en 2009-2010²⁹². Contrairement aux bourses d'études, ces deux subventions sont imposables.

Cette dernière subvention vise tout particulièrement à encourager les apprentis à achever leur formation. Nous avons effectivement vu que les taux d'achèvement en ce qui a trait aux programmes de formation d'apprentis étaient très bas. Alors que 358 555 personnes étaient inscrites à un programme de formation d'apprentis en 2007, seulement 24 495 personnes ont terminé leur programme la même année²⁹³.

Plusieurs raisons expliquent les faibles taux d'achèvement. La principale pourrait être les perceptions négatives répandues à l'endroit des métiers et des programmes de formation d'apprenti. Paul Cappon, directeur général du Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA), a dit au comité que, contrairement à d'autres pays, comme l'Allemagne et l'Autriche, il ne semble pas que les métiers sont perçus comme un travail important sur le plan social, estimé et accepté au Canada²⁹⁴. En fait, une étude réalisée par Compétences Canada et le Forum canadien sur l'apprentissage (FCA) révèle que les parents ne semblent pas encourager leurs enfants à poursuivre une carrière dans les métiers. Shaun Thorson, directeur exécutif de Compétences Canada, a déclaré :

L'une des statistiques intéressantes dégagées par cette étude était que 69 % des parents, quand on leur demandait s'ils croyaient que les métiers et la technologie offraient des carrières intéressantes et s'ils encourageaient leurs fils ou leurs filles à s'engager dans ces carrières, ont indiqué qu'ils le faisaient. Toutefois, lorsqu'on

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ Le programme du Sceau rouge vise l'établissement d'une norme interprovinciale d'excellence pour l'industrie concernant les métiers spécialisés. Pour plus d'information, voir le site web du Programme des normes interprovinciales Sceau rouge : <http://www.sceau-rouge.ca/c.4nt.2nt@-fra.jsp?cid=22>.

²⁹² *Témoignages*, 29 avril 2010, Kathryn McDade.

²⁹³ Statistique Canada, « Programmes de formation des apprentis inscrits », *Le Quotidien*, 25 juin 2009, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/090625/dq090625c-fra.htm>, consulté le 12 juillet 2010.

²⁹⁴ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Paul Cappon.

demandait aux enfants de ces parents si leurs parents les avaient effectivement encouragés à envisager de telles carrières, le pourcentage tombait à 28 %. De toute évidence, quelque chose cloche²⁹⁵.

Le comité juge cette situation malheureuse et appuie sans retenue les efforts du FCA et de Compétences Canada pour faire la promotion de carrières dans les métiers. Les membres souhaitent d'ailleurs encourager le gouvernement fédéral à s'impliquer davantage dans les efforts de ces deux organismes. Il en va de la santé de l'économie canadienne. En effet, nous avons vu que les besoins pour une main-d'œuvre qualifiée s'accroîtront dans les prochaines années. Cela est particulièrement vrai dans le cas des métiers, puisque la moyenne d'âge des gens exerçant des métiers spécialisés augmente et qu'ils seront de plus en plus nombreux à prendre leur retraite²⁹⁶.

Au-delà de la question de la promotion de carrières dans les métiers, M. Cappon de CCA a tenu à préciser que le principal obstacle empêchant les apprentis de compléter leur formation découle plutôt de la difficulté à trouver des employeurs prêts à accueillir les apprentis pour la partie de leur formation qui doit se dérouler sur les lieux de travail²⁹⁷.

[I]l n'y a jamais eu autant d'inscriptions aux programmes d'apprentissage. La demande des étudiants visant ce genre de programmes a augmenté énormément. Toutefois, une partie du problème est d'obtenir le diplôme. Les étudiants n'obtiennent pas les placements dont ils ont besoin²⁹⁸.

Selon Allison Rougeau, du FCA, moins de 20 % des employeurs qui seraient en mesure d'accueillir un apprenti le font²⁹⁹. En moyenne, il faut environ sept mois à un apprenti pour trouver un employeur prêt à le recevoir³⁰⁰. Pourtant, embaucher un apprenti peut être rentable pour un employeur. À moyen terme, la productivité des employeurs participant à des programmes d'apprentis augmente : chaque dollar investi dans la formation par un employeur produit un rendement moyen de 1,47 dollar au bout de quatre ans³⁰¹.

²⁹⁵ *Témoignages*, 28 avril 2010, Shaun Torson.

²⁹⁶ *Témoignages*, 28 avril 2010, Allison Rougeau.

²⁹⁷ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Paul Cappon.

²⁹⁸ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Herbert O'Heron.

²⁹⁹ *Témoignages*, 28 avril 2010, Allison Rougeau.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*

La situation économique influence également les chances qu'ont les apprentis de se trouver du travail et de compléter leur formation. Ainsi, quand l'économie va particulièrement bien, il peut être difficile pour les apprentis de compléter la portion en classe de leur formation :

Quand les affaires vont rondement, les employeurs ne veulent pas libérer les apprentis, et les apprentis ne veulent pas être libérés pour effectuer la partie scolaire de leur formation, qui est pourtant une condition de réussite du programme. Il faut effectuer un nombre X d'heures de formation en cours d'emploi et un nombre Y d'heures de formation en classe. Lorsque l'économie chauffait, comme c'était le cas il n'y a pas si longtemps en Colombie-Britannique et en Alberta, les apprentis ne voulaient pas aller à l'école et les employeurs hésitaient à les laisser partir parce qu'ils en avaient besoin dans leurs installations³⁰².

Et lorsque l'économie ralentit, c'est la portion de la formation devant être complétée en milieu de travail qui est affectée.

En période de ralentissement économique, les apprentis sont les premiers touchés; ils sont souvent mis à pied. En conséquence, s'ils ne sont pas inscrits au programme, au travail ou à l'école, ils abandonnent souvent. Ils peuvent demeurer dans le système; ils peuvent travailler, mais ils ne terminent pas le programme³⁰³.

Au moyen du crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis, le gouvernement fédéral offre une aide aux employeurs afin que ceux-ci soutiennent l'apprentissage. Ce crédit d'impôt est non remboursable et équivaut à 10 % du salaire payable aux apprentis, jusqu'à concurrence de 2 000 dollars par apprenti³⁰⁴. Malgré les incitatifs financiers, il demeure qu'il faut expliquer aux entreprises en quoi participer à la formation des apprentis peut être bénéfique sur le plan économique³⁰⁵. Ceci est particulièrement vrai pour les petites et moyennes entreprises qui n'ont souvent pas le temps ou les ressources nécessaires pour participer à la formation des apprentis³⁰⁶.

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *La stratégie des métiers et de l'apprentissage*, http://www.hrsdc.gc.ca/fra/competence/metiers_apprentissage/index.shtml#whatare, consulté le 26 juillet 2010.

³⁰⁵ *Témoignages*, 28 avril 2010, Allison Rougeau.

³⁰⁶ *Témoignages*, 28 avril 2010, Shaun Torson.

RECOMMANDATION 15

Le comité recommande que le gouvernement fédéral encourage la création d'emplois durables pour les apprentis et les compagnons d'apprentissage qualifiés grâce à des outils visant à encourager la coopération avec le secteur privé, notamment ceux qui sont fournis par les Programmes des conseils sectoriels, qui font le lien entre l'apprentissage et l'emploi.

5 — Recherche dans les Établissements Postsecondaires

L'ordre de renvoi de la présente étude autorise le comité à examiner les mécanismes de financement de la recherche et du développement scientifiques dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Le comité a choisi d'aborder ce thème sous l'angle de l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. Les activités de recherche-développement, particulièrement dans les universités, représentent une dimension fondamentale de l'expérience des étudiants de niveau postsecondaire. Les sommes investies en recherche permettent en effet de former plus d'étudiants, d'améliorer la qualité de leur éducation et ultimement de répondre aux besoins en main-d'œuvre très spécialisée à l'échelle du pays.

5.1 — Investissements fédéraux pour la recherche au niveau postsecondaire

L'implication du gouvernement fédéral en matière d'éducation postsecondaire est limitée dans le cadre de la Constitution. Toutefois, en ce qui concerne le financement de la recherche dans les universités, le gouvernement fédéral est un acteur majeur, pour ne pas dire incontournable. Il est d'ailleurs le principal bailleur de fonds externe de la recherche universitaire³⁰⁷. Les dépenses fédérales pour la recherche et le développement dans les universités et les collèges sont passées de moins de 800 millions de dollars en 1997-1998 à près de 3 milliards en 2008-2009.

5.1.1 — Conseils subventionnaires

La très grande majorité du financement fédéral destiné à la recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire est distribuée par l'entremise des trois conseils de recherche fédéraux, soit le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)³⁰⁸. Les trois organismes subventionnaires administrent plusieurs programmes fédéraux, dont quelques-uns sont présentés plus bas. Toutefois, le principal instrument utilisé par

³⁰⁷ Association des universités et collèges du Canada, *En plein essor : édition 2008 du rapport sur la recherche universitaire et la mobilisation du savoir*, 2008, p. 15, <http://www.aucc.ca/pdf/francais/publications/en-plein-essor-2008-low-res.pdf>, consulté le 30 juillet 2010.

³⁰⁸ Association des universités et collèges du Canada, 2008, p. 14.

les conseils consiste en l'octroi de subventions de recherche dans le cadre de concours et suivant un processus d'examen par les pairs.

5.1.2 — Chaires de recherche du Canada

Le programme des chaires de recherche du Canada a été conçu pour aider les universités canadiennes à attirer et à conserver les meilleurs chercheurs. Le gouvernement du Canada allouait 300 millions de dollars par année à la création de ces chaires de recherche³⁰⁹. Dans le budget de 2011, le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer 53,5 millions de dollars sur cinq ans pour créer dix nouvelles chaires de recherche, « dont certaines dans des domaines liés à la Stratégie canadienne sur l'économie numérique »³¹¹. Ces sommes proviennent des trois organismes subventionnaires, à savoir le CRSNG, les IRSC et le CRSH. Ce dernier administre le programme et héberge son secrétariat au nom des trois organismes fédéraux de subvention de la recherche.

Par surcroît, le budget de 2011 consacre au CRSNG 3 millions de dollars pour l'exercice 2011-2012 et 5 millions de dollars annuellement dès l'exercice suivant, pour appuyer la création de 30 nouvelles chaires de recherche industrielle dans les collèges canadiens³¹⁰.

5.1.3 — Coûts indirects de la recherche

Le gouvernement fédéral finance une partie importante des coûts de la recherche effectuée dans les universités canadiennes. Les activités de recherche entraînent cependant des coûts indirects souvent importants. Ces coûts englobent, entre autres, le fonctionnement et l'entretien des laboratoires de recherche, le renforcement des normes de sécurité et la gestion de la propriété intellectuelle³¹¹. Pour couvrir une partie de ces coûts, le gouvernement a lancé le programme des coûts indirects en 2001-2002. Pour l'année 2009-2010, le programme est doté d'un budget d'environ 325 millions de dollars et vise plus de 125 établissements d'enseignement postsecondaire au pays. Le budget de 2011 prévoit un financement additionnel de 10 millions de

³⁰⁹ Chaires de recherche du Canada, *Rapport d'étape – avril 2006 à mars 2007*, septembre 2008, p. 7, http://www.chairs-chaire.gc.ca/about_us-a_notre_sujet/publications/briefing_report_%2006-07_f.pdf.

³¹⁰ Gouvernement du Canada, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada – Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi*, 6 juin 2011, p. 158. <http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>. Consulté le 6 juin 2011.

³¹¹ Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Réaliser le potentiel des sciences et de la technologie au profit du Canada*, 39^e législature, 2^e session, avril 2008, p. 6, <http://www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/commbus/senate/com-f/soci-f/rep-f/rep16apr08-f.pdf>, consulté le 30 juillet 2010.

dollars par année, à compter de l'exercice 2011-2012.³¹² Le programme est administré par le CRSH au nom des conseils subventionnaires, et les services de secrétariat sont assurés par le programme des chaires de recherche du Canada.

5.1.4 — Infrastructures de recherche

Le gouvernement du Canada investit dans les infrastructures de recherche de façon indirecte par le biais d'un organisme autonome, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Établie en 1997, la FCI appuie la modernisation des infrastructures de recherche dans les établissements postsecondaires. Elle finance jusqu'à 40 % des coûts d'infrastructure d'un projet. Les 60 % restants sont fournis par des partenaires pouvant inclure des entreprises privées et les gouvernements provinciaux³¹³. La FCI a engagé environ 5,3 milliards de dollars pour financer près de 6 700 projets menés par 130 établissements de recherche depuis sa création³¹⁴.

De plus, dans le cadre de son plan d'action économique, le gouvernement a investi deux milliards de dollars pour la création du Programme d'infrastructure du savoir³¹⁵. Ce programme a pour but d'accélérer les réparations, l'entretien et la construction dans les universités et les collèges du Canada et d'améliorer la capacité de recherche des établissements postsecondaires. Au total, 536 projets ont obtenu du financement. Puisque le programme mise sur la contribution de partenaires, c'est près de cinq milliards de dollars (incluant les sommes dédiées au programme) qui ont été investis dans les installations de recherche et les établissements d'enseignement à l'échelle du pays³¹⁶.

5.1.5 — Bourses d'études supérieures et de recherche postdoctorale

Le Programme des bourses d'études supérieures du Canada offre des bourses aux étudiants de maîtrise et de doctorat. Les étudiants en maîtrise peuvent recevoir 17 500 dollars

³¹² Gouvernement du Canada, La prochaine phase du Plan d'action économique du Canada – Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi, 6 June 2011, p. 154. <http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf> consulté le 6 June 2011.

³¹³ Fondation canadienne pour l'innovation, « Information générale », <http://www.innovation.ca/fr/about-the-cfi/cfi-overview>, consulté le 30 juillet 2010.

³¹⁴ Fondation canadienne pour l'innovation, *Mémoire au comité permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 14 juin 2010, p. 1.

³¹⁵ Pour plus d'information sur le Programme d'infrastructure du savoir, voir le site Web, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/696.nsf/fr/accueil>, consulté le 30 juillet 2010.

³¹⁶ *Témoignages*, 16 juin 2010, Robert Dunlop.

pour une année, tandis que les étudiants au doctorat peuvent toucher jusqu'à 35 000 dollars par an pendant trois ans. En 2009-2010, plus de 3 000 bourses d'études de maîtrise et 1 500 au niveau du doctorat ont été offertes³¹⁷. Le programme est administré par les conseils de recherche. Depuis 2006, tous les revenus de bourses générales et de bourses d'études de niveau postsecondaire sont exonérés d'impôt.

En 2008, le gouvernement du Canada a annoncé la création du Programme des bourses d'études supérieures du Canada Vanier, qui vise à attirer et à retenir des étudiants doctorants de calibre international dans des universités canadiennes. Les étudiants canadiens et étrangers sont admissibles à l'obtention d'une bourse d'études Vanier, d'une valeur de 50 000 dollars par année pendant une période maximale de trois ans³¹⁸.

De surcroît, le gouvernement fédéral a annoncé dans le budget de 2010 la création d'un nouveau programme de bourses de recherche postdoctorale d'une valeur de 70 000 dollars par année pour deux ans. Les premières bourses ont été décernées en 2010-2011 et, une fois complètement mis en œuvre, le programme accordera 140 bourses par année³¹⁹. Depuis le budget de 2010, toutefois, les bourses de recherche postdoctorale ne bénéficient plus de l'exemption d'impôt en vigueur depuis 2006³²⁰. Seules les bourses de recherche accordées pour un programme débouchant sur l'attribution d'un diplôme par un collège ou un cégep, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat demeurent exemptées.

5.2 — Points de vue des témoins

5.2.1 — Importance de la recherche dans le secteur de l'enseignement postsecondaire

Tout au long de ses travaux, le comité a pu noter à quel point la recherche scientifique était d'une importance capitale pour le développement du Canada. Selon Paul Davidson de l'AUCC, « le secteur de la recherche est le moteur de la réussite au Canada »³²¹. Dans un rapport sur la stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement fédéral, le comité a déjà

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ Bourses d'études supérieures du Canada Vanier, *À propos du programme*, <http://www.vanier.gc.ca/hp-pa-fra.shtml>.

³¹⁹ Finances Canada, *Le budget de 2010 : Tracer la voie de la croissance et de l'emploi*, 4 mars 2010, p. 85, <http://www.budget.gc.ca/2010/pdf/budget-planbudgetaire-fra.pdf>.

³²⁰ *Ibid.*, p. 383.

³²¹ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Paul Davidson.

affirmé que la position du Canada dans l'économie du savoir dépendait principalement de sa performance dans le domaine des sciences et de la recherche-développement³²². Les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens sont des acteurs majeurs. En effet, sur le plan international, le secteur privé canadien est moins actif en recherche que dans tout autre pays industrialisé, mis à part l'Italie, et accuse un retard considérable sur les principaux pays de l'OCDE³²³. Il revient donc à nos universités de combler ce vide. Ainsi, les investissements du gouvernement fédéral doivent être à la hauteur de ce défi.

À ce sujet, il importe de reconnaître les efforts consentis par le gouvernement fédéral pour augmenter le financement des activités de recherche dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Rappelons en effet que ce financement a plus que triplé depuis 1997. Un intervenant s'est montré inquiet des réductions au budget des organismes subventionnaires annoncées en 2009 et des modestes augmentations annoncées en 2010³²⁴, mais dans le budget de 2011, le gouvernement s'est engagé à hausser le financement de 37 millions de dollars par année, à compter de 2011-2012³²⁵. En comparaison, au même moment, le gouvernement des États-Unis annonçait une hausse de plus de 13 milliards de dollars pour le financement de ses propres organismes subventionnaires³²⁶.

Le comité tient à rappeler l'importance d'assurer un financement adéquat aux activités de recherche en milieu universitaire. Des recommandations plus précises sont formulées ci-après.

5.2.2 — Liens entre recherche et formation des étudiants

Andrea Balon, représentante à l'exécutif national, Caucus national des étudiantes et des étudiants de deuxième et troisième cycles de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, a dit au comité :

Les étudiants des cycles supérieurs sont les moteurs de l'innovation à long terme grâce à leurs recherches et deviennent par la suite une

³²² Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie, avril 2008, p. 1.

³²³ *Témoignages*, 6 mai 2010, James Turk.

³²⁴ *Ibid.*

³²⁵ Gouvernement du Canada, La prochaine phase du plan d'action économique du Canada – Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi, 6 juin 2011, p. 158. <http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>. Consulté le 6 juin 2011.

³²⁶ *Ibid.*

*main-d'œuvre hautement qualifiée et spécialisée dont on a besoin dans une économie fondée sur le savoir*³²⁷.

Concrètement, les activités de recherche menées dans les établissements postsecondaires ont un impact direct sur l'expérience des étudiants. Selon Pierre Chartrand, des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), « [l]a qualité de l'enseignement donné en classe dépend dans une très grande mesure des travaux de recherche du corps enseignant »³²⁸. De plus, aux cycles supérieurs, les étudiants profitent d'investissements dans des infrastructures de recherche de qualité et peuvent accéder à des laboratoires et des équipements à la fine pointe de la technologie. Indirectement, les subventions de recherche octroyées à des professeurs permettent l'embauche d'étudiants en tant qu'adjoints de recherche. En plus d'avoir accès à un revenu intéressant, ces étudiants acquièrent une expérience de travail reliée à leur formation et profitent de contacts privilégiés avec des chercheurs expérimentés. Les étudiants des cycles supérieurs sont par ailleurs indispensables aux chercheurs pour mener à bien leurs travaux³²⁹. Une fois sur le marché du travail, ces diplômés des cycles supérieurs formeront une main-d'œuvre hautement qualifiée qui contribuera au développement économique du Canada.

Il est donc essentiel de s'assurer que le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs augmente. À ce sujet, après avoir été relativement stable pendant les années 1990, le nombre d'inscriptions dans les programmes de maîtrise et de doctorat au sein des universités canadiennes a connu une hausse soutenue depuis 2000. Les effectifs à la maîtrise sont passés de 75 195 en 2000-2001³³¹ à 82 400 en 2010. Du côté du doctorat, le nombre d'étudiants inscrits est passé de 26 598³³² à 45 000 au cours de la même période³³³. Bien que le nombre d'inscriptions dans les programmes de deuxième et troisième cycles soit en hausse, le Canada semble cependant tirer de l'arrière sur la scène internationale en ce qui a trait au taux d'obtention de diplôme au niveau du doctorat. Le nombre de diplômés est certes en augmentation, mais nous accusons un retard par rapport à certains pays. En fait, d'après des données de 2007, le Canada s'est classé dernier parmi 17 pays comparables dans une analyse du Conference Board du Canada sur le nombre de

³²⁷ *Témoignages*, 6 mai 2010, Andrea Balon.

³²⁸ *Témoignages*, 14 juin 2010, Pierre Chartrand.

³²⁹ *Ibid.*

doctorats par tranche de 100 000 habitants âgés de 25 à 29 ans.³³⁰ En 2007, 4 827 diplômés de doctorats ont été décernés au Canada³³¹.

Des représentants des étudiants diplômés ont affirmé que pour augmenter le nombre de diplômés de la maîtrise et du doctorat, l'une des priorités devait être l'augmentation du financement offert aux étudiants³³². Un financement adéquat permet en effet aux étudiants de consacrer tous leurs efforts et énergies à leurs études et ainsi terminer leur programme dans des délais plus courts³³³. Le Programme des bourses d'études supérieures du Canada représente la principale source de financement pour ces étudiants. Toutefois, Andrea Balon, représentante du Caucus national des étudiantes et des étudiants de deuxième et troisième cycles de la FCEE, et l'Association canadienne pour les études supérieures s'entendent pour dire qu'une augmentation du nombre de bourses d'études supérieures est également essentielle³³⁴. Dans son mémoire au comité, le Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec fait valoir que le budget du Programme de bourses d'études supérieures devrait être suffisamment élevé afin d'offrir des bourses à tous les étudiants dont le dossier est recommandé pour financement³³⁵. Chaque année, les universités canadiennes, après évaluation des dossiers, recommandent aux conseils de recherche un certain nombre d'étudiants pour recevoir une bourse d'études. Or, en raison du financement limité, un grand nombre d'étudiants se voit refuser une bourse³³⁶.

³³⁰ Statistique Canada, Effectifs universitaires, *Le Quotidien*, 14 juillet 2010, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100714/dq100714a-fra.htm>, consulté le 3 août 2010.

³³² AUCC, *Tendances dans le milieu universitaire*, p. 10.

³³³ Statistique Canada, Effectifs universitaires, *Le Quotidien*, 14 juillet 2010, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100714/dq100714a-fra.htm>, consulté le 3 août 2010.

³³⁴ AUCC, *Tendances dans le milieu universitaire*, p. 10.

³³⁵ Conference Board du Canada, "Education and Skills: Ph.D. Graduates." <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/education/phd-graduates.aspx>, consulté le 4 août 2011, [http://www.stic-csti.ca/eic/site/stic-csti.nsf/vwapj/08-141_IC_SOTN_EN_Final_no_trans2.pdf/\\$FILE/08-141_IC_SOTN_EN_Final_no_trans2.pdf](http://www.stic-csti.ca/eic/site/stic-csti.nsf/vwapj/08-141_IC_SOTN_EN_Final_no_trans2.pdf/$FILE/08-141_IC_SOTN_EN_Final_no_trans2.pdf), consulté le 3 août 2010.

³³⁶ Statistique Canada, CANSIM, tableau (payant) 477-0014.

³³⁷ *Témoignages*, 6 mai 2010, Douglas Peers; *Témoignages*, 6 mai 2010, Andrea Balon.

³³⁸ Association canadienne pour les études supérieures, *Notes pour une présentation au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 6 mai 2010, p. 2.

³³⁹ Association canadienne pour les études supérieures, *Notes pour une présentation au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 6 mai 2010, p. 2.

³⁴⁰ Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec, *L'accessibilité aux études postsecondaires au Canada : le point de vue des étudiants de cycles supérieurs*, mémoire, 6 mai 2010, p. 4.

³⁴¹ Par exemple, en 2010, le CRSH s'est vu recommander 1 941 étudiants de niveau doctoral, mais n'a pu en financer que 930 soit 47,9 %. Voir Conseil de recherches en sciences humaines, *Statistiques relatives aux concours*,

Les bourses d'études supérieures du Canada sont décernées selon le mérite et ne prennent donc pas en considération les besoins financiers des étudiants. Les besoins financiers des étudiants des cycles supérieurs peuvent cependant être importants. Ainsi, les étudiants de maîtrise et de doctorat peuvent avoir accumulé une dette lors de leurs études de premier cycle³³⁷. Les étudiants des cycles supérieurs sont souvent plus âgés et peuvent avoir des enfants à charge³³⁸. Le coût des études supérieures peut être plus élevé pour les femmes, en particulier pour celles qui élèvent des enfants. Douglas Peers, de l'Association canadienne pour les études supérieures, a dit au comité :

Les questions financières sont évidemment importantes, surtout pour les femmes. Des études au doctorat prendront typiquement de cinq à huit ans, et cette période correspond à la période pendant laquelle de nombreuses femmes cherchent à fonder une famille³³⁹.

Cela se reflète dans les effectifs au niveau doctoral. Alors que les femmes représentent 58 % des effectifs au premier cycle universitaire, au niveau du doctorat, leur proportion n'est que de 46,8 %³⁴⁰.

Il semble donc qu'une source de financement qui n'est pas basée exclusivement sur le mérite et prend en considération les besoins financiers soit nécessaire. Les étudiants du doctorat et de la maîtrise peuvent faire une demande au Programme canadien de prêts aux étudiants. Toutefois, ceux-ci ne sont pas admissibles aux bourses pour étudiants de famille à faible revenu ou à revenu moyen³⁴¹. Compte tenu de l'importance d'accroître le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs et des coûts supplémentaires reliés aux études de maîtrise et de doctorat, le comité estime qu'il serait préférable de modifier les critères d'admissibilité des bourses pour étudiants de famille à faible revenu et à revenu moyen.

« Bourses de doctorat 2010-2011 », <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/results-resultats/stats-statistiques/index-fra.aspx>, consulté le 3 août 2010.

³⁴² *Témoignages*, 6 mai 2010, Andrea Balon.

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Témoignages*, 6 mai 2010, Douglas Peers.

³⁴⁵ Statistique Canada, « Effectifs universitaires », *Le Quotidien*, 14 juillet 2010.

³⁴⁶ *Témoignages*, 6 mai 2010, Andrea Balon.

5.2.3 — Recrutement des meilleurs étudiants

La qualité de la recherche effectuée dans nos universités dépend en grande partie du travail réalisé par les étudiants des cycles supérieurs³⁴². Il est donc primordial que le Canada soit en mesure de recruter les meilleurs étudiants étrangers et de retenir les étudiants canadiens les plus brillants.

Les universités canadiennes sont en compétition avec les meilleures universités du monde et beaucoup d'étudiants canadiens sont attirés par d'autres pays, y compris les États-Unis, où les bourses et le soutien financier à la recherche sont plus généreux³⁴³. Il est donc essentiel d'accroître le soutien financier pour rendre plus attrayants les programmes canadiens.

Par ailleurs, le Canada doit aussi être en mesure de recruter les meilleurs étudiants étrangers. À ce sujet, le gouvernement a apporté des modifications aux procédures d'immigration afin de faciliter le recrutement d'étudiants internationaux. Paul Davidson, de l'AUCC, a expliqué au comité :

Les modifications apportées aux procédures d'immigration nous ont beaucoup aidés à attirer des étudiants internationaux. En permettant à ces étudiants de travailler au cours de leurs études, et de rester au Canada une fois leur diplôme obtenu et, dans certains cas, de bénéficier d'une procédure accélérée d'obtention de la citoyenneté. Toutes ces mesures ont été utiles³⁴⁴.

Certaines difficultés persistent. Dans son mémoire au comité, le Bureau canadien de l'éducation internationale rappelle en effet que l'une des principales barrières rencontrées par les étudiants internationaux désirant étudier au Canada est de nature financière³⁴⁵. Selon Statistique Canada, un étudiant international moyen dans un programme de premier cycle universitaire paie chaque année des frais de scolarité d'un montant de 15 674 dollars³⁴⁶. Par comparaison, un étudiant canadien payait en moyenne des frais de scolarité de 4 917 dollars en 2009-2010³⁴⁷.

³⁴⁷ Association canadienne pour les études supérieures, *Notes for a Presentation to the Senate Standing Committee on Social Affairs, Science and Technology*, 6 mai 2010, p. 2.

³⁴⁸ *Témoignages*, 6 mai 2010, Douglas Peers; *Témoignages*, 6 mai 2010, James Turk.

³⁴⁹ *Témoignages*, 5 mai 2010, Paul Davidson.

³⁵⁰ Bureau canadien de l'éducation internationale, *Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 14 juin 2010, p. 2.

³⁵¹ Statistique Canada, « Frais de scolarité universitaires », *Le Quotidien*, 20 octobre 2009, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/091020/dq091020b-fra.htm>.

³⁵² *Ibid.*

Au cours des 10 dernières années, les frais de scolarité imposés aux étudiants étrangers ont augmenté de 86 %³⁴⁸.

Il n'est donc pas étonnant que 40 % des 6 000 étudiants étrangers sondés par le Bureau canadien de l'éducation internationale aient dit éprouver de la difficulté à trouver l'argent nécessaire pour acquitter les frais de scolarité³⁴⁹. Ce problème est aggravé par l'absence d'une aide financière en faveur des étudiants : seulement 4 % des étudiants étrangers sondés profitaient d'un prêt ou d'une bourse du gouvernement du Canada³⁵⁰. Lorsqu'on leur a demandé d'énoncer les recommandations qu'ils feraient au gouvernement fédéral, les étudiants étrangers ont répondu qu'on devrait réduire les frais de scolarité et offrir davantage d'aide financière³⁵¹.

L'augmentation des ressources disponibles dans le cadre du programme des bourses d'études supérieures Vanier semble donc être essentielle afin de conserver nos meilleurs étudiants canadiens et recruter les étudiants étrangers les plus prometteurs.

Le comité estime également qu'il y a lieu de se pencher sur la création d'un programme de bourses d'envergure internationale visant exclusivement les étudiants étrangers. Le gouvernement administre déjà un certain nombre de programmes de bourses tels que les bourses du gouvernement du Canada, les bourses du Commonwealth du Canada et les bourses Futurs leaders dans les Amériques³⁵². Ces bourses répondent à divers critères d'admissibilité et ciblent différentes régions. Par souci d'efficacité et pour rehausser la visibilité et l'attrait de ces bourses, le comité encourage le gouvernement à étudier la possibilité de les regrouper en un seul programme visant un très large éventail de pays.

Dans le budget de 2011, le gouvernement s'est engagé à consacrer 10 millions de dollars sur deux ans « à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie internationale en matière d'éducation visant à rehausser l'attrait du Canada comme pays de choix où poursuivre des études

³⁵³ BCEI, *Le Canada au premier rang : L'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers*, 2009, p. 47, http://www.cbie.ca/data/media/resources/20091110_SurveyInternationalStudents_f.pdf.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 31.

³⁵⁵ *Ibid.*, p. 49.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 61.

³⁵⁷ *Témoignages*, 14 juin 2010, Chris Greenshields.

et effectuer des recherches de portée mondiale »³⁵³. Le gouvernement a également annoncé la mise sur pied d'un groupe consultatif chargé de présenter des recommandations au ministre des Finances et au ministre du Commerce international³⁵⁴.

S'il est important d'attirer des étudiants étrangers, il est également important d'encourager la mobilité de nos étudiants afin qu'ils puissent acquérir une expérience diversifiée à l'étranger. Comme l'a expliqué Karen McBride, présidente du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), puisque les économies nationales sont de plus en plus interreliées, il apparaît important de permettre à nos étudiants d'acquérir une perspective internationale et des compétences interculturelles³⁵⁵. La participation des étudiants canadiens aux programmes d'échange offerts et aux possibilités d'études à l'étranger est cependant faible. Au niveau universitaire, environ 3 % des étudiants suivent des cours à l'étranger dans le cadre de leur programme³⁵⁶. Selon le Bureau canadien de l'éducation internationale, le principal obstacle empêchant les jeunes Canadiens de poursuivre des études à l'étranger est le manque de fonds³⁵⁷. Le Bureau canadien de l'éducation internationale précise cependant que les besoins financiers ne sont pas énormes et que de petites subventions visant à couvrir le coût d'un billet d'avion, par exemple, pourraient suffire à motiver davantage de jeunes³⁵⁸.

Le gouvernement fédéral appuie financièrement les étudiants désirant étudier à l'étranger par le biais de quelques programmes incluant l'Initiative de mobilité académique internationale, dotée d'un budget de 3,4 millions de dollars, et un certain nombre d'ententes bilatérales avec des pays partenaires en vue d'organiser des échanges d'étudiants. Depuis 2008, les conseils de recherche administrent également les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith. Il s'agit de subventions pouvant aller jusqu'à 6 000 dollars auxquelles sont admissibles les récipiendaires d'une bourse d'études supérieures du Canada. Les sommes dédiées à ces

³⁵⁸ Gouvernement du Canada, La prochaine phase du plan d'action économique du Canada – Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi, p. 189, 6 juin 2011, p. 158. <http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>. Consulté le 6 juin 2011.

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ *Témoignages*, 14 juin 2010, Karen McBride.

³⁶¹ *Ibid.*

³⁶² Bureau canadien de l'éducation internationale, *Submission to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology*, 14 juin 2010, p. 8.

³⁵⁸ *Ibid.*

programmes sont cependant modestes et le comité estime qu'un programme à plus grand déploiement visant les étudiants de tous les cycles universitaires est souhaitable.

5.2.4 — Situation des chercheurs postdoctoraux

Douglas Peers, président de l'Association canadienne pour les études supérieures, a mentionné au comité :

*Les bourses de recherche postdoctorales sont un enjeu essentiel. Elles sont vitales pour le Canada dans le cadre d'une économie du savoir et d'une stratégie d'innovation*³⁵⁹.

Les stagiaires postdoctoraux effectuent une part importante de la recherche dans nos universités. D'après l'Association, il y aurait environ 6 000 stagiaires postdoctoraux au Canada dont 39 % proviendraient de l'extérieur du pays³⁶⁰. Concrètement, un stage postdoctoral dure de deux à quatre ans et vise à parfaire la formation en recherche de récents diplômés du doctorat. Leurs revenus proviennent le plus souvent de bourses ou de subventions de recherche.

Les chercheurs au niveau postdoctoral sont des chercheurs professionnels qui ont reçu une excellente formation; ils peuvent jouer un rôle important dans les programmes de recherche de pointe, de même qu'en élaborant des applications découlant de projets de recherche fondamentale hautement novateurs. Il est essentiel que les connaissances aient des retombées socioéconomiques pour les Canadiens. Pour ce faire, les entreprises novatrices fondées sur le savoir doivent souvent être en mesure de faire appel à des chercheurs au niveau postdoctoral. Il importe aussi que ces chercheurs acquièrent une expérience dans l'industrie. Le CRSNG administre un programme de recherche industrielle d'une valeur annuelle de cinq millions de dollars. Le gouvernement fédéral a récemment affecté une partie des fonds à un programme d'essai postdoctoral industriel qui est hautement novateur et qui a pour titre Elevate. Administré par les Mathematics of Information Technology and Complex Systems, il se concentre dans le Sud de l'Ontario. Toutes les disciplines peuvent bénéficier des fonds.

Voici des recommandations au gouvernement concernant le financement des études de deuxième et de troisième cycles :

³⁵⁹ *Témoignages*, 6 mai 2010, Douglas Peers.

³⁶⁰ Association canadienne pour les études supérieures, *Notes pour une présentation au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 6 mai 2010, p. 2.

RECOMMANDATION 16

Le comité recommande que les critères d’admissibilité pour les bourses pour étudiants de familles à faible revenu et à revenu moyen soient modifiés de façon à ce que les étudiants des cycles supérieurs y soient admissibles. Le budget du programme devrait être augmenté en conséquence.

RECOMMANDATION 17

Le comité recommande que le gouvernement fédéral maintienne le programme de bourses d’études supérieures Vanier de façon à ce que le programme soit comparable aux meilleurs programmes de bourses dans le monde.

RECOMMANDATION 18

Le comité recommande qu’Industrie Canada examine les programmes de bourses de recherche postdoctorale, en particulier le programme Elevate, afin de déterminer les pratiques exemplaires et d’élargir le soutien accordé à ces programmes.

5.2.5 — Recherche dans les collèges et les petites universités

Les activités de recherche-développement ne se déroulent pas exclusivement dans les universités, aux deuxième et troisième cycles. L’Association des collèges communautaires du Canada affirme que la recherche appliquée, ainsi que le développement et la commercialisation des technologies font partie du mandat des collèges. D’après l’ACCC, les collèges sont les mieux placés pour assurer que les fruits de la recherche fondamentale faite dans les universités soient transmis et appliqués dans les petites et moyennes entreprises du Canada³⁶¹. Le rôle des collèges se situe donc aux stades du développement, de la commercialisation et du transfert des connaissances³⁶².

³⁶¹ Association des collèges communautaires du Canada, *Applied Research at Canadian Colleges and Institutes (La recherche appliquée dans les collèges et les instituts du Canada)*, mai 2006, p. 1, http://www.accc.ca/ftp/pubs/brochures/2006_a-research.pdf, consulté le 5 août 2010.

³⁶² Association des collèges communautaires du Canada, *Partenariats pour la productivité et les compétences avancées : Le rôle des collèges dans le système d’innovation du Canada*, février 2010, p. 4, <http://www.accc.ca/ftp/pubs/etudes/201002docdinfocherche.pdf>, consulté le 5 août 2010.

Peu de programmes fédéraux ont pour but d'encourager les activités de recherche des collèges. Le Programme d'innovation dans les collèges et la communauté « appuie la recherche appliquée et les collaborations qui favorisent la commercialisation, le transfert de technologie ainsi que l'adaptation et l'adoption de technologies nouvelles »³⁶³. Les fonds du programme sont attribués à la suite de concours dans le but de renforcer la capacité des collèges en recherche appliquée et de favoriser le transfert de technologie au profit des entreprises industrielles. Les fonds alloués au programme sont de 48 millions de dollars sur une période de cinq années. Dans le budget fédéral de 2010, le gouvernement s'est engagé à ajouter 15 millions de plus par année à partir de 2010-2011³⁶⁴. Tel qu'indiqué ci-dessus, dans le budget de 2011, le gouvernement s'est engagé à créer des chaires de recherche industrielle dans les collèges canadiens. De plus,

*Le budget de 2011 consacre 12 millions de dollars de plus sur cinq ans, à compter 2011–2012, au programme De l'idée à l'innovation du CRSNG, pour appuyer les projets de R-D à potentiel commercial intéressant réalisés conjointement dans les universités et les collèges*³⁶⁵.

L'ACCC et Polytechnics Canada ont tous deux recommandé au comité qu'une part plus importante des fonds fédéraux destinés à la recherche-développement soit accessible aux collèges et instituts techniques³⁶⁶. Terry Anne Boyles de l'ACCC a dit au comité que 5 % du financement fédéral devrait être consacré à cette fin³⁶⁷. En comparaison des quelque trois milliards de dollars que le gouvernement fédéral investit en recherche dans le secteur postsecondaire, les sommes disponibles pour les collèges et instituts sont très minimes. Le comité est d'avis que les activités de recherche effectuées dans les collèges et instituts contribuent positivement à l'expérience des étudiants et permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences en recherche appliquée.

³⁶³ Industrie Canada, *Programme d'innovation dans les collèges et la communauté*, <http://www.ic.gc.ca/eic/site/fte-fte.nsf/fra/00031.html>, consulté le 27 avril 2010.

³⁶⁴ Finance Canada, *Le Budget de 2010 : Tracer la voie de la croissance et de l'emploi*, 4 mars 2010, p. 89, <http://www.budget.gc.ca/2010/pdf/budget-planbudgetaire-fra.pdf>, consulté le 27 avril 2010.

³⁶⁵ Gouvernement du Canada, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada – Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi*, p. 181, 6 juin 2011, p. 158. <http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>, consulté le 6 juin 2011.

³⁶⁶ Polytechnics Canada, *Mémoire au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 11 juin 2010, p. 4; Association des collèges communautaires du Canada, *Mémoire de l'ACCC au comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 5 mai 2010.

³⁶⁷ *Témoignages*, Terry Anne Boyles, 5 mai 2010.

Dans le budget fédéral de 2011, le gouvernement fédéral s'est engagé à augmenter le financement pour la recherche appliquée, par l'entremise du Programme d'aide à la recherche industrielle administré par le Conseil national de recherche. Cette annonce prévoyait

80 millions de dollars de nouveaux fonds sur trois ans, dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle, pour aider les petites et moyennes entreprises à adopter plus rapidement les technologies de l'information et des communications grâce à des projets de collaboration avec les collègues³⁶⁸.

RECOMMANDATION 19

Le comité recommande que 5 % du financement consenti par le gouvernement fédéral au titre de la recherche pure et appliquée soit attribué à des collèges et instituts techniques, pour la création et la commercialisation de produits.

Afin d'augmenter le nombre de diplômés du doctorat, le comité estime qu'il est essentiel de susciter l'intérêt pour la recherche et les études supérieures chez les étudiants du premier cycle. Dans les plus grandes universités canadiennes, les étudiants de premier cycle peuvent avoir la chance d'être initiés à la recherche en s'intégrant à des équipes de recherche ayant reçu des subventions et en côtoyant des chercheurs renommés. Dans les plus petites universités, il peut être plus difficile pour un étudiant de premier cycle d'être exposé à la recherche. Ces universités semblent avoir plus de difficultés à obtenir des subventions des conseils de recherche et à profiter du Programme des chaires de recherche du Canada. Certes, il existe quelques programmes dont le but est d'intéresser les étudiants de premier cycle à la recherche. C'est le cas, entre autres, du programme de bourses de recherche de premier cycle mis en place par le CRSNG qui permet à des étudiants de travailler dans un laboratoire d'université ou dans une entreprise pour une période de quatre mois³⁶⁹. Or, pour profiter de ces avantages, les étudiants doivent participer à un projet géré par un professeur ayant obtenu une subvention du CRSNG. De plus, la bourse de l'étudiant doit être complétée par d'autres sources de revenus telles que les

³⁶⁸ Gouvernement du Canada, La prochaine phase du plan d'action économique du Canada – Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi, p. 181, 6 juin 2011, p. 167. <http://www.budget.gc.ca/2011/plan/Budget2011-fra.pdf>, consulté le 6 juin 2011.

³⁶⁹ *Témoignages*, 14 juin 2010, Margaret McCuaig-Johnston.

subventions de recherche du CRSNG³⁷⁰. Il semble donc que le plus souvent les différentes sources de financement sont interreliées.

Dans son mémoire au comité, l'Association des universités de la francophonie canadienne note que les mécanismes de financement de la recherche semblent désavantager systématiquement les établissements francophones hors Québec, qui sont souvent de petites tailles. Elle résume la situation comme ceci :

[...] le mécanisme de répartition des sommes investies risque d'accroître l'écart entre les institutions anglophones et celles de la minorité francophone. Le récent exemple des bourses Vanier est instructif. Cinq cents bourses de doctorat visant à récompenser l'excellence en recherche sont attribuées à des étudiants canadiens et étrangers pour un montant de 50 000 dollars par année. Le mode d'attribution suivi par les conseils subventionnaires s'effectue sur la base du dernier calcul des attributions du Programme des chaires de recherche du Canada, c'est-à-dire des sommes de financement perçues pour les exercices 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006. Or, le nombre de chaires de recherche du Canada a lui aussi été attribué en fonction de la capacité des institutions d'obtenir des fonds de recherche des principaux organismes subventionnaires. Chaque initiative semble ainsi creuser mécaniquement un peu plus l'écart³⁷¹.

Le comité estime que les plus petites universités ont un rôle à jouer pour ce qui est de susciter l'intérêt pour la recherche chez les étudiants de premier cycle. Les mécanismes de financement actuels ne semblent toutefois pas leur faciliter la tâche.

RECOMMANDATION 20

Le comité recommande que le gouvernement fédéral, par l'entremise des conseils subventionnaires, procède à un examen des mécanismes d'attribution des différents fonds de recherches afin de s'assurer que les plus petites universités ne soient pas systématiquement désavantagées.

³⁷⁰ Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada, *Programme de bourses de recherche de 1^{er} cycle*, http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/UG-PC/USRA-BRPC_fra.asp, consulté le 5 août 2010.

³⁷¹ Association des universités de la francophonie canadienne, *Mémoire présenté au comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie*, 5 mai 2010, p. 9.

5.2.6 — Coûts indirects de la recherche

Les coûts indirects de la recherche ont augmenté de façon importante à mesure que les sommes investies dans les conseils de recherche ont elles aussi augmenté. Le gouvernement reconnaît ces coûts et a consenti des sommes importantes pour aider les universités à les couvrir (voir section 5.1). Le Programme des coûts indirects ne couvre toutefois qu'une partie des coûts indirects engendrés par la recherche financée par les organismes subventionnaires fédéraux. De plus, les universités doivent assumer les coûts indirects reliés à d'autres subventions de source non gouvernementale. De 1996-1997 à 2006-2007, ceux-ci seraient passés de 1,1 milliard de dollars à 1,7 milliard de dollars³⁷². Pour couvrir ces coûts, les universités doivent souvent puiser dans leurs autres budgets. Il en résulte des sommes non disponibles pour soutenir la mission d'enseignement des universités. Le comité s'est déjà penché sur cette question en 2008 lorsqu'il a examiné la stratégie des sciences et de la technologie du Canada. Pour que le Canada soit compétitif à un niveau international, ces coûts devraient être remboursés à raison de 40 % du montant des subventions de recherche directes que reçoivent les universités³⁷³.

RECOMMANDATION 21

Le comité recommande que le financement des coûts indirects de la recherche soit porté à un niveau compétitif à l'échelle internationale, soit 40 % des subventions directes reçues.

³⁷² Association des universités et collèges du Canada, *Tendances dans le milieu universitaire, volume 3 : Finances*, 2007, p. 27, http://www.aucc.ca/pdf/francais/publications/trends_2008_vol3_f.pdf, consulté le 5 août 2010.

³⁷³ Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, avril 2008, p. 7.

6 — Rôle du Gouvernement Fédéral

L'un des thèmes récurrents rencontrés lors des travaux du comité fut la définition du rôle du gouvernement fédéral en matière d'éducation postsecondaire. À ce sujet, le présent rapport en vient à la même conclusion que le rapport du comité sénatorial spécial de l'enseignement postsecondaire en 1997 : « Nous avons constaté en effet que presque tout le monde réclame le maintien d'une présence fédérale forte dans le secteur de l'enseignement postsecondaire au Canada »³⁷⁴. Dans la prochaine section, le comité souhaite aborder la question du rôle du gouvernement fédéral pour améliorer l'accessibilité de l'éducation postsecondaire.

6.1 — *Transfert canadien en matière de programmes sociaux*³⁷⁵

Jusqu'à maintenant, nous avons vu que le gouvernement fédéral était un acteur incontournable dans le financement de l'éducation postsecondaire au Canada. Celui-ci appuie financièrement les étudiants à travers différents programmes d'aide financière et finance la recherche en milieu universitaire. Un autre mécanisme doit cependant être considéré pour comprendre l'ampleur de l'engagement fédéral en matière d'éducation postsecondaire. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) est « un transfert fédéral en bloc aux provinces et aux territoires pour soutenir l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, ainsi que le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants »³⁷⁶. Depuis peu, le TCPS est calculé selon un montant égal par habitant.

Le gouvernement fournit publiquement de l'information au sujet de l'attribution théorique du TCPS. Ainsi, théoriquement, sur les 11,1 milliards de dollars du TCPS en 2010-2011, un peu plus que 3,4 milliards devraient aller à l'éducation postsecondaire (voir le tableau 9). Toutefois, les gouvernements provinciaux sont libres d'utiliser les fonds qui leur sont

³⁷⁴ Comité sénatorial spécial de l'enseignement postsecondaire, décembre 1997.

³⁷⁵ Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux n'a pas toujours existé. Auparavant, les mécanismes par lesquels le gouvernement fédéral transférait des fonds aux provinces pour financer l'éducation postsecondaire ont pris des formes multiples et ont été modifiés fréquemment. Le but du comité n'est pas d'exposer en détail cette évolution, mais plutôt d'examiner l'impact du mécanisme actuel sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire.

³⁷⁶ Ministère des Finances Canada, *Transfert canadien en matière de programmes sociaux*, <http://www.fin.gc.ca/fedprov/cst-fra.asp>, consulté le 5 août 2010.

transmis dans le cadre du TCPS comme bon leur semble³⁷⁷. Ils ne sont d'ailleurs pas tenus de rendre des comptes au gouvernement fédéral pour l'utilisation de ces sommes.

Tableau 9 – Montant versé dans le cadre du TCPS (en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Aide destinée aux enfants	850	1 100	1 133	1 167
<i>Éducation postsecondaire</i>	2 435	3 235	3 332	3 432
Programmes sociaux	6 202	6 202	6 388	6 579
TOTAL	9 487	10 537	10 853	11 179

Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Le tableau ne comprend pas les 250 millions de dollars destinés à l'augmentation du nombre de places en garderie en 2007-2008, puisque ces fonds ne faisaient pas partie du TCPS cette année-là, ni les paiements de protection transitoires des budgets 2007 et 2008.

Source : Ministère des Finances Canada, 2010.

Le comité a examiné l'impact du TCPS sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire et a bénéficié de l'analyse de plusieurs témoins. Deux principaux enjeux ont été soulevés par les témoins : le financement du TCPS et l'imputabilité des provinces.

Les montants versés aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre du TCPS sont considérables. Toutefois, plusieurs témoins ont affirmé que la contribution du gouvernement fédéral au financement de l'éducation postsecondaire n'était pas suffisante³⁷⁸. Cette situation remonterait en fait au milieu des années 1990. À cette époque, les efforts du gouvernement fédéral pour assainir les finances publiques ont mené à des coupes importantes aux paiements de transfert vers les provinces et les territoires. Ces coupes ont eu un impact sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire et plus précisément sur les frais de scolarité. Statistique Canada a signalé qu'entre 1995-1996 et 2001-2002, les frais de scolarité reliés aux programmes du premier cycle se sont accrus de 34 % (tenant compte de l'inflation); les

³⁷⁷ *Témoignages*, 16 juin 2010, Chris Forbes.

³⁷⁸ *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard; *Témoignages*, 22 avril 2010, Louis-Philippe Savoie; *Témoignages*, 6 mai 2010, James Turk.

augmentations ont été plus beaucoup plus importantes dans les programmes professionnels³⁷⁹. Les étudiants assument maintenant une part beaucoup plus importante des coûts de leur éducation. D'après un rapport récent de la Banque TD, les frais de scolarité représentent 34,2 % des revenus des universités tandis que le financement public équivaut à 57,1 %. En 1980, ces proportions étaient respectivement de 13 % et 83,9 %³⁸⁰. Selon Louis-Philippe Savoie, de la FEUQ, l'outil le plus efficace à la disposition du gouvernement fédéral pour limiter la hausse des frais de scolarité est d'assurer un financement de base pour l'éducation postsecondaire³⁸¹.

Le gouvernement fédéral a récemment haussé la portion du TCPS théoriquement allouée à l'éducation postsecondaire. En effet, 800 millions de dollars supplémentaires ont été ajoutés en 2008. De plus, depuis 2009, un facteur de progression annuel a été ajouté, si bien que le montant total du TCPS est augmenté de 3 % annuellement³⁸². Malgré ces investissements, la contribution du gouvernement fédéral au financement de l'enseignement postsecondaire par l'entremise de paiements de transfert se situerait à un niveau inférieur à ce qu'il était en 1994³⁸³. La Fédération étudiante universitaire du Québec affirme qu'un manque à gagner de 3,5 milliards de dollars existe au titre du TCPS³⁸⁴. Ce chiffre provient du ministère des Finances du Québec et il est tiré du tableau suivant :

³⁷⁹ Kathryn McMullen, « La dérèglementation des frais de scolarité – Qui paie? », *Questions d'éducation*, vol. 3, n° 1, avril 2006, <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2006001/9183-fra.htm>, consulté le 19 janvier 2011.

³⁸⁰ Don Drummond, Craig Alexander et Shahrzad Mobasher Fard, *Post-Secondary Education is a Smart Route to a Brighter Future for Canadians*, 17 mai 2010, p. 7.

³⁸¹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Louis-Philippe Savoie.

³⁸² *Témoignages*, 16 juin 2010, Chris Forbes.

³⁸³ *Témoignages*, 22 avril 2010, Louis-Philippe Savoie.

³⁸⁴ *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard; *Témoignages*, 22 avril 2010, Louis-Philippe Savoie; *Témoignages*, 6 mai 2010, James Turk; *Témoignages*, 5 mai 2010, Terry Anne Boyles.

Tableau 10 – Évolution du montant et du manque à gagner au niveau du TCPS pour le Canada (en millions de dollars)³⁸⁵

	Niveau du TCPS à L'échelle canadienne	Écart par rapport au niveau de 1994-1995	Écart par rapport au niveau de 1994-1995 avec l'inflation
2005-2006	8 415	-2 231	-4 919
2006-2007	8 500	-2 146	-5 037
2007-2008	9 487	-1 159	-4 318
2008-2009	10 537	-109	-3 528

Source : MFQ 2006-2007

Bien que l'introduction d'un facteur d'indexation de 3 % dans les engagements fédéraux de 2009-2010 puisse contribuer à réduire l'écart dans la mesure où le taux d'inflation demeure inférieur à 3 %, il faudrait plus d'une décennie pour le combler, et ce, même si le taux d'inflation était de 1 % pendant toute la période.

Le comité exhorte le gouvernement fédéral à allouer une portion substantielle de cette augmentation à l'éducation postsecondaire et à inciter les administrations provinciales et territoriales à utiliser ce financement pour améliorer l'accès des groupes sous-représentés.

Restaurer le TCPS n'est qu'une solution temporaire. En effet, les ressources financières nécessaires pour continuer de répondre aux besoins augmenteront vraisemblablement. En fonction de l'évolution anticipée des effectifs universitaires et collégiaux, la Banque TD estime que d'ici 2016, le financement public du système d'éducation postsecondaire devra croître à un rythme de 4 à 5 % par année³⁸⁶. Idéalement, le gouvernement fédéral devrait revoir à la hausse le niveau de financement du TCPS à moyen terme.

La question du TCPS ne peut toutefois être abordée sans discuter de la reddition de comptes. Comme il en a été question précédemment, les gouvernements provinciaux n'ont pas à

³⁸⁵ Fédération étudiante universitaire du Québec, *Avis sur les transferts fédéraux*, août 2009, p. 19. http://www.feug.qc.ca/IMG/pdf/0910_-_casp_-_transferts_federaux_-_pierre-roy_-_fr.pdf, consulté le 18 janvier 2011.

³⁸⁶ Don Drummond, Craig Alexander et Shahrzad Mobasher Fard, mai 2007, p. 16.

rendre compte de la façon dont elles utilisent les sommes qui leur sont transférées dans le cadre du TCPS. Le ministère des Finances précise que c'est aux gouvernements provinciaux de définir leurs priorités :

Par ce transfert global et sa répartition, on reconnaît que, bien que le financement vise une priorité commune, ce sont les provinces et territoires qui, au bout du compte, en assument la responsabilité. Ce sont eux qui sont les mieux placés pour concevoir des programmes spécifiques et définir leurs priorités. Ils jouissent donc d'une certaine marge de manœuvre dans toute l'enveloppe sociale, puis en ce qui concerne l'éducation postsecondaire, ils ont la souplesse pour déterminer comment utiliser ces fonds à meilleur escient³⁸⁷.

Quelques témoins ont indiqué que cette approche posait problème sur le plan de la transparence. Comme l'a fait remarquer Terry Anne Boyles, vice-présidente des affaires publiques de l'Association des collèges communautaires du Canada, puisque les gouvernements provinciaux sont libres d'utiliser les fonds comme ils le veulent, la reddition de comptes envers le Parlement est presque impossible³⁸⁸. Katherine Giroux-Bougard, de la FCEE, a d'ailleurs expliqué qu'il peut arriver qu'un gouvernement provincial reçoive des sommes importantes dans le cadre du TCPS, mais décide tout de même de couper le budget dédié à l'éducation postsecondaire³⁸⁹. Et James Turk, directeur exécutif, Association canadienne des professeures et professeurs d'université, a expliqué au comité que, sans l'assurance que les fonds sont effectivement utilisés pour l'éducation postsecondaire, il peut être difficile pour le gouvernement fédéral de consentir à une augmentation du TCPS³⁹⁰. Dans cette optique, certains témoins ont proposé qu'un transfert dédié uniquement à l'éducation postsecondaire soit instauré. Ce transfert pourrait être encadré par une loi canadienne sur l'éducation postsecondaire. M. Turk et M^{me} Giroux-Bougard ont tous deux recommandé que, pour toucher ce transfert, les gouvernements provinciaux devraient respecter certaines conditions, comme c'est le cas avec la loi canadienne sur la santé³⁹¹.

Le comité estime qu'il faut respecter la compétence des provinces en matière d'éducation. Les membres estiment cependant que les gouvernements fédéral et provinciaux,

³⁸⁷ *Témoignages*, 16 juin 2010, Chris Forbes.

³⁸⁸ *Témoignages*, 5 mai 2010, Terry Anne Boyles.

³⁸⁹ *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

³⁹⁰ *Témoignages*, 6 mai 2010, James Turk.

³⁹¹ *Témoignages*, 6 mai 2010, James Turk; *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

ensemble, pourraient déterminer quelles conditions, s'il y a lieu, pourraient être associées à un tel fonds affecté à une fin particulière.

Les deux ordres de gouvernement pourraient ainsi conjuguer leurs efforts pour s'assurer que les sommes disponibles pour l'éducation postsecondaire sont utilisées de façon efficace. À cette fin toujours, le comité propose en outre l'adoption d'une stratégie pancanadienne pour l'éducation postsecondaire et la création d'un forum où les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral pourront débattre des grands enjeux et orienter leurs efforts dans la même direction.

6.2 — Stratégie pancanadienne pour l'accessibilité de l'éducation postsecondaire

À maintes reprises, des témoins ont commenté la complexité et le manque de coordination de l'éducation postsecondaire au Canada. Paul Cappon, du CCA, a mentionné au comité qu'« il n'existe aucun système ou stratégie nationale relativement à l'enseignement postsecondaire au Canada³⁹² ». Le Canada est d'ailleurs l'un des rares pays occidentaux à ne pas avoir de cadre législatif national régissant l'ÉPS.

Le comité estime que le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour orienter les efforts des provinces et territoires et des établissements d'enseignement afin d'améliorer l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. Il semble évident que sans un effort concerté, cela sera impossible.

6.2.1 — Établissement de cibles

Il est certain que l'ensemble des intervenants dans le milieu de l'éducation postsecondaire juge que l'accessibilité est une question de la plus haute importance. Tous les témoins entendus par le comité s'accordent pour dire qu'il est essentiel d'améliorer l'accessibilité des études postsecondaires. Les membres du comité ont cependant noté qu'il n'existait aucun engagement commun, avec des cibles claires, de la part des gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral, des établissements d'enseignement postsecondaire, des associations étudiantes et des organisations autochtones. Pour arriver à accroître les taux de participation des groupes sous-

³⁹² *Témoignages*, 7 octobre 2009, Paul Cappon.

représentés à l'échelle du pays, le comité estime qu'un tel engagement est primordial. Il faut que tout le monde travaille à atteindre les mêmes objectifs.

Un premier pas dans cette direction consisterait en l'adoption de cibles touchant la participation aux études postsecondaires au Canada et une meilleure équité de la participation. D'autres pays ont adopté des cibles ambitieuses. C'est le cas en Australie, au Royaume-Uni et dans d'autres pays membres de l'Union européenne. Le comité croit que l'établissement de cibles visant une hausse de la participation aux études postsecondaires incluant des cibles pour les différents groupes sous-représentés est un élément essentiel d'une stratégie pancanadienne.

6.2.2 — Collecte de données

Il ne sert à rien d'établir des cibles si nous ne mettons pas en place un système pour mesurer nos progrès et notre capacité à atteindre ces cibles. À ce sujet, le Canada n'a pas en ce moment un mécanisme uniformisé de collecte de données qui pourrait nous permettre de mesurer nos progrès. Statistique Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada collaborent afin de compiler ces données et de les rendre publiques³⁹³. Ce travail est infiniment important et M^{me} Giroux-Bougard a d'ailleurs recommandé que les ressources de Statistique Canada soient augmentées afin de permettre à l'organisme de mieux faire son travail³⁹⁴.

Le comité a pu constater qu'il était très difficile d'accéder à des données comparables à l'échelle du Canada. Patrice de Broucker, chef de la Section des indicateurs de l'éducation et des projets spéciaux à Statistique Canada, a dit au comité que si les données sur l'enseignement universitaire sont relativement faciles à trouver, au niveau collégial, les données comparables d'une province à l'autre sont beaucoup plus rares³⁹⁵. Il est essentiel d'améliorer considérablement notre capacité à récolter des données et à générer des statistiques pertinentes à l'échelle du pays. Tel que le président-directeur général du CCA l'a exprimé au comité, au centre d'une stratégie nationale sur l'ÉPS doit se trouver une stratégie coordonnée sur la collecte de données et le développement d'indicateurs communs³⁹⁶.

³⁹³ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Patrice de Broucker.

³⁹⁴ *Témoignages*, 22 avril 2010, Katherine Giroux-Bougard.

³⁹⁵ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Patrice de Broucker.

³⁹⁶ *Témoignages*, 7 octobre 2009, Paul Cappon.

6.2.3 — Reconnaissance et le transfert des crédits

Des témoins ont soulevé une problématique importante qui se pose au Canada et que les pays européens ont réglée. Alors que les pays de l'Union européenne se sont engagés, au moyen du processus de Bologne, à construire un espace commun pour l'enseignement postsecondaire et à établir un système européen de transfert de crédits, le Canada, à l'intérieur de ses propres frontières, tire de l'arrière. En fait, il semble particulièrement difficile, pour les étudiants canadiens, de voir les crédits qu'ils ont accumulés dans une province reconnus dans une autre province³⁹⁷. Pour ce qui est du transfert des crédits entre les provinces, il y a aussi l'enjeu de la reconnaissance des acquis d'un ordre d'enseignement à l'autre. Des témoins ont formulé le souhait que les connaissances acquises et les compétences développées dans le cadre d'une formation d'apprenti ou d'un programme collégial soient reconnues par les universités³⁹⁸. D'autres témoins étaient d'avis que la collaboration entre établissements de différents niveaux n'est pas toujours facile³⁹⁹. Le comité a cependant appris de certains témoins que des progrès se font dans cette direction : Lori Van Rooijen, vice-présidente, Avancement, Université Athabasca, et Thomas Chase, vice-président (académique) et prévôt, Université Royal Roads, ont expliqué au comité que les établissements en Alberta et en Colombie-Britannique coordonnent les mesures de reconnaissance des crédits dans chaque province⁴⁰⁰. Idéalement, les savoirs acquis en dehors d'une salle de classe pourraient aussi être reconnus.

6.2.4 — Apprentissage en ligne

Dès 1997, le comité sénatorial spécial sur l'enseignement postsecondaire recommandait au gouvernement fédéral et aux provinces l'élaboration d'un « programme national destiné à mettre à l'essai le potentiel des nouvelles technologies de l'information pour ce qui est d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement postsecondaire »⁴⁰¹. Depuis, les technologies à la base de l'éducation à distance et de l'apprentissage en ligne ont continué d'évoluer. Or, après plus de dix ans, Tony Bates, chef de la direction de sa propre entreprise de consultation en matière d'apprentissage en ligne, a dit au comité : « Par rapport à l'Australie, au Royaume-Uni et même aux États-Unis, ce qui manque le plus, c'est que nous n'avons pas de

³⁹⁷ *Témoignages*, 10 juin 2010, Tony Bates.

³⁹⁸ *Témoignages*, 25 mars 2010, Dale Kirby; *Témoignages*, 10 juin 2010, Lori Van Rooijen.

³⁹⁹ *Témoignages*, 28 avril 2010, Anne Burns; *Témoignages*, 28 avril 2010, Andrew Cochrane.

⁴⁰⁰ *Témoignages*, 10 juin 2010, Lori Van Rooijen et Thomas Chase.

⁴⁰¹ Comité sénatorial spécial de l'enseignement postsecondaire, décembre 1997.

stratégie nationale pour soutenir l'apprentissage en ligne ou l'utilisation de la technologie dans l'enseignement »⁴⁰².

Le comité a entendu le témoignage de deux établissements canadiens où la technologie joue un rôle fondamental dans l'enseignement : l'Université Royal Roads, qui allie l'apprentissage à distance et un apprentissage bref mais intense sur le campus, et l'Université Athabasca, qui compte exclusivement sur l'apprentissage en ligne, mais qui recourt parfois aussi à des installations pour les étudiants, par exemple des laboratoires. Lori Van Rooijen, de l'Université Athabasca, a expliqué comment les technologies de l'information permettent d'élargir l'accès à l'ÉPS :

*L'apprentissage à distance continue de mener le secteur étant donné que l'accessibilité accrue qu'elle offre est complétée par les technologies de l'information et des communications, les TIC. Les nouveaux environnements d'apprentissage comprennent les wikis, les blogues, les balados et les simulations 3D. Pris ensemble, ils représentent un changement considérable dans les méthodes d'apprentissage. Ces nouveaux moyens doivent être offerts à tous les Canadiens si nous voulons maximiser l'apprentissage et avoir les effectifs innovateurs dont le pays a besoin*⁴⁰³.

Thomas Chase, de l'Université Royal Roads, a dit au comité que les programmes d'études supérieures sont maintenant accessibles aux Autochtones de la Colombie-Britannique et des régions du Nord, ces derniers pouvant demeurer dans leurs collectivités⁴⁰⁴. Le comité estime que l'apprentissage en ligne et la formation à distance peuvent contribuer à améliorer l'accessibilité de l'éducation postsecondaire pour les Autochtones et d'autres groupes sous-représentés. Les étudiants issus de petites communautés qui ne sont pas toujours chauds à l'idée de quitter leurs communautés pour aller faire des études postsecondaires et les personnes qui ont un emploi, un foyer et des obligations familiales⁴⁰⁵ profitent également du

⁴⁰² *Témoignages*, 10 juin 2010, Tony Bates.

⁴⁰³ *Témoignages*, 10 juin 2010, Lori Van Rooijen.

⁴⁰⁴ *Témoignages*, 10 juin 2010, Thomas Chase.

⁴⁰⁵ Lisa C. Priebe et coll., « Exploring the Role of Distance Education in Fostering Equitable University Access for First Generation Students: A phenomenological survey », *International Review of Research in Open and Distance Learning*, vol. 9, n° 1, mars 2008, p. 1, <http://www.irrodl.org/index.php/irrodl/article/view/Article/452/996>, consulté le 9 août 2010.

téléapprentissage fondé sur des technologies améliorées⁴⁰⁶. Les étudiants francophones qui habitent loin des établissements d'enseignement postsecondaire de langue française ont accès à l'ÉPS grâce à des programmes en ligne en français de l'Université Athabasca et de la Télé-université du Québec (TÉLUQ)⁴⁰⁷. Enfin, l'éducation à distance peut permettre à des étudiants handicapés de suivre des cours sans avoir à quitter leur domicile.

6.2.5 — Financement de la recherche sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire

L'état des connaissances au sujet de l'accessibilité de l'éducation postsecondaire a progressé de façon importante au cours des dernières années. Alors que notre attention a longtemps été sur les obstacles financiers, nous savons maintenant que des facteurs non financiers liés à la préparation scolaire et à l'environnement familial sont également importants⁴⁰⁸. Toutefois, c'est à force de recherche et d'expérimentation que nous avons pu en venir à cette conclusion. Plusieurs témoins ont mentionné l'importance de continuer à investir dans la recherche sur la question de l'accessibilité des études postsecondaires. Beaucoup de choses restent à savoir en ce qui a trait aux facteurs déterminant l'accès à l'ÉPS.

Avant sa dissolution, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire était un des principaux acteurs qui finançait la recherche sur l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. Le comité ne s'est pas attardé sur les programmes de bourses de la FCBEM. En effet, au moment où l'étude a débuté, le gouvernement avait déjà annoncé son intention de ne pas renouveler le mandat de la FCBEM. Les membres du comité proposent que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres bailleurs de fonds, encouragent la recherche continue sur l'accès à l'ÉPS, afin de fournir de solides assises à d'autres initiatives visant à améliorer l'accès à l'ÉPS.

6.2.6 — Financement de projets visant les barrières non financières

Jusqu'à maintenant, ce rapport a principalement formulé des recommandations visant à agir sur les barrières financières à l'éducation postsecondaire. La majorité des programmes

⁴⁰⁶ Patrick Fahy *et coll.*, « Preferences of Residents in Four Northern Alberta Communities Regarding Local-Post-Secondary Programming », *International Review of Research in Open and Distance Learning*, vol. 10, n° 3, juin 2009, p. 11, <http://www.irrodl.org/index.php/irrodl/article/view/673/1302>, consulté le 9 août 2010.

⁴⁰⁷ *Témoignages*, 10 juin 2010, Lori Van Rooijen.

⁴⁰⁸ *Témoignages*, 8 octobre 2009, Ross Finnie.

fédéraux visent en effet les barrières financières. Nous avons cependant appris que les facteurs non financiers sont très importants. Bon nombre de ces facteurs ont à voir avec l'environnement familial de l'étudiant et sa performance à l'école primaire et secondaire. Des témoins ont indiqué qu'il fallait donc agir tôt, soit avant les études postsecondaires⁴⁰⁹. Or, la marge de manœuvre du gouvernement fédéral est limitée. En effet, même en sachant qu'il faut intervenir tôt, il faut reconnaître que l'école primaire et secondaire est de compétence provinciale.

Dans le budget fédéral de 2010, le gouvernement fédéral a montré son intention d'intervenir sur les barrières non financières en annonçant un investissement de 20 millions de dollars dans le programme Passeport pour ma réussite Canada⁴¹⁰. Mis sur pied en 2001 dans la collectivité de Regent Park, à Toronto, le programme Passeport pour ma réussite⁴¹¹ privilégie une intervention précoce auprès des jeunes du secondaire dans le but d'abaisser le taux de décrochage scolaire et de relever la participation aux études postsecondaires chez les élèves d'écoles des quartiers centraux des grandes villes où le revenu familial moyen est faible. Passeport pour ma réussite offre gratuitement un vaste éventail de services de soutien pour aider les jeunes à se concentrer sur leurs études et à surmonter les défis quotidiens qui se dressent parfois sur la route de la réussite. L'idée est de soutenir les jeunes à la maison et dans la collectivité, là où ils passent la plus grande partie de leurs journées et là où les distractions qui pourraient les pousser à décrocher sont les plus nombreuses. Passeport pour ma réussite privilégie une approche communautaire. Ainsi, le personnel affecté au programme travaille de concert avec la collectivité, l'école et la famille pour offrir aux jeunes de chaque collectivité les services de soutien dont ils ont besoin. Le programme offre des services de tutorat, de mentorat, d'orientation et d'aide financière aux jeunes de milieux défavorisés et à leur famille.

Le comité connaît bien ce programme ayant entendu le témoignage de Norman Rowen, directeur de recherche et d'évaluation pour Passeport pour ma réussite Canada. Le comité estime qu'il est important que le gouvernement finance des projets novateurs qui ne portent pas exclusivement sur les barrières financières, mais traitent une variété de facteurs souvent

⁴⁰⁹ *Témoignages*, 8 octobre 2010, Ross Finnie.

⁴¹⁰ Ministère des Finances Canada, mars 2010, p. 79.

⁴¹¹ Les renseignements sur ce programme sont extraits du document du comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé *Pauvreté, logement et itinérance : les trois fronts de la lutte contre l'exclusion*, décembre 2009, p. 235 à 236, <http://www.parl.gc.ca/40/2/parlbus/commbus/senate/com-f/citi-f/rep-f/rep02dec09-f.pdf>, consulté le 9 août 2010.

interreliés. En ce sens, les membres du comité sont ravis de constater l'engagement du gouvernement fédéral à financer Passeport pour ma réussite.

Beaucoup d'autres projets pilotes et programmes communautaires sont à l'essai dans l'ensemble du pays. Ces projets ne bénéficient pas tous d'un appui gouvernemental, mais ne sont pas pour autant inintéressants. Selon Scott Haldane, président et chef de la direction de YMCA, beaucoup de choses pourraient être apprises en misant sur ces projets et en partageant les pratiques exemplaires⁴¹². Le comité estime que le gouvernement fédéral devrait mettre en place une enveloppe servant à financer des projets pilotes, des programmes communautaires et des programmes émanant des établissements d'enseignement postsecondaire visant à accroître l'accessibilité de l'éducation postsecondaire. Cette enveloppe devrait être accompagnée d'un financement suffisant pour permettre une évaluation rigoureuse des impacts des programmes financés. Selon Jean-Pierre Voyer, président de la Société de recherche sociale appliquée, ce genre d'évaluation est beaucoup trop rare au Canada⁴¹³. Le comité estime que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour financer des projets pilotes et de démonstration afin de valider les meilleures approches et ensuite de partager cette information avec les intervenants. De cette façon, les provinces et territoires, qui sont en meilleure position pour agir aux niveaux primaire et secondaire, pourront tirer parti des leçons apprises.

RECOMMANDATION 22

Le comité recommande que le gouvernement fédéral travaille avec le CMEC à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie pancanadienne en matière d'enseignement postsecondaire qui inclurait :

- a) la suppression du financement accordé à l'enseignement postsecondaire au titre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la création d'un transfert canadien indépendant en matière d'éducation et de formation, pour que des fonds soient affectés spécialement à l'éducation et à la formation postsecondaires;**

⁴¹² *Témoignages*, 9 juin 2010, Scott Haldane.

⁴¹³ *Témoignages*, 9 juin 2010, Jean-Pierre Voyer.

- b) l'établissement de cibles touchant la participation aux études postsecondaires de façon générale et de cibles visant les groupes sous-représentés;**
- c) un mécanisme uniformisé de collecte de données et d'établissement de rapports pour la surveillance et l'évaluation du progrès en fonction des cibles de participation;**
- d) un régime pancanadien de reconnaissance des crédits entre collèges et universités et entre les établissements postsecondaires de différentes provinces;**
- e) l'utilisation plus répandue du processus de reconnaissance des acquis et des compétences dans l'établissement de critères d'admissibilité aux programmes postsecondaires;**
- f) un plan pancanadien pour soutenir l'apprentissage en ligne et l'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement postsecondaire;**
- g) un appui financier accru pour la recherche sur les facteurs qui influencent la participation aux études postsecondaires et sur l'achèvement de ces études;**
- h) l'établissement d'une enveloppe budgétaire pour le financement de projets pilotes et d'évaluations rigoureuses d'approches visant à élargir l'accès des groupes sous-représentés à l'enseignement postsecondaire de même qu'à faciliter entre eux la mise en commun de pratiques exemplaires;**
- i) la mise en place d'une stratégie visant la promotion de la formation technique et dans le domaine des métiers;**
- j) s'il y a une meilleure reddition de comptes au titre d'un transfert spécial pour l'éducation postsecondaire, que le gouvernement fédéral envisage d'augmenter les fonds de transfert en prenant comme cible les niveaux de 1994.**

7 – Conclusion

Au cours de son étude, le comité a pu bénéficier de l'apport de nombreux témoins tous profondément convaincus de l'importance de l'éducation postsecondaire pour l'avenir du Canada. L'analyse qu'ils ont faite de la situation et les recommandations qu'ils ont formulées ont guidé le comité dans la préparation de ce rapport. Le comité souhaite sincèrement que leur voix soit entendue par le gouvernement fédéral, mais aussi par tous les intervenants du milieu de l'enseignement postsecondaire.

Ce rapport a permis de mettre en lumière une réalité bien documentée, mais souvent ignorée dans le débat entourant les politiques publiques reliées à l'éducation postsecondaire. L'accessibilité de l'éducation postsecondaire dépend de plusieurs facteurs et les barrières financières ne sont qu'un élément parmi tant d'autres. Pour accroître les taux de participation aux études postsecondaires parmi les groupes sous-représentés, il sera nécessaire de se concentrer sur tous les facteurs qui ne sont pas nécessairement d'ordre financier. L'expérience des jeunes à l'école primaire et secondaire est déterminante de même que l'influence de l'environnement familial. Il ne faut pas pour autant oublier la question des finances des étudiants. Comme plusieurs témoins nous l'ont rappelé, les étudiants de famille à faible revenu demeurent sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Il est donc primordial que les gouvernements continuent à investir dans des programmes d'aide financière généreux et que les recommandations visant à améliorer le régime d'aide financière soient prises en considération.

Concrètement, les gouvernements provinciaux et territoriaux sont mieux placés pour agir sur plusieurs des facteurs influençant l'accès aux études postsecondaires. Le comité a toutefois proposé que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file pour orienter les efforts de tous. Il est temps de mettre de côté les rivalités entre les juridictions et que tous mettent la main à la pâte afin de s'assurer que chaque Canadien qui le souhaite puisse profiter de l'éducation postsecondaire. Ceci est important pour tous les groupes sous-représentés dont nous avons discuté, mais particulièrement pour les Autochtones qui sont encore trop peu nombreux dans nos universités. Cette situation est bien connue de tous, il est maintenant temps d'agir.

ANNEXE A

Témoins

Jeudi le 25 mars 2010	
À titre personnel	Dale Kirby, professeur adjoint, Université Memorial de Terre-Neuve, Faculté d'éducation
Association of Canadian Community Colleges	Patricia Lang, membre (Association des collèges communautaires du Canada)
Statistique Canada	Richard Mueller, analyste principal, Division de l'analyse sociale
Mercredi le 31 mars 2010	
À titre personnel	Dave Snow, chercheur, Macdonald-Laurier Institute for Public Policy Jane Preston, candidate au doctorat, l'Université de la Saskatchewan
Caledon Institute of Social Policy	Michael Mendelson, chercheur principal
Centre d'étude des niveaux de vie	Andrew Sharpe, directeur exécutif
Mercredi le 14 avril 2010	
Assemblée des Premières Nations	Shawn A-in-chut Atleo, chef national
Congrès des Peuples Autochtones	Betty Ann Lavallée, chef national Roger Hunka, directeur national bilatéral
Gabriel Dumont Institute	Lisa Wilson, directrice de programmes
Ralliement national des Métis	Marc Leclair, conseiller politique senior
Jeudi le 15 avril 2010	
Association canadienne des conseillers en services aux étudiants handicapés au postsecondaire	Yolaine Ruel, ancienne présidente Gordon Dionne, secrétaire trésorier
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Nancy Milroy-Swainson, directrice générale, Bureau de la Condition des Personnes Handicapées Glennie Graham, Directrice principale, Programme canadien de prêts aux étudiants
Association canadienne des troubles d'apprentissage	Claudette Larocque, directrice de politiques publiques et de programmes
Association québécoise des étudiants ayant des incapacités au postsecondaire	Yolanda Munoz, coordonnatrice

Mercredi le 21 avril 2010	
À titre personnel	Teresa Abada, professeure agrégée, département de sociologie, Université de Western Ontario Robert Sweet, professeur honoraire, Université Lakehead Miles Corak, professeur, École supérieure d'affaires publiques et internationales
Jeudi le 22 avril 2010	
Alliance canadienne des associations étudiantes	Rick Theis, agent des relations gouvernementales
Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants	Joshua Mitchell, président
Fédération canadienne des étudiantes et étudiants	Katherine Giroux-Bougard, présidente nationale
Fédération étudiante universitaire du Québec	Louis-Philippe Savoie, vice-président aux affaires universitaires et président entrant
Mercredi le 28 avril 2010	
Forum canadien sur l'apprentissage	Allison Rougeau, directrice exécutive
Association canadienne pour l'éducation permanente universitaire	Andrew Cochrane, président sortant
Association nationale des collèges de carrières	Anne Burns, directrice exécutive
Compétences Canada	Shaun Thorson, directeur exécutif
Jeudi le 29 avril 2010	
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Kathryn McDade, sous-ministre adjointe, Direction générale de l'apprentissage Marc LeBrun, directeur général, Programme canadien pour l'épargne-études Martin Green, directeur général, Partenariats en milieu de travail Catherine Adam, directrice générale, Affaires Autochtones Glennie Graham, directrice principale, Programme canadien de prêts aux étudiants
Mercredi le 5 mai 2010	
Association des universités de la francophonie canadienne	Kenneth McRoberts, président Christophe Kervégant-Tanguy, directeur général
Association des collèges communautaires du Canada	Terry Anne Boyles, vice-présidente, Services aux membres et politiques publiques

Association des universités et collèges du Canada	Paul Davidson, président-directeur général
Jeudi le 6 mai 2010	
Association canadienne pour les études supérieures	Douglas Peers, président
Association canadienne des professeures et professeurs d'université	James Turk, directeur administratif
Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec	Olivier Beaulieu-Mathurin, président
Caucus des étudiantes et étudiants de 2e et 3e cycles	Andrea Balon, représentante sur l'exécutif national
Mercredi le 9 juin 2010	
Passeport pour ma réussite Canada	Norman Rowen, directeur de recherche et d'évaluation
Projet SEUR	Louis Dumont, directeur, Université de Montréal
Société de recherche sociale appliquée	Jean-Pierre Voyer, président et chef de la direction Heather Smith Fowler, associée principale de recherche
YMCA Canada	Scott Haldane, président et chef de la direction
Jeudi le 10 juin 2010	
Université Athabasca	Lori Van Rooijen, vice-présidente, Avancement
Université Royal Roads	Thomas Chase, vice-président (académique) et prévôt
Tony Bates Associates Ltd	Tony Bates, président et chef de la direction
Lundi le 14 juin 2010	
Bureau canadien de l'éducation internationale	Karen McBride, présidente
Instituts de recherche en santé du Canada	Pierre Chartrand, chef des Affaires scientifiques et vice-président, Portefeuille de la recherche
Citoyenneté et Immigration Canada	Erica Usher, directrice principale, Opérations géographiques
Affaires étrangères et Commerce international Canada	Chris Greenshields, directeur, Direction de l'éducation internationale et de la jeunesse Jean-Philippe Tachdjian, directeur adjoint et Délégué commercial, Édu-Canada Promotion internationale de l'éducation au Canada
Conseil de recherches en sciences	Margaret McCuaig-Johnston, vice-présidente

naturelles et en génie du Canada	exécutive
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Gisèle Yasmeeen, vice-présidente, Partenariats
Mercredi le 16 juin 2010	
Ministère des Finances Canada	Chris Forbes, sous-ministre adjoint, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale Baxter Williams, directeur général (Analyse), Direction de la politique de l'impôt
Industrie Canada	Robert Dunlop, sous-ministre adjoint, Secteur science et innovation Industrie Canada